

Université de Montréal

**Le pouvoir constitutif des controverses vu à travers le cas du complexe de liquéfaction
gazière Énergie Saguenay : les pratiques de définition du gaz naturel**

Par

Julie Bilodeau

Département de communication
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de M. Sc.
en sciences de la communication, option communication politique

Août 2021

© Julie Bilodeau

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Mémoire intitulé :
**Le pouvoir constitutif des controverses vu à travers le cas du complexe de liquéfaction
gazière Énergie Saguenay : les pratiques de définition du gaz naturel**

Par
Julie Bilodeau

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Chantal Benoit-Barné
Directrice de recherche

François Cooren
Membre du Jury

Stephanie Fox
Membre du jury

Résumé du projet de recherche

Comme de nombreux grands projets industriels, Énergie Saguenay a généré sa part de controverse. En effet, de 2014 à aujourd'hui, différents acteurs ont publiquement partagé leurs conceptions du projet. Ils l'ont défini à leur manière, s'opposant et se rejoignant parfois sur certains points. Mon objectif de recherche général est donc de décrire le processus de dispute propre à Énergie Saguenay dans ses caractéristiques rhétoriques et ses effets propres.

Pour rendre compte de cet objectif, je mobilise trois littératures scientifiques. Premièrement, la littérature sur les controverses sociotechniques m'a permis de concevoir comment, d'un côté, des réseaux d'acteurs se forment et évoluent par et tout au long d'une controverse et de l'autre, comment les controverses agissent comme un lieu d'apprentissage et d'expression. Deuxièmement, je me suis inspirée de la problématisation, première étape du modèle de la traduction (Callon, 1986), pour identifier les points passages obligés (PPO) de la controverse Énergie Saguenay, soit ses principaux enjeux auxquels les acteurs doivent consentir pour sceller des alliances. Finalement, j'ai fait appel à la théorie des arguments de définition mise de l'avant par Schiappa (2003) et Zarefsky (1997) pour définir dans quel genre de controverse s'inscrit Énergie Saguenay et comment les définitions particulières d'un phénomène, en particulier le gaz en tant qu'énergie de transition, participent à la formulation de PPO. Dans l'ensemble, mon travail de recherche contribue à rendre compte des manières dont les pratiques de définition nous aident à comprendre comment, sur le plan rhétorique, se créent des points de passage obligés dans une controverse. Plus spécifiquement, par l'analyse des mémoires déposés au BAPE par les acteurs qui composent les groupes sociaux qui ont participé à la controverse, mon étude met de l'avant les différentes pratiques de définition et conceptions du gaz naturel qui existent en ce moment au

Québec comme autant de PPO permettant aux acteurs de s'allier ou de s'opposer les uns aux autres, tout au long de la controverse.

Mots-clefs : Énergie Saguenay, GNL Québec, controverses sociotechniques, pratiques de définition, modèle de la traduction, débat public, gaz naturel liquéfié et analyse rhétorique.

Abstract

Like many large industrial projects, Énergie Saguenay has generated its share of controversy. Indeed, from 2014 to today, various groups of social actors have publicly shared their conceptions of the project. They defined it in their own way, agreeing on some points and disagreeing on others. My general research objective is therefore to describe the dispute process specific to Énergie Saguenay in its rhetorical characteristics and its own effects.

To account for this objective, I will mobilize three scientific literatures. First, the literature on socio-technical controversies has allowed me to conceive how on the one hand, networks of social actors are formed and evolve during a controversy and on the other, how controversies create a space for learning and expression. Second, I was inspired by problematization, the first stage of the translation model (Callon, 1986), to identify the obligatory points of passage (OPP) of the Énergie Saguenay controversy, i.e., these main issues to which the various groups of social actors must agree to seal alliances. Finally, I appealed to the theory of definition arguments put forward by Schiappa (2003) and Zarefsky (1997) to define what category of controversy Énergie Saguenay fits into and how the specific definitions of a phenomenon (in particular gas as a transition energy) participate in the formulation of OPP. Overall, my research helps capture the ways in which defining practices help us understand how, at the rhetorical level, OPPs are created in controversy. More specifically, by analyzing the briefs submitted to the BAPE by the actors who make up the social groups who had participated in the controversy, my study puts forward the different definition practices that contributed to the conceptions of natural gas that currently exist in Québec, as so many OPPs allow the actors to align or oppose each other throughout the controversy.

Keywords: Énergie Saguenay, GNL Québec, socio-technical controversies, definition practices, translation model, public debate, liquefied natural gas and rhetorical analysis

Table des matières

Résumé du projet de recherche	3
Abstract	5
Liste des sigles et abréviations	9
Remerciements	10
Introduction Qu'est-ce qu'Énergie Saguenay ?.....	11
Chapitre 1 <i>Cadre théorique et problématique</i>	12
1.1 Forums hybrides et pratiques de traduction.....	18
1.2 Pratiques de traduction	20
1.3 L'importance des arguments de définition.....	24
1.4 Implications théoriques	27
1.5 Questions de recherche.....	29
Chapitre 2 <i>Méthodologie</i>	30
2.1 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).....	30
2.2 Chronologie de la controverse Énergie Saguenay.....	32
2.3 Sélection et analyse des mémoires	34
Chapitre 3 <i>Analyse des mémoires – Deuxième phase des audiences du BAPE</i>	42
3.1 Acteurs environnementaux.....	43
3.1.1 Équiterre	43
3.1.2 Coalition Fjord	47
3.1.3 Greenpeace Canada	53
3.1.4 Pacte pour la transition.....	56
3.2 Acteurs économiques	61
3.2.1 Association de l'énergie du Québec.....	61
3.2.2 Fromagerie Boivin.....	67
3.2.3 Fédération des chambres de commerce du Québec.....	70
3.2.4 Aile jeunesse de la Chambre de commerce et de l'industrie de Saguenay-Le Fjord	73
3.3 Acteurs scientifiques	76
3.3.1 Institut de recherche et d'informations socioéconomiques	76
3.3.2 Chaire de recherche du Canada en économie écologique	80
3.3.3 Éric Pineault, professeur	84
3.3.4 Association québécoise des médecins pour l'environnement	88
3.4 Acteurs citoyens	93

3.4.1 Clément Fontaine, citoyen de Chicoutimi.....	93
3.4.2 Marc Brullemans, citoyen de Trois-Rivières	97
3.4.3 Pierre Charbonneau, citoyen de Jonquière	100
3.4.4 Jean Paradis, citoyen de Saguenay	103
Chapitre 4 Conclusion.....	107
4.1 Résultats	110
4.1.1 Le gaz naturel en tant qu'énergie de transition	111
4.1.2 Le gaz naturel liquéfié comme énergie fossile.....	114
4.1.2 Le GNL comme gaz issu de la fracturation hydraulique	121
4.1.3 Le GNL remplacera-t-il réellement le charbon ?	129
Bibliographie.....	132

Liste des sigles et abréviations

Aile jeunesse de la Chambre de commerce et de l'industrie de Saguenay-Le Fjord (AJCCISF)

Association de l'Énergie du Québec (AÉQ)

Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)

Association française contre les myopathies (AMF)

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Centre National d'Exploitation des Océans (CNEXO)

Chaire de recherche du Canada en économie écologique (CRCÉE)

Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Gaz naturel liquéfié (GNL)

Gaz à effet de serre (GES)

Groupe international d'experts sur le climat (GIEC)

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)

Pacte pour la transition (PPT)

Point de passage obligé (PPO)

Théorie de l'acteur réseau (TAR)

Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC),

Université du Québec à Montréal (UQÀM)

Université du Québec en Outaouais (UQO)

Remerciements

Quelle aventure a été l'écriture de ce mémoire ! Je crois qu'il s'agit probablement de l'un des défis les plus prenants que j'ai relevés jusqu'ici. Moi qui ne suis pas une personne qui brille par sa patience, ce travail m'a permis de développer cette compétence au-delà de mon espérance. Bien que ce mémoire soit le fruit d'un travail personnel, je ne peux m'attribuer seule sa réussite. Mes premiers remerciements vont évidemment à ma directrice de recherche, Chantal Benoit-Barné. Merci, Chantal, pour ton écoute, tes conseils, ta patience et tes encouragements. Avoir travaillé avec toi m'a permis d'être plus confiante en mes habiletés de recherche et d'écriture. C'est un peu grâce à toi si je poursuis aujourd'hui au doctorat. Merci !

Merci aussi à Marie, ma maman, sans qui je ne crois pas que tout cela aurait été possible. Merci pour ton soutien, pour ton amour et pour toutes ces précieuses relectures (même à 10h le soir, je t'aime mom). Merci d'être là pour moi comme tu l'as été depuis le début de mes études à l'université. Puis finalement, merci tout simplement de m'endurer et de me rassurer dans mon complexe de *Tanguy* (lol). Dans quatre ans, c'est fini, promis (un postdoc, peut-être) ? Merci également à tous les membres de ma famille qui m'ont encouragée au cours de ce processus, particulièrement ma tante Renée pour le soutien. Je vous aime !

Finalement, merci à tous mes amis. Particulièrement Camille, Nalinta, Frédérique et Zélie pour les rires et le soutien. Frede, j'espère que j'aurai su calmer ma *virgulite* un tant soit peu.

Introduction

Qu'est-ce qu'Énergie Saguenay ?

Le promoteur GNL Québec est né du partenariat entre Jim Illich, PDG de la financière Freestone International, de Jim Breyer, président de Jim Breyer Capital et de Michel C. Gagnon, ex-vice-président finances et développement des affaires à l'aluminerie Alouette (Dansereau, 2014). En juin 2014, ils annoncent vouloir mettre sur pied le projet Énergie Saguenay, un complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel qui devait être situé sur les installations portuaires de Grande-Anse à Saguenay. Le projet devait permettre l'exportation de près de onze millions de tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL) annuellement, à partir de ressources provenant de l'Ouest canadien. Ces ressources auraient été acheminées par un gazoduc de près de 782 kilomètres construit entre le Saguenay et l'Ontario puis rattaché à un autre pipeline gazier déjà existant et reliant l'Ontario à l'Alberta. Une fois liquéfié, le gaz aurait été exporté vers l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Sud par navires méthaniers. Le projet, qui devait être opérationnel à partir de 2026, a bénéficié d'investissements privés de près de 9 milliards de dollars des sociétés américaines Breyer Capital et Freestone International (Énergie Saguenay, s.d.).

Avec Énergie Saguenay, GNL Québec souhaitait entreprendre la construction de la plus grande usine de liquéfaction gazière alimentée par hydroélectricité au monde. Sur le site Internet du projet, le promoteur affirmait que de s'approvisionner en énergie auprès d'un réseau local et préexistant permettrait la réduction de « 84 % les émissions de GES et de façon significative les coûts d'exploitation comparés aux autres grandes usines de liquéfaction de gaz naturel actuelles » (Énergie Saguenay, s.d.). Si l'usine devait voir le jour en 2021, le projet a finalement été rejeté par le gouvernement du Québec à l'été 2021, à la suite d'un rapport défavorable du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Chapitre 1

Cadre théorique et problématique

Comme de nombreux grands projets industriels, Énergie Saguenay a généré sa part de controverse. En effet, de 2014 à aujourd'hui, différents acteurs ont partagé publiquement leurs inquiétudes ou leur enthousiasme envers le projet. Ils l'ont défini à leur manière, s'opposant et se rejoignant parfois sur certains points. De façon générale, les controverses sont souvent perçues dans la société comme l'affaire de deux clans qui s'opposent dans une lutte où les intérêts de chacun seraient divergents, voire incompatibles. Cette perception est d'ailleurs véhiculée et amplifiée par les médias (Bolin et Hamilton, 2018). Certes, dans le cas de GNL Québec, on pourrait avoir l'impression que c'est le cas : les acteurs pro-environnement et pro-économie mèneraient une lutte les uns contre et les autres, ne pouvant tout simplement pas s'entendre sur l'essentiel. Cependant, je constate que cette vision agonistique de la controverse ne permet pas de rendre compte de la complexité d'Énergie Saguenay. On y retrouve des détracteurs et des adhérents, mais cela ne résume pas la situation spécifique de ce projet. De plus, cela ne permet pas de bien rendre compte de l'importance des controverses pour nos sociétés, soit ce que les chercheurs ont nommé leur pouvoir constitutif (voir Benoît-Barné et McDonald, 2011). Les controverses rendent visibles les positionnements multiples et divergents des uns et des autres. Elles font avancer les pratiques du débat public et les définitions des enjeux qui nous préoccupent, notamment le gaz naturel, comme dans le cas qui m'intéresse. Selon Bonhman (1996, cité dans Benoît-Barné et McDonald, 2011), la délibération publique agit comme « un processus d'échange de raisons dans le but de résoudre des situations problématiques » (p. 3, parag. 11). De son côté, Goodnight (1991, cité dans Benoît-Barné et McDonald, 2011) souligne qu'une controverse « ne fait pas que révéler des opinions et des postulats à propos d'un sujet particulier, mais elle met aussi en jeu des manières de dire et des règles de débat plus ou moins

explicites qui cadrent le déroulement même d'une délibération » (p. 5, parag. 15). Suivant la pensée de ces deux auteurs, les controverses sont des lieux où s'expriment (au moins) plus de deux points de vue et ceux-ci constituent les paramètres de la controverse et transforment nos façons de concevoir certains enjeux. Ainsi, une vision agonistique ne me permettrait pas de rendre compte de la diversité des parties prenantes à la controverse Énergie Saguenay, de leurs discours et des manières dont ils constituent par des formes variées de communication les réalités des enjeux controversés.

Ce chapitre de mon mémoire comporte un triple objectif. Premièrement, j'introduirai la littérature sur les controverses sociotechniques qui mettent en évidence l'importance d'aller au-delà d'une vision agonistique de la controverse en tant que lutte entre deux clans (les *pours* et les *contres*). Cela me permettra de comprendre d'un côté comment des réseaux d'acteurs se forment et évoluent par et tout au long d'une controverse et de l'autre, comment les controverses agissent comme un lieu d'apprentissage et d'expression. Afin d'y parvenir, je commencerai par introduire la littérature de la sociologie des sciences portant sur les controverses sociotechniques. J'y mobiliserai également un article de Camille Limoges (1993) qui critique la conception agonistique de la controverse. La vision dynamique de la controverse de cet historien québécois rend compte de la manière dont la position des acteurs d'une controverse peut évoluer et leur permettre de s'adapter les uns en rapport aux autres, créant ainsi des réseaux d'acteurs en évolution, plutôt que des clans opposés et prédéterminés.

Deuxièmement, je m'inspirerai de la première étape du modèle de la traduction proposé par Michel Callon (1986), soit la problématisation, pour réfléchir comment l'initiateur d'un projet tel que GNL Québec sélectionne les problèmes qui se rattachent à sa proposition et comment il identifie les auteurs à qui il démontre « qu'ils doivent, pour atteindre les objectifs ou suivre les inclinations qui sont les leurs » (Callon, 1986, » (p.181, parag.1), passer par le programme (la

solution) qu'ils proposent. L'initiateur, que l'auteur nomme *primus movens*, s'efforce ainsi de se rendre indispensable à l'atteinte de la solution. De plus, cette approche me permet de comprendre comment les points de passages obligés (PPO), des enjeux auxquels les acteurs doivent consentir pour sceller des alliances, sont construits. Ces notions me permettront d'identifier les groupes sociaux (acteurs) qui gravitent autour de la controverse et de repérer quels sont les PPO sur lesquels ils se rejoignent. Je mobiliserai également la littérature portant sur les forums hybrides développée par les chercheurs français Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) puisque je conçois le BAPE, l'organisme qui organise les consultations sur le projet, comme un forum hybride.

Finalement, pour mon troisième objectif, je ferai appel à la théorie des arguments de définition mise de l'avant par le professeur américain Edward Schiappa (2003) ainsi que David Zarefsky (1997) portant sur les types de controverse qui découlent des arguments de définition. Cette littérature m'aidera à analyser dans quel genre de controverse s'inscrit Énergie Saguenay et comment les définitions particulières d'un phénomène, par exemple le gaz en tant qu'énergie fossile, participent à la formulation de PPO.

En les présentant tout à tour, j'expliquerai en quoi ces auteurs fondent ma démarche et me permettent de préciser les questions de recherche qui guident mon mémoire. Je conclurai donc ce chapitre par la présentation de ces questions et de leurs implications théoriques.

1.1 Introduction aux controverses sociotechniques

Au courant des années 1970 et 1980, les chercheurs de la sociologie des sciences développent une nouvelle approche de l'analyse des controverses (Fabiani, 2007 ; Lemieux, 2007 et Pestre, 2007). Selon le sociologue Cyril Lemieux (2007), elle se distingue de l'analyse classique qui inclinait à « prendre l'effet pour la cause, c'est-à-dire à confondre l'aboutissement de la controverse étudiée (à commencer par l'existence de deux camps bien tranchés et d'un stock d'arguments stylisés et

radicalisés) avec son origine » (p. 193). L'approche sociotechnique est plutôt centrée sur les manières dont les acteurs donnent sens collectivement à leurs actions (Pestre, 2007). Ils le font notamment grâce à des procédés rhétoriques. S'inscrivant dans cette tradition, le sociologue Bruno Latour illustre en 1984 que la découverte de l'existence des microbes est en fait le produit de la controverse entre les pastoriens et leurs adversaires. Elle n'en est pas la cause : la société française et les scientifiques se sont transformés mutuellement.

L'intérêt premier de suivre ce courant de pensée dans le cadre de mon mémoire est qu'il m'oblige à considérer que les processus de dispute, à travers ses caractéristiques et ses effets, sont des objets d'analyse en soi. De plus, au lieu de concevoir la controverse comme une *bataille*, cette perspective m'amène à la concevoir en tant qu'*épreuve*, soit « une situation dans laquelle les individus déplacent et refondent l'ordre social qui les lie » (Lemieux, 2007, p. 193). Suivant la pensée de Lemieux (2007), mon objectif de recherche général est donc de décrire le processus de dispute propre à Énergie Saguenay dans ses caractéristiques rhétoriques et ses effets propres.

Pierre Lascoumes (2002), chercheur appartenant au courant de la sociologie des sciences, nous aide à mieux comprendre l'importance des controverses. Il explique que les controverses sociotechniques agissent sur le social de trois façons. Premièrement, elles permettent l'exploration d'un enjeu grâce à un double inventaire : celui des acteurs intéressés par un enjeu et « celui de l'ensemble des dimensions du problème que ces acteurs transportent avec eux ainsi que les diverses solutions qu'ils sont capables d'envisager » (p. 72). Ces inventaires ne cherchent pas à faire la division entre le bon et le mauvais, le légitime et l'illégitime. Ils constituent « au contraire une mise à plat qui doit rester la moins normative possible » (p. 73). Deuxièmement, le déroulement de ce type de controverse sert de lieu d'apprentissage par la communication. Elle repose sur des activités de sélection et la présentation d'arguments par les acteurs. À cette étape, ceux-ci ne cherchent pas nécessairement à savoir si la solution à leur problème est la bonne « mais plutôt [à] articuler

différentes dimensions pour rendre une solution *robuste* » (p. 73). Troisièmement, les controverses sociotechniques permettent généralement la clôture d'un enjeu. Bien que toutes controverses finissent par se tarir à un moment ou à un autre comme le note Lascoumes, cela ne veut pas dire pour autant que toutes les sources de conflits ou d'opposition d'intérêts ont été réglées. La controverse est un lieu d'expression et de (re)formulation des identités et des manières de concevoir un enjeu commun. Selon lui, le déroulement complet de la controverse permet de la considérer comme une épreuve engrangeant trois grands effets :

- 1) « la controverse est un lieu de construction d'identités d'action, par l'affirmation et la reconnaissance réciproque de différents cadres d'interprétation de la situation » (p. 75). Elle dépasse donc les stéréotypes classiques du genre « les supporteurs d'Énergie Saguenay sont climatosceptiques » alors que ceux qui le combattent seraient des « activistes climatiques ». Le fait que tous les acteurs puissent s'exprimer de façon égale permet de transformer « pour un temps, les hiérarchies ordinaires » (p. 75).
- 2) Elle permet la formation de réseaux d'acteurs partageant un projet collectif : « un réseau vaut autant par l'interdépendance des positions qu'il structure que par les modalités d'échange qui s'opère entre les participants » (p. 76).
- 3) Une controverse ne se résout pas nécessairement par l'obtention d'un consensus. Lascoumes indique que « l'intégration progressive tout au long du processus des dimensions de l'enjeu apparues durant le déroulement et de nouvelles branches d'alternative facilite l'adhésion à la démarche y compris de ceux qui restent les plus hostiles aux projets » (p. 76). Une controverse débouchera donc généralement sur un accord plus ou moins durable entre les positions majoritaires, qu'un projet soit accepté ou non.

Je reviendrai sur les implications de ces trois grands effets pour notre compréhension de la controverse GNL-Québec dans la conclusion de mon mémoire.

L'historien québécois Camille Limoges (1993) met également de l'avant une conception dynamique de la controverse en insistant sur les relations et les associations qui se font et se défont tout au long du processus. Il considère que les controverses publiques ne permettent pas nécessairement d'établir si un enjeu est « bon » ou « mauvais » : elles encouragent plutôt à ce que

des décisions soient prises « amidst significant uncertainties, for reasons of urgency, prudence or even expediency » (p. 419). Les acteurs qui y prennent part forment des groupes fortement hétérogènes qui ne sont évidemment pas tous aussi puissants les uns que les autres, notamment en raison de leurs différents niveaux d'expertise. Les controverses publiques se façonnent donc au gré des échanges entre acteurs : « participants themselves, by engaging in a dispute and generating interchanges, progressively shape the controversy and define its (disputed) content » (p. 420). Ceux-ci ne s'entendent pas nécessairement sur les préoccupations à prendre en compte. À leur manière, chaque groupe d'acteurs impliqué sélectionne et construit les entités qui y seront mobilisées ainsi que les relations qui doivent exister entre ces entités. Limoges désigne ce processus d'association comme celui des *worlds of relevance* : « there are always more than two worlds of relevance in the course of a single controversy, and sometimes many more than two » (p. 420). Ces mondes évoluent au fil de la controverse, convergeant ou divergeant parfois. Ainsi, Limoges confirme que s'en tenir à une vision agonistique de la controverse serait réducteur : « today's public controversies are not the equivalent of the medieval academic exercise of the disputatio, where a defendant argued against a contradictor » (Limoges, 1993, p. 419). Il faut selon lui chercher à comprendre les relations et associations qui se font et se défont tout au long d'une controverse.

Cette conception dynamique de la controverse en tant que réseau d'associations se rapproche de celle mise de l'avant par Callon, Lascoumes et Barthe (2001). Dans *Agir dans un monde incertain* (2001), les trois auteurs analysent différentes controverses (environnementales, médicales, technologiques) en s'inspirant de la théorie de l'acteur-réseau (TAR). Ils remettent notamment en question le monopole des experts sur les décisions politiques dans un plaidoyer pour une démocratie dialogique. Dans cet idéal où les savoirs des profanes et des experts se rencontrent, ils peuvent, par des formes variées de communication, influencer de manières différenciées, mais

potentiellement également effectives l'issue d'un débat. De ce point de vue, les frontières entre opposants et adhérents ne sont pas fixes. Elles peuvent fluctuer selon les dynamiques des échanges et les alliances, et ce, tout au long de la controverse. Il en sera question dans la prochaine sous-section.

1.1 Forums hybrides et pratiques de traduction

Les controverses prennent vie lorsque surgit chez les gens de l'inquiétude envers un projet ou un enjeu. Cela les incite à prendre la parole dans l'espace public afin de résoudre ces incertitudes en s'assemblant sous la forme de réseaux sociotechniques. C'est cette particularité qui donne lieu à ce que Callon, Lascoumes et Barthes (2001) nomment « forums hybrides. » « Forums » fait référence aux débats publics engendrés ; « hybrides » signifie « l'hétérogénéité des groupes engagés dans le débat : experts, techniciens, politiques, profanes » (Durand, 2002, p. 784). Elles tendent aussi à « faire émerger, par essais et erreurs, par reconfiguration progressive des problèmes et des identités, un monde commun qui soit non seulement habitable, mais également vivable et vivant (...) ouvert à de nouvelles explorations et de nouveaux apprentissages » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 65). Le défi de ceux qui prennent part à ces forums n'est pas uniquement de dialoguer, mais bien de construire les nouvelles réalités de ce qui les préoccupe. Les forums hybrides remettent ainsi en cause les deux grands partages qui caractérisent les sociétés occidentales : « celui qui sépare les spécialistes et les profanes, celui qui met à distance les citoyens ordinaires de leurs représentants institutionnels » (p. 65).

Dès les premières pages de leur essai, Callon, Lascoumes et Barthe soulèvent la question de la fracture entre « savoirs experts » et « savoirs profanes », entre « recherche confinée » et « recherche de plein air ». Les auteurs y discutent de la tendance des sciences pures à se soustraire du monde afin de ne mener leur recherche qu'entre experts puisque de toute façon, les profanes ne sauraient en comprendre l'objet. Dans la recherche confinée, « les chercheurs s'adressent aux

chercheurs et sont recrutés, évalués et promus par leurs pairs exclusivement. Vivant en vase clos, il arrive qu'ils ne prennent pas l'exacte mesure des enjeux qui préoccupent leurs contemporains, ce qui provoque parfois l'indignation de ces derniers » (Berry, 2002, p. 1).

Quant à elle, « la recherche de plein air » se produit lorsque se croisent savoirs experts et savoirs profanes. Les auteurs donnent l'exemple des familles de personnes atteintes de myopathie qui, depuis les années 1950, ont lutté contre le désintérêt du monde médical pour la maladie de leurs proches. Celles-ci se sont regroupées pour former l'Association française contre les myopathies (AMF). Les auteurs avancent que ces familles sont devenues expertes de ces maladies, au même titre que peuvent l'être les scientifiques. Ceux à qui on conseillait de ne pas s'attacher à leurs enfants myopathes « ont entrepris de photographier et de filmer leurs enfants pour établir des tableaux cliniques de l'évolution de la maladie et constituer une accumulation de données permettant d'amorcer un travail scientifique (Berry, 2002, p. 2). Depuis sa formation, l'AMF organise des journées d'information où se côtoient scientifiques médicaux et profanes et où, comme le démontrent les auteurs, ces deux clans qui s'opposaient se rallient pour apprendre les uns des autres par le biais de discussions et de conférences. AMF est donc devenu ce forum hybride dans lequel se côtoient experts et profanes.

Callon, Lascoumes et Barthes (2001) indiquent donc que les controverses sont des lieux d'apprentissage où profanes et experts s'adaptent : « cette découverte mutuelle retentit, bien entendu, sur chaque acteur, dont l'identité à son tour se modifie » (p. 64). Se créent ainsi des liens entre ces acteurs, ce qui mène à la formation de ce que les coauteurs nomment réseaux sociotechniques, l'une des idées centrales de la théorie de l'acteur-réseau. Ces réseaux se situent donc sur le plan des « interactions dynamiques entre acteurs, à partir de l'analyse des négociations encore qualifiées d'opérations de traduction » (Bardini, 1996, p. 133). Les opérations de traduction sont ce qui permet à la recherche confinée d'être comprise et discutée par des profanes et vice-

versa. Les experts s'adaptent et les profanes s'expertisent par les mécanismes de traduction. Pour Callon (1986), « traduire, c'est également exprimer dans son propre langage ce que les autres disent et veulent, c'est s'ériger en porte-parole. À la fin du processus, s'il est réussi, on n'entend plus que des voix parlant à l'unisson et se comprenant mutuellement » (p. 204). Les controverses démontrent donc que les experts et les profanes peuvent s'adapter continuellement les uns aux autres, bien que nous n'y portions pas toujours attention, trop enfermés dans une logique agonistique où les clans (pour et contre) sont déterminés dès le départ. J'expliquerai dans le chapitre méthodologique en quoi je conçois le BAPE comme le forum hybride dans lequel les acteurs de la controverse Énergie Saguenay, experts comme profanes, ont négocié leur conception de ce mégaprojet gazier.

1.2 Pratiques de traduction

Le modèle de la traduction permet de comprendre la place importante que prennent les arguments de définition dans les controverses. Les réseaux d'acteurs sélectionnent et définissent les enjeux qui les préoccupent et les relations qui doivent exister entre eux. Limoges (1993) rappelle que « controverses are not first defined, and only after this initial work of definition opened up for public participation » (p. 420). Ce sont les acteurs, alliés en réseaux qui définissent les enjeux par leurs interactions.

Dans son célèbre article *Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc*, Michel Callon (1986) mobilise le modèle de la traduction pour discuter de la controverse entourant la coquille Saint-Jacques dont les stocks bretons s'amenuisent en raison d'une pêche trop intensive. Ce modèle en quatre phases s'inscrit dans le cadre de la théorie de l'acteur-réseau et sert entre autres à comprendre les conditions qui mènent au succès ou à l'échec d'un changement (ou d'une innovation). Le sociologue français explique qu'au courant des années 1970, trois chercheurs du Centre National d'Exploitation des Océans (CNEXO) présentent lors d'un colloque tenu à Brest

où s'étaient rassemblés scientifiques et délégués professionnels des marins-pêcheurs, une technique de reproduction des larves de la coquille Saint-Jacques observée lors d'un voyage au Japon. Non seulement cette technique facilite la reproduction, mais elle permet également la préservation et l'augmentation des stocks existants. Les larves sont « fixées sur des collecteurs immergés où elles croissent à l'abri des prédateurs ; arrivées à une taille suffisante elles sont "semées" sur des fonds marins où elles se développent en toute quiétude » (p. 178, parag. 3). Toutefois, chez la communauté scientifique française, les savoirs sur cette espèce sont presque inexistantes. Les marins-pêcheurs de leur côté ne connaissent de la coquille que son stade adulte. Callon remarque ainsi qu'il n'existait à l'époque « aucune relation directe entre les larves de coquilles et les marins-pêcheurs » et que c'est par « l'entremise des chercheurs que ce lien se créera progressivement » (p. 179, parag. 2). Les parties prenantes de cette problématique développeront donc des « arguments et des perspectives contradictoires menant à des visions différentes du monde qui les entoure » (Walsh et Renaud, 2010, p. 287, parag. 1). En effet, d'un côté, les scientifiques français ne connaissent pas grand-chose aux coquilles Saint-Jacques bretonnes (*Pecten Maximus*) sinon qu'elles sont différentes de l'espèce nipponne. De l'autre, les marins-pêcheurs souhaitent poursuivre leur activité de pêche intensive puisqu'elle est lucrative. Finalement, la coquille, elle, doit se perpétuer alors qu'elle est victime à la fois de surpêche et des prédateurs. Comment alors rallier ces acteurs autour de la question « *Pecten Maximus* se fixe-t-il dès les premiers moments de son existence ? » et ainsi résoudre le problème de diminution de ses stocks ? Par le modèle de la traduction, Callon explique comment s'est développé au fil des années 1970 un savoir scientifique permettant de résoudre cette question et comment celui-ci s'est construit en suivant les quatre phases du modèle de la traduction : la problématisation, l'intéressement, l'enrôlement et la mobilisation. Dans le cadre de mon travail, je m'inspire principalement de la première phase pour discuter de la notion des points de passages obligés et de la formation des groupes sociaux qui

participent à la controverse. Je les présenterai sommairement ci-dessous et expliquerai comment je les applique à la controverse Énergie Saguenay dans le chapitre sur la méthodologie.

Callon nomme *primum movens* ce qui précède la première phase du modèle de la traduction. Il peut être compris comme l'acteur qui initie, annonce un changement ou un projet qui sera repris lors de la problématisation, première phase du modèle. Dans le cas des coquilles Saint-Jacques, le *primus moven* est donc les trois chercheurs du CNEXO qui ont tenté d'élucider s'il était possible d'implanter dans la baie de Saint-Brieuc le même procédé de reproduction des larves que celui observé au Japon.

Par la suite vient la première phase du modèle de la traduction : « la problématisation ou comment se rendre indispensable ? » (p. 180, parag. 2). Callon explique qu'au cours de celle-ci, le *primus moven* formulera les problèmes qui découlent de sa question (à quel stade s'opère la métamorphose des larves, à quelle vitesse croissent-elles, etc.). Pour l'auteur, la problématisation est un mécanisme qui permet au *primus* d'identifier « un ensemble d'acteurs dont ils s'attachent à démontrer qu'ils doivent, pour atteindre les objectifs ou suivre les inclinations qui sont les leurs, passer obligatoirement par le programme de recherche proposé » (p. 181, parag. 1). Les trois chercheurs du CNEXO s'efforcent ainsi de se rendre indispensables à la solution. Pour ce faire, Callon conçoit la problématisation en deux étapes. La première est celle de la « problématisation comme entre-définition des acteurs » (p. 181, parag. 2). Par leurs actions et leurs expressions, les groupes sociaux indispensables à la résolution des problèmes identifiés par le *primus*, se définissent et définissent les autres. Callon remarque qu'à partir de la seule question « *Pecten Maximus* se fixe-t-il ? », il est possible de « problématiser toute une série d'acteurs, c'est-à-dire à établir de façon hypothétique leur identité et ce qui les lie » (p. 183, parag. 1). La seconde phase est celle de la « problématisation comme définition des points de passage obligés (PPO) ». Lors de celle-ci, le *primus* doit convaincre les groupes sociaux que la réponse à sa question est profitable pour tous les

groupes sociaux retenus et qu'elle passe obligatoirement par une alliance autour de cette question.

Callon explique que les PPO :

tracent le parcours, indiquent la méthode comme des éléments incontournables, ainsi que les déplacements que devront consentir les acteurs. Cette première étape définit donc un « système d'associations » entre les différentes entités concernées, “dont elle définit l'identité ainsi que les problèmes qui s'interposent entre elles et ce qu'elles veulent” (Callon, 1986, p. 184).

C'est dans cette dynamique de groupe engendrée par les PPO que la réponse à la problématisation s'obtient. Ces points permettent de saisir les propriétés dynamiques de la problématisation puisqu'ils mettent sur la table les déplacements, contournements et recouvrements auxquels les acteurs doivent consentir pour sceller des alliances. Ces négociations, si elles réussissent, aboutissent à un compromis, « l'innovation n'est jamais quelque chose de parfait, et ces compromis se jouent dès les premiers instants » (Callon, 1999, cité dans Lopes Gomes et Château-Terrisse, 2018, p. 5, parag. 2). La problématisation décrit donc un « système d'alliances entre des entités dont elle définit l'identité ainsi que les problèmes qui s'interposent entre elles et ce qu'elles veulent. Ainsi se construit un réseau de problèmes et d'entités au sein duquel un acteur se rend indispensable » (p. 185, parag. 1).

Dans le cadre du chapitre méthodologique, j'appliquerai les concepts présentés ci-dessus au cas particulier d'Énergie Saguenay. La problématisation et le moment qui la précède me seront utiles afin d'identifier les points de passages obligés de cette controverse ainsi que les groupes sociaux indispensables pour le *primus*, GNL Québec. D'un côté, je serai en mesure d'identifier ces groupes sociaux qui gravitent autour de la controverse. De l'autre, le fait de m'intéresser aux PPO me permettra de mieux comprendre comment ceux-ci émergent par les pratiques de définition des acteurs. C'est sur cette dernière notion que je miserai dans la prochaine sous-section.

1.3 L'importance des arguments de définition

À cette conception dynamique de la controverse en tant que réseaux, je propose d'intégrer une réflexion sur les pratiques de définition issue de la tradition rhétorique. Je souhaite ainsi comprendre comment les PPO qui se créent entre les acteurs d'une controverse reposent sur des définitions particulières (par exemple, le gaz naturel en tant qu'énergie de transition) et comment l'évolution d'une définition peut faire évoluer les conceptions sociétales d'un sujet ou d'un enjeu controversé. Pour ce faire, je me suis inspirée du livre *Defining Reality: Definition and the Politics of Meaning* d'Edward Schiappa (2003). L'auteur y fait part de l'importance souvent vitale des définitions en rhétorique et en droit. Il y indique que les définitions classifient les situations et qu'éventuellement, elles définissent la réalité. Par exemple, c'est en partie grâce à un changement de définition concernant le statut du béluga que le projet de port pétrolier Énergie Est à Cacouna dans le Bas-Saint-Laurent a échoué en 2015. Étant donné que celui-ci est passé d'espèce menacée à espèce en voie de disparition, la réalité du projet a changé puisque les mesures de protection de ces espèces sont devenues plus sévères et plus restrictives que celles qui protègent d'autres espèces menacées.

Les études rhétoriques démontrent combien nos manières de parler publiquement des enjeux de société influencent les dynamiques du débat public ainsi que la nature des politiques publiques qui en découlent (Goodnight et Olson, 1994 ; Benoit-Barné et McDonald, 2011). C'est pourquoi il m'apparaît pertinent de conjuguer une conception des controverses inspirée des travaux en sociologie des sciences à celle des arguments de définition, dont il sera question dans cette section. En étudiant les arguments de définition, on peut donc mieux comprendre comment un PPO peut dépendre d'une définition et des pratiques rhétoriques qui lui donnent forme. En effet, je crois que les définitions particulières d'un phénomène (le gaz naturel en tant qu'énergie de transition) peuvent être considérées comme une forme de PPO.

Edward Schiappa est professeur et chercheur en rhétorique au Massachusetts Institute of Technology. Dans *Defining Reality : Definition and the Politics of Meaning* (2003), il se penche sur les façons dont nous construisons les définitions des choses qui nous entourent. Ce recueil s'inscrit dans la lignée des travaux de Richard Robison (1950) et de Chaïm Perelman (1969) portant sur le caractère rhétorique des définitions et des relations qui les configurent. Caractère qui réside, selon Schiappa (2003), dans le pouvoir persuasif que doit avoir une nouvelle définition face à une autre. Selon l'auteur, tous les discours cherchent à définir une chose ou un sujet ce qui « contributes to what can be described loosely as the social construction of reality » (p. xi). Parce qu'elles sont des propositions rhétoriques, les définitions prennent forme au sein des interactions humaines, situées dans le temps et dans l'histoire. Ainsi, une définition n'est pas figée puisqu'elle est le reflet de croyances humaines au moment de son énonciation. Elle peut donc être sujette à révision. Les façons dont nous construisons les définitions influencent ainsi la compréhension que nous pouvons avoir de certains enjeux. Nous définissons et décrivons le monde qui nous entoure « because of our needs and interests, not because there is some correct way that the giraffe really is » (p. 8). Schiappa invite les lecteurs à ne plus se poser la question « qu'est-ce que X », mais plutôt « qu'est-ce que X pourrait être dans un tel contexte », mettant ainsi l'accent sur le caractère multiple et contingent des définitions.

Les façons dont nous définissons certains termes peuvent avoir de profonds impacts sur le monde. Dans une étude de cas portant sur le mot « mort », Schiappa (2003) démontre que les définitions de ce terme peuvent influencer la vie (ou la mort) d'une personne. En effet, les avancées en médecine du siècle dernier ont poussé les chercheurs de ce domaine à redéfinir, au courant des années 1980, ce qu'est la mort. Le sommes-nous à partir du moment où notre cerveau cesse de fonctionner ou lorsque notre cœur cesse de battre ? Ce sont là deux courants qui luttent pour être identifiés comme la « vraie » définition de la mort. Toutefois, selon l'auteur, ni l'une ni l'autre

n'est fausse. Cela dépend du statut que l'on accorde à la mort, de la définition que l'on y rattache et de la façon dont elle est défendue : « truth or appropriateness of a particular definition is dependent upon the truth or appropriateness of interrelated beliefs, values and concepts » (p. 43).

Schiappa ajoute que les nouvelles définitions peuvent produire de meilleurs arguments à la condition de reconnaître que les définitions participent à l'établissement de relations entre les mots et les gens. Ce constat nous permet de comprendre en quoi la théorie de Schiappa peut nous aider à mieux comprendre la nature des relations qui se nouent entre les acteurs d'une controverse et comment elles se nouent par des pratiques de définition qui deviennent des points de passage obligés pour ceux-ci. En effet, certaines définitions deviennent des incontournables pour certains d'entre eux et structurent ainsi la controverse. Schiappa (2003) précise que : « for a particular definition to be shared, people must be moved to adapt their linguistic and nonlinguistic responses according to the understanding instantiated in the definition » (p. 69). Ainsi, si nous définissons, c'est en quelque sorte pour créer un monde commun, ce *world of relevances* selon Limoges (1993) : « successful definitions shape mutual response and thereby help to establish and maintain communities of shared meanings » (p. 68).

Les travaux du chercheur en communication David Zarefsky (1997) nous aident à comprendre les diverses formes que peuvent prendre les arguments de définition. Selon lui, les arguments de définition sont rarement des « claims supported by reasons and intended to justify adherence by critical listeners. Instead, they are [often] simply proclaimed as if they were indisputable facts » (p. 3). Ainsi, les défenseurs d'une définition proposent des descriptions qui fonctionnent stratégiquement en redéfinissant les phénomènes sans nécessairement reconnaître que cette définition est en train d'être redéfinie et que de nouveaux points de vue sont promus (Schiappa, 2003). Zarefsky (1997) explique que « the key definitional move is simply stipulated, as if it were a natural step along the way of justifying some other claim » (p. 3). Je reviendrai sur

cette idée dans le chapitre suivant, alors que je présenterai les quatre principales formes que peuvent prendre les arguments de définition selon Zarefsky et expliquerai comment celles-ci m'ont aidée à mener mes analyses.

1.4 Implications théoriques

Dans l'ensemble, les perspectives présentées dans ce chapitre concernant le pouvoir constitutif des controverses et l'importance des arguments de définition en contexte de controverse ont plusieurs implications théoriques pour mon mémoire. D'un côté, les travaux de Limoges et de Callon, Lascoumes et Barthe me permettront de concevoir la controverse comme un espace d'échange entre des acteurs qui s'allient autour de certaines conceptions qu'ils construisent au cours de leurs interactions, formant ainsi des alliances qui reposent sur certaines conceptions communes. Ils le font dans ce que Callon, Lascoumes et Barthe nomment « forums hybrides », forums où ils se découvrent et s'adaptent les uns aux autres, contribuant ainsi aux conditions d'existence du projet en devenir par la création de points de passage obligés. Ces conceptions dépassent l'habituelle vision agonistique que nous avons de la controverse, puisque les acteurs et leurs conceptions ne sont pas statiques et cantonnés dès le départ et une fois pour toutes à un camp.

De l'autre côté, le cadre théorique portant sur les arguments de définition me permettra de comprendre le rôle crucial que pourront prendre les définitions au cours des débats liés à la controverse qui m'intéresse. On peut penser que les arguments de définition sont particulièrement importants au moment de la problématisation, première étape du modèle de la traduction puisque c'est entre autres grâce à eux que les groupes sociaux qui participent à la controverse s'entredéfinissent. Je crois que les pratiques de définition qu'ils mobilisent nous permettent de mieux comprendre les points de passages obligés de la controverse, soit ces manières de définir qui deviennent incontournables et structurantes. J'expliquerai dans le chapitre suivant en quoi je perçois la controverse Énergie Saguenay comme une controverse à propos de la définition du gaz

naturel en tant qu'énergie de transition, et qu'il s'agit là d'un point de passage obligé (PPO) qui, comme le révéleront mes analyses, dissimule d'autres points de passages obligés.

En résumé, je crois que les positions de Limoges, de Callon Lascoumes et Barthe, de Schiappa et de Zarefsky s'imbriquent de manière cohérente, et ce, pour les raisons suivantes. Premièrement, elles portent toutes une attention particulière aux relations tissées par des interactions et des pratiques de communication, que ce soit sur le plan des éléments d'une définition pour Schiappa, ou sur le plan des groupes sociaux pour Callon, Lascoumes et Barthes. Deuxièmement, la question du monde commun revient également chez Limoges et chez Schiappa. Les définitions nous permettent de nous entendre sur une conception partagée, sur ce que « doivent être » les entités mobilisées dans la controverse. Les échanges entre les acteurs façonnent les controverses selon ce qu'ils choisissent de mettre en lumière. De plus, on retrouve autant chez Callon, Lascoumes et Barthe que chez Schiappa cette idée de la « définitionnelle rupture ». En effet, Schiappa indique que celle-ci se produit lorsqu'une définition sur l'essence ou l'usage d'une chose ne fait pas ou plus consensus, ce qui laisse place aux arguments de définition. Callon et ses coauteurs indiquent également qu'une controverse survient lorsque certaines personnes manifestent de l'inquiétude par rapport à un enjeu, ou, comme dans le cas qui m'intéresse, un projet qui implique et repose sur un ensemble de définitions. Finalement, Schiappa croit également qu'il faut dépasser l'opposition « bon » ou « mauvais » lorsqu'il est question d'arguments de définitions et qu'il convient d'en faire un objet d'étude à part entière.

1.5 Questions de recherche

En somme, mon travail de recherche contribue à rendre compte des manières dont les pratiques de définition nous aident à comprendre comment, sur le plan rhétorique, se créent des points de passage obligés dans une controverse. Plus spécifiquement, par l'analyse des mémoires déposés par les acteurs qui composent les groupes sociaux participant à ma controverse, mon étude mettra de l'avant les différentes pratiques de définition et conceptions du gaz naturel qui existent en ce moment au Québec comme autant de PPO permettant aux acteurs de s'allier ou de s'opposer les uns aux autres, tout au long de la controverse.

Les questions de recherche qui découlent de mon cadre théorique et guident mon travail sont donc les suivantes :

- 1) Quelles sont les pratiques de définitions mobilisées par les acteurs au cours de la controverse Energie Saguenay et quelles sont les différentes conceptions du gaz naturel qui en découlent ?
- 2) En quoi ces pratiques de définition et ces différentes conceptions sont-elles des PPO pour les acteurs de la controverse et avec quelles implications pour son déroulement ?

Le prochain chapitre de mon mémoire porte sur la démarche méthodologique que j'entreprendrai afin de répondre à ces questions.

Chapitre 2

Méthodologie

Énergie Saguenay, tout comme les autres projets comportant des risques pour les milieux naturels, est soumis à la loi québécoise sur l'environnement. Il doit donc subir une enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avant de pouvoir aller de l'avant. Afin de reconnaître les arguments de définition dont se servent les acteurs de la controverse qui m'intéresse, je me suis concentrée sur l'étude des mémoires qui ont été présentés dans le cadre des audiences du BAPE. Je conçois cette instance comme un forum hybride par lequel les acteurs liés à Énergie Saguenay se mobilisent, expriment leurs positions et s'adaptent (du moins possiblement) les uns aux autres. Callon, Barthes et Lacoumes (2001) identifient d'ailleurs cet organisme comme un modèle de forum hybride permettant la démocratie participative. Il m'apparaît donc pertinent, dans un premier temps, de le présenter ainsi que son mode de fonctionnement. Dans un deuxième temps, je discuterai du travail minutieux de réalisation d'une chronologie de la controverse qui m'a permis de bien comprendre les enjeux sous-jacents à ce projet gazier. Dans un troisième temps, j'expliquerai pourquoi, sur la base du modèle de la traduction, j'ai choisi de regrouper les acteurs de la controverse en « groupes sociaux » selon les façons dont ils se présentaient au cours de la controverse. Finalement, je discuterai de la méthode d'analyse que j'ai mobilisée pour l'analyse des mémoires des participants des audiences de la seconde phase du BAPE sur Énergie Saguenay.

2.1 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Avant d'entrer plus en détail dans ma démarche méthodologique, il me semble pertinent de présenter brièvement le BAPE et son mode de fonctionnement. Le BAPE est un organisme consultatif permanent et indépendant des autorités politiques. Il reçoit des mandats d'enquêtes et d'audiences publiques du ministre de l'Environnement du Québec. Il est par la suite chargé de lui

présenter ses rapports desquels découleront certaines recommandations. Selon Halley et De Forte (2004), l'une de ses principales fonctions est « d'associer le public aux procédures d'évaluation des impacts environnementaux des grands projets de développement économique [...] il a pour mission de favoriser la participation des citoyens » (p. 6). Parmi les projets qui doivent être soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du BAPE se trouvent notamment « les ports et les quais, les mines, les installations industrielles » (Halley et De Forte, 2004, p. 7). Donc, pour que de tels projets se concrétisent, ils doivent rencontrer les différentes étapes de la procédure. Celles-ci sont présentées sommairement ci-dessous.

En premier lieu, l'initiateur d'un projet (dans ce cas-ci, GNL Québec) doit envoyer au ministre de l'Environnement un avis écrit dans lequel il présente son projet. Ensuite, le ministre lui fera ses recommandations afin que l'initiateur puisse procéder à l'étude d'impact. Cette étude, une fois qu'elle correspond aux critères du ministre, est publiée dans divers journaux. Dans les quarante-cinq jours qui suivent la publication de l'étude, « une personne, un groupe ou une municipalité peut adresser une demande d'audience publique au ministre de l'Environnement » (Halley et De Forte, 2004, p. 8). Comme le projet Énergie Saguenay a complété ces étapes, la première phase des audiences publiques s'est amorcée le lundi 21 septembre 2020 et s'est terminée le vendredi suivant. Elle avait pour objectif de permettre au public de s'informer sur le projet et de poser une question au promoteur. La deuxième phase, celle où le public a présenté ses mémoires à la commission d'enquête du BAPE, a débuté le 26 octobre suivant et s'est conclue le 4 novembre 2020. C'est le 10 mars 2021, quelques mois à la suite de ces consultations, que le président de la commission d'enquête a remis son rapport au ministre de l'Environnement, Benoît Charrette. C'est lui qui détient l'autorité d'autoriser – ou non – Énergie Saguenay.

2.2 Chronologie de la controverse Énergie Saguenay

Les audiences au cours desquelles les participants ont présenté leurs mémoires sont publiques. Elles sont enregistrées et disponibles sur le site de l'organisme, tout comme les mémoires rédigés qui les ont inspirés. Dans le cadre de la collecte de données de ce mémoire, j'ai choisi de me pencher uniquement sur les mémoires. Mes analyses ainsi que leurs résultats seront présentés dans les chapitres suivants. Avant de parler de la méthode d'analyse dont je me suis servie, j'aimerais discuter de la démarche qui m'a menée à la sélection des mémoires qui composent mon corpus.

Afin de bien comprendre la controverse Énergie Saguenay, les enjeux qu'elle comporte et les façons dont les différents acteurs les concevaient, j'ai fait une chronologie de cette controverse. De son début en 2014, jusqu'au moment de la présentation des mémoires à la commission d'enquête du BAPE, j'y ai recensé l'ensemble des acteurs qui ont pris la parole publiquement à propos d'Énergie Saguenay. Pour y arriver, je me suis servie du moteur de recherche Google, des mots-clefs « GNL », « GNL Québec », « gaz naturel », « gaz naturel liquéfié » et « Énergie Saguenay » et du filtre des dates, mois par mois et année par année. J'ai été en mesure de consulter la majorité des articles de journaux, entrevues radio et billets de blogues concernant le projet et de les inclure dans ma chronologie. Malgré le fait qu'il s'agissait d'un processus fastidieux qui a généré une chronologie de plus de 80 pages, il s'avérait pour moi impératif de l'entreprendre afin de saisir les multiples facettes de la controverse. En effet, ce travail m'a été utile pour diverses raisons. Premièrement, ce processus m'a fait prendre conscience du point culminant de la controverse, soit les années 2019-2020, moment où sa présence s'est accentuée dans l'espace public. Pour des raisons de concision, j'ai choisi de l'exclure de mon travail étant donné sa longueur. Deuxièmement, c'est grâce à ce travail de documentation et à une bonne compréhension des prises de parole des différents acteurs que j'ai pu dégager l'enjeu qui semblait le plus important et sur lequel porte principalement la controverse Énergie Saguenay. Il est selon moi question d'une

controverse « à propos » de la définition du gaz naturel en tant qu'énergie de transition puisque cette définition semble avoir nourri les échanges de la plupart des acteurs de la controverse. Cela ne signifie pas que les autres enjeux – tels que la protection du béluga, la création de main-d'œuvre au Saguenay ou encore la rentabilité économique du projet – ne sont pas importants ou n'ont pas été discutés, mais que c'est cet enjeu qui s'est démarqué du lot dans le sens où il est devenu incontournable pour ceux qui s'exprimaient à propos du projet et structurant pour leurs échanges. Je reviendrai sur ce point plus en détail dans la section « analyses des mémoires » de ce chapitre.

Suivant la problématisation, première étape du modèle de la traduction (Callon, 2006) présentée dans le chapitre précédent, cet enjeu (la définition du gaz naturel en tant qu'énergie de transition) peut également être qualifié de point de passage obligé (PPO). J'ai choisi de me concentrer sur ce dernier dans le cadre de mes analyses puisqu'il s'agit là du PPO le plus commun à l'ensemble des acteurs qui ont pris part à la controverse. Comme je l'ai déjà mentionné, mes analyses mettront en lumière les différentes conceptions liées à ce PPO (qui lui-même est traversé par d'autres PPO) et en quoi les pratiques de définition mises de l'avant par les différents groupes sociaux nous aident à comprendre comment ils se créent.

Une fois la chronologie terminée et la controverse maîtrisée, je me suis à nouveau inspirée de la première étape du modèle de la traduction pour classer les acteurs qui avaient pris la parole de 2019 à 2020 selon leur appartenance à différents groupes sociaux (environnementalistes, scientifiques, citoyens et économiques), et ce, selon les façons dont ils se présentaient au cours de la controverse et les types de discours qu'ils tenaient. La chronologie de la controverse m'a fait prendre conscience des efforts entrepris par GNL Québec pour s'adapter à ces groupes sociaux et pour traduire leurs intérêts. Par exemple, en réponse aux préoccupations de certains groupes environnementalistes quant au taux d'émissions de CO₂ du complexe de liquéfaction gazière, le promoteur s'est engagé en 2019 à faire d'Énergie Saguenay une usine carboneutre. Le promoteur

a ainsi versé en février 2019 une enveloppe 50 000 \$ à la Chaire de recherche en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC), chargée d'étudier les façons d'atteindre cette carboneutralité. Lorsque des citoyens se sont intéressés au projet, le promoteur a maintes fois réitéré l'importance de créer de l'emploi dans la région, ralliant ainsi ceux qui déplorent l'exode rural des jeunes du Saguenay et la pénurie de la main-d'œuvre. Certains d'entre eux ont entrepris de mobiliser les autres à l'aide de pétitions et de manifestations. Finalement, alors que plusieurs scientifiques exprimaient des craintes quant à l'impact d'un tel projet pour une espèce en péril telle que le béluga, GNL Québec a créé une charte d'engagement pour sa protection. Via celle-ci, le promoteur s'engageait à investir cinq millions de dollars dans un fonds qui soutiendrait la réalisation « de mesures et d'actions concrètes permettant de réduire l'empreinte sonore subaquatique des usagers du fjord du Saguenay » en février 2020 (Énergie-Saguenay, 2020). Callon (1999) rappelle que d'un côté pratique, le concepteur de l'innovation, dans ce cas-ci GNL Québec, ne doit pas avoir pour a priori que les réponses qu'il apportera en guise de traduction des intérêts des groupes sociaux intéressés par son projet sont les meilleures. Il indique que « s'il y a des résistances à l'innovation, ce n'est pas parce que les acteurs sont irrationnels, mais parce qu'ils ont des intérêts, des attentes ou des besoins qui n'ont pas été pris en considération » (Callon, 1999, p. 116, parag. 4). Par l'analyse des mémoires déposés par les divers groupes sociaux significatifs identifiés plus haut, et en me basant sur le point de passage obligé qu'est le gaz naturel en tant qu'énergie de transition, il me sera possible d'observer ces résistances et d'en discuter dans la conclusion de mémoire.

2.3 Sélection et analyse des mémoires

Maintenant que j'ai présenté la démarche qui m'a amenée à distinguer les différents acteurs de la controverse, j'aimerais discuter du processus de sélection de ces mémoires. Par la suite,

j'expliquerai la méthode d'analyse dont je me suis servie pour analyser les mémoires, ainsi que les défis qu'un tel processus engendre.

Dans le manuscrit de ma chronologie de la controverse, j'ai mis de côté les années antérieures à 2019 pour ne garder que les années 2019 et 2020. Dans cette section, j'ai attribué une couleur à chaque groupe social que j'avais distingué (environnementalistes = vert, scientifiques = jaune, citoyens = bleu et économiques = orange). J'ai donc surligné chaque acteur selon le code de couleur référant au groupe social auquel il appartenait. Par la suite, j'ai regroupé les noms de tous ces acteurs, par catégorie, dans une liste. Mon objectif était de sélectionner quatre mémoires par catégorie. Pour faire ce choix, j'ai consulté chacun des mémoires des acteurs retenus en gardant en tête le point de passage obligé dont mes analyses font l'objet, soit la notion de gaz naturel en tant qu'énergie de transition. Comme critère, les mémoires choisis devaient discuter de façon importante de cette notion encensée par le promoteur GNL Québec. Cette démarche interprétative m'a permis de sélectionner pour chaque catégorie les quatre mémoires qui me semblaient mettre cette notion davantage de l'avant.

Comme je l'ai déjà mentionné plus haut, Énergie Saguenay est une controverse « à propos » de la définition du gaz naturel en tant qu'énergie de transition, telle que l'entend le professeur en communication David Zarefsky (1997). Zarefsky explique que dans les controverses, les débats à propos d'une définition portent principalement sur la nature d'une chose ou d'un enjeu. Par exemple, dans le cas d'Énergie Saguenay, nous verrons que certains croient dur comme fer que le GNL est une énergie de transition puisqu'il serait moins polluant que le charbon. Pour d'autres, en raison de sa composition chimique, le gaz naturel s'apparente à une énergie fossile plutôt qu'à une énergie de transition. Il s'agit donc pour les participants à la controverse de mettre de l'avant leur conception du gaz, contribuant ainsi à façonner lentement la société en redéfinissant des conceptions qu'elle pouvait tenir pour acquises.

Pour analyser les 16 mémoires qui composent mon corpus, je me suis inspirée de la méthode développée par Zarefsky (1997) à propos des pratiques de définition, qu'il nomme « argumentative moves in definition ». Selon lui, il existe au moins quatre pratiques de définition courantes lors des débats publics. Selon lui, trois pratiques de définition sont particulièrement courantes : les associations, les dissociations et le langage orientant le cadrage (frame shifting language). En me basant sur les enseignements de ma directrice, j'ajoute également à ces trois pratiques de définition courantes la qualification et la définition formelle. Voici un survol de chacune de ces pratiques de définition.

La première pratique de définition est celle de l'association. Elle implique que l'on définisse quelque chose par l'affiliation d'un terme ou d'une idée avec une autre. Zarefsky (1997) indique que même si cette association « may be postulated rather than argued for, identifying and drawing attention to it will render it available for support and critique » (p. 7). Les associations se produisent généralement lorsqu'on élargit le sens d'un terme. Cette pratique rhétorique peut également renforcer le caractère persuasif des définitions puisque « favorable or unfavorable connotations of a given term remain constant but are applied to a different denotation. In this way, connotations surrounding the original term are transferred to a different referent » (p. 7). Il existe une certaine forme de comparaison dans les associations. C'est pourquoi l'usage des métaphores et des analogies est fréquent dans ce type de pratique. Lorsqu'un acteur se sert d'une association, il met en relation deux termes ou deux idées. La phrase « pour lui ça, c'est ça » m'a été particulièrement utile pour repérer les associations dans les différents mémoires que j'ai analysés. Je dirais que cette pratique est celle qui m'a donné le plus de fil à retordre, car sans recul, tout a tendance à devenir une association ! Lorsqu'on parle, on associe des termes les uns aux autres en tant qu'unités de discours. Mais la pratique de définition par association est différente. Il est essentiel de repérer l'affiliation proposée entre deux idées ou deux termes par celui ou celle qui parle. Par exemple,

pour l'un des acteurs dont je discute dans la section des analyses, le promoteur Énergie Saguenay était associé à une sorte de « Goliath » que devait combattre « David », qu'il associait aux citoyens du Saguenay et plus largement, aux Québécois. En me posant des questions comme : « pour cet acteur, le gaz naturel, c'est quoi ? », j'ai eu plus de facilité à repérer les pratiques de définition par association.

La seconde pratique de définition décrite par Zarefsky est celle de la dissociation. À l'opposé de l'association, celle-ci est mobilisée pour rompre un lien entre deux termes ou deux idées. Perelman et Olbrechts-Tyteca (1969, dans Zarefsky, 1997) indiquent qu'il s'agit de briser un concept en plusieurs parties afin d'identifier sa proposition avec celle qui est considérée comme favorable. Zarefsky (1997) remarque que la façon la plus commune de le faire est de jouer sur le contraste de l'apparence et de la réalité. Par exemple, pour certains acteurs, le projet d'Énergie Saguenay est en apparence bénéfique pour l'économie, mais il ne l'est pas réellement puisque l'économie dépend de la protection de l'environnement. Selon moi, ce type de pratique permet ultimement de requalifier un enjeu ou encore un objet. Par exemple, dans le cas d'un autre acteur dont je parlerai dans mes analyses, ceux qui soutiennent Énergie Saguenay ne se présentent pas comme des « climato-sceptiques », un néologisme utilisé pour parler de ceux qui ne croient pas que le réchauffement climatique est attribuable aux activités humaines, mais comme des « climato-réalistes ». Ce faisant, il se dissocie de l'étiquette « climato-sceptiques » apposée sur ceux qui souhaiteraient qu'Énergie Saguenay voie le jour. Ainsi, il requalifie ce qu'il est, soit un « climato-réaliste ». L'autre phrase qui m'a aidée à repérer ce type de pratique est « pour lui, ce n'est pas ça, c'est ça ». Lorsque je lisais un argument mis de l'avant par un acteur, je me posais alors cette question pour m'assurer qu'il s'agissait bien d'une dissociation. Pour reprendre le cas cité ci-dessus, pour cet acteur, appuyer Énergie Saguenay c'est être climato-réaliste et non climato-

sceptique. Comme Zarefsky le remarque, il se joue ici un contraste entre ce qui est apparent et ce qui est réel.

La troisième pratique de définition dont je me suis servie est celle du « langage orientant le cadrage ». Il s'agit de réorienter la perspective selon laquelle une situation ou une controverse est considérée. Cela a pour effet de mettre en lumière les aspects qui ont été laissés pour compte, ce qui influence les attitudes et les opinions des gens. Une nouvelle dimension de la situation est alors mise de l'avant. Zarefsky (1997) note que « subjects falling in what Goodnight calls the technical sphere, such as nuclear power, can be recontextualized as morals questions and thereby attract the interest of a wider public » (p. 8). Considérant le projet d'Énergie Saguenay comme tenant de la sphère technique, ce type de pratique de définition était effectivement d'ordre moral. Dans l'un des mémoires, l'auteur cadre Énergie Saguenay comme un projet qui représente une « menace pour l'environnement » dans un contexte d'urgence climatique. L'usage de terme à connotation forte comme « menace » participe à cadrer le projet. Je tiens à préciser ici que les pratiques de définition s'imbriquent parfois les unes aux autres et qu'il est possible, comme dans ce cas-ci, qu'elles puissent être classées selon deux catégories. Bien que ce soit une pratique de cadrage, il s'agit également d'une association puisque, pour cet auteur, « le projet Énergie Saguenay, c'est une menace pour l'environnement ». Accepter cette idée que les pratiques de définition s'imbriquent les unes aux autres a facilité mon travail d'analyse puisque je ne me suis pas sentie confinée dans certaines boîtes, obligée à choisir entre l'une ou l'autre. Elles coexistent souvent dans un même énoncé. Opérationnaliser cette pratique n'était pas simple puisqu'un terme peut sembler péjoratif pour l'un et moins pour l'autre. C'est donc en me basant sur mes propres conceptions de certains termes que j'ai pu reconnaître cette pratique qui semblait plus populaire chez les acteurs environnementalistes et citoyens que les autres.

Je tire la quatrième pratique de définition des enseignements de ma directrice de recherche, Chantal Benoît-Barné. Elle explique que la qualification, quatrième pratique de définition dont je me suis servie, est probablement la pratique de définition la plus courante. Elle s'invite dans les discours et passe souvent inaperçue alors qu'elles sont pourtant conséquentes. Les qualifications peuvent être convaincantes, mais ne sont pas nécessairement justifiées, d'où l'importance d'y prêter attention. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un exemple relié à ma controverse, la qualification « virus chinois » faite par Donald Trump depuis le début de l'épidémie de la COVID-19 est révélatrice. En qualifiant tout simplement le virus de chinois, il commet un acte politique en reléguant la responsabilité de l'origine de la pandémie à la Chine. Prendre en compte cette pratique me permettra d'identifier ces arguments influents mais dont on ne se rend pas toujours compte.

Finalement, la dernière pratique de définition à laquelle je ferai appel n'est pas la plus courante des cinq pratiques dont je me suis servie. Il s'agit de la définition formelle, également présentée par ma directrice de recherche. Cette pratique est la plus facile à reconnaître puisqu'elle s'apparente, dans sa forme, aux définitions qu'il serait possible de repérer dans un dictionnaire. Elles sont plus souvent d'ordre légal ou politique. Ces pratiques prennent la forme d'énoncés qui prétendent offrir la définition d'un phénomène, d'un objet ou d'un enjeu. Par exemple, dans le cadre de mes analyses, cette pratique était souvent mise de l'avant pour décrire le projet Énergie Saguenay dans son ensemble, ou encore, définir le gaz naturel en expliquant ce qui le compose.

Mis à part ces cinq pratiques de définition précises, les acteurs de la controverse se sont également servis de multiples procédés rhétoriques divers afin de mettre en lumière leur conception du gaz naturel en tant qu'énergie de transition. J'entends par procédés rhétoriques tous les énoncés qui ne peuvent être classés selon les types de pratiques de définition que j'ai présentées ci-dessus. Ces derniers sont conçus de façon plus large et participent à la mise en avant d'une conception particulière du GNL. Il s'agit, en quelques sortes, d'une catégorie « fourre-tout ». Si j'ai choisi

d'appeler « procédés rhétoriques » les énoncés qui ne peuvent être qualifiés d'association, de dissociation ou encore de définition formelle, c'est parce que j'ai rencontré au cours de mes analyses certaines difficultés. En effet, lorsqu'on est plongé de façon aussi profonde dans un travail d'analyse textuelle, on a tendance à tout voir comme des pratiques de définition alors que ce n'est pas tout à fait le cas. Comme je l'ai mentionné plus haut, il est facile de tout voir comme une association, par exemple. Je pense notamment à certaines phrases qui m'ont donné du fil à retordre, comme celle-ci : « l'Australie exporte près de 100 % de son GNL en Asie, pour des raisons de proximité ». J'avais alors indiqué que l'auteur associait la proximité aux possibilités d'exportation et que cela lui permettait de soutenir que « le gaz de GNL Québec serait majoritairement exporté en Europe plutôt qu'en Asie et donc, freinera la transition énergétique ». J'en avais ainsi conclu que cet auteur n'adhérait pas à la définition du gaz naturel liquéfié en tant qu'énergie de transition. Bien que mon opinion n'ait pas changé quant à la conclusion que j'en ai tirée, j'ai dû revenir sur l'analyse de cette phrase. En effet, il serait possible de dire que tout est association. Le langage humain est une sorte de chaîne où on associe certains termes pour faire des phrases et être compris.

Cette réflexion peut sembler simpliste, mais cela a été un réel défi de tenter de distinguer ce qui était une association à proprement dit, soit l'affiliation entre deux termes ou deux idées et ce qui n'est en fait qu'un procédé rhétorique plus large. Comme me l'a fait remarquer ma directrice de recherche, ce n'est pas parce qu'une phrase ou un énoncé participe à la conception que se fait un auteur du projet qu'il doit nécessairement entrer dans les cinq pratiques de définition que j'ai mobilisées. Et ce n'est pas parce qu'il n'entre pas dans ces cinq cases qu'il ne mérite pas d'être inclus dans mon mémoire. L'important est de faire la distinction entre pratiques de définition et procédés rhétoriques plus large afin de produire une analyse plus fine.

En conclusion de ce chapitre, j'aimerais revenir sur certains points importants. Dans le cadre de ce travail, j'ai réalisé une chronologie complète de la controverse. Grâce à elle, j'ai pu

identifier la période la plus mouvementée, soit de 2019 à 2020. J'en ai dégagé les enjeux les plus importants, ces points de passage obligés (PPO). De ces enjeux j'ai sélectionné le point de passage le plus discuté, celui sur lequel la controverse était « à propos ». Par la suite, à l'aide du modèle de la traduction, j'ai identifié les groupes sociaux les plus importants pour la résolution de la controverse, ceux dont GNL Québec doit traduire les intérêts. C'est par l'analyse des différentes pratiques de définition présentées ci-dessous que je propose de décrire et mieux comprendre comment se créent des PPO lors d'une controverse.

Chapitre 3

Analyse des mémoires – Deuxième phase des audiences du BAPE

Puisqu'elle s'est amorcée en 2014, comprendre et maîtriser les enjeux soulevés par les différents acteurs au cours de la controverse Énergie Saguenay a constitué un défi de taille. Pour y arriver, j'ai fait une description détaillée de la majorité des discours relayés dans la presse, du début de la controverse en 2014 jusqu'à la deuxième phase des audiences du BAPE en octobre 2020, moment où les mémoires ont été présentés à la Commission puis mis en ligne sur le site de l'organisme. Pour des raisons de concision, je n'ai pas inclus ce travail descriptif dans mon mémoire. Il m'a toutefois permis de relever les arguments centraux défendus par les participants à la controverse. En l'étudiant de près, j'ai constaté que la définition du gaz naturel liquéfié (GNL) en tant qu'énergie de transition était vivement contestée par bon nombre d'acteurs alors que le promoteur d'Énergie Saguenay avance que le GNL peut être considéré comme tel.

Bien que d'autres enjeux importants aient été largement discutés, comme celui de la protection du béluga ou encore des retombées économiques, je soutiendrai ici que la controverse est un débat « à propos » de la définition du GNL en tant qu'énergie de transition, comme l'entend Zarefsky (1997), en illustrant les pratiques de définition qui s'y rattachent. Selon ce professeur, ce type de débat se caractérise par des arguments qui portent explicitement sur les façons dont un concept ou une situation devraient être définis. Ces façons de faire « affect the way we think, talk and act about the realities for which they stand » (Zarefsky, 1997, p. 4). En effet, différentes conceptions de ce qui devrait être considéré comme forme d'énergie durable sont mises au jour à travers les mémoires déposés au BAPE. Bien entendu, ces conceptions varient selon les types d'acteurs qui les mobilisent, mais certains d'entre eux se regroupent par des points de passage obligés, eux-mêmes traversés par d'autres PPO. (Callon, 1986). À présent, en analysant les mémoires des acteurs que j'ai retenus, j'identifierai les pratiques de définition et les procédés

rhétoriques mis de l'avant par ces derniers et qui participent à leurs conceptions de ce qui devrait être considéré comme énergie de transition. Je verrai en quoi elles s'articulent les unes aux autres pour mettre de l'avant une conception spécifique du projet et de ce type d'énergie.

3.1 Acteurs environnementaux

3.1.1 Équiterre

Les mémoires que j'ai sélectionnés dans le cadre de cette analyse sont ceux des organisations dont j'ai le plus discuté lors de la chronologie de la controverse et qui abordent le thème du gaz naturel en tant qu'énergie de transition de façon considérable. Je commencerai par celui d'Équiterre. Cette organisation non gouvernementale amorce son document en présentant Énergie Saguenay de façon assez formelle. Elle indique qu'il s'agit d'un « projet de construction d'un complexe industriel de liquéfaction de gaz de l'Ouest canadien, sur le site de Port Saguenay » dont l'objectif est « d'exporter 11 millions de tonnes de gaz liquéfié par voie navigable vers l'Amérique, l'Europe et l'Asie » (Équiterre, 2020, p. 4, l. 59-60). Toutefois, Équiterre avance que ce n'est pas parce que le type de gaz qui y sera transformé porte le nom de « naturel » qu'il l'est vraiment : « ce gaz n'a rien de plus ou de moins naturel que le pétrole ; il s'agit d'une énergie fossile non renouvelable (gaz fossile) » (p. 4, l. 61-63). Cette phrase est particulièrement intéressante puisqu'elle démontre que les pratiques rhétoriques de définition s'imbriquent parfois les unes aux autres : nous avons ici une définition formelle de GNL (« GNL est « un projet... »), suivie d'une dissociation (« ce gaz n'a rien de plus ou de moins naturel que le pétrole... »). Ainsi, Équiterre dissocie le terme « naturel » de l'appellation même du GNL : ce n'est pas une énergie naturelle et renouvelable, mais bien plutôt une énergie fossile. C'est sous cette appellation que l'organisation désignera le GNL tout au long de son mémoire. Par la même occasion, elle associe le GNL au pétrole, qui a une bien plus mauvaise réputation dans l'imaginaire collectif. L'association de ces deux types d'énergies s'apparente à une pratique de cadrage (langage orientant le cadrage) qui pourrait influencer les attitudes et les

positions des lecteurs. Comme je l'ai expliqué dans le chapitre sur le cadre théorique, Zarefsky (1997) nomme « *frame-shifting language* » les pratiques qui réorientent la manière dont un argument est considéré. En mettant l'accent sur certains aspects, elles influencent les attitudes et les positions des gens et font valoir une autre dimension de la situation. Dans ce cas-ci, c'est le fait que le GNL est aussi polluant que le pétrole.

À la page 18 de son mémoire, Équiterre aborde la question de la transition énergétique promise par GNL Québec. Selon l'organisation, « le gaz fossile n'est pas une solution » (p. 18, l. 630). Par cette pratique de définition par qualification, elle soutient une position défavorable à la thèse de GNL Québec voulant que le GNL soit la solution à la transition énergétique. Équiterre ajoute que le gaz « fossile » est composé à 90 % de méthane, un gaz moins présent dans l'atmosphère que le CO₂ (p. 18, l. 640). Puisque le CO₂ est le gaz le plus associé au réchauffement planétaire, la comparaison permet au lecteur d'associer les deux termes (méthane et CO₂) et de s'imaginer les répercussions que pourrait avoir la combustion de GNL sur la santé humaine.

Par la suite, le mémoire précise que le méthane « est présent dans l'atmosphère en quantités plus petites que le CO₂, mais il est toutefois beaucoup plus puissant, 84 fois plus puissant sur 20 ans pour être précis. Par conséquent, les émissions de méthane qui découlent de la combustion du gaz fossile influent grandement sur le réchauffement climatique, alors que les émissions de CO₂ résultant de ce processus sont moindres en comparaison » (p. 18, l. 639-643). En insistant sur le nombre de fois, l'ONG crée un effet d'ampleur qui marque les esprits. En effet, Équiterre indique que le méthane issu de la combustion du GNL n'est pas seulement « beaucoup plus puissant » que le CO₂. Il est « 84 fois plus puissant ». L'association entre méthane et CO₂, conjuguée à la multiplication par 84 des effets du premier par rapport au second est selon moi puissante sur le plan rhétorique puisqu'elle a pour effet de faire de ces gaz quelque chose de tangible en les quantifiant. Effectivement, je crois qu'il est plus facile de se laisser convaincre par quelque chose qui semble

tangible et donc, de quantifiable, que par quelque chose qui semble abstrait, ce qui aurait été le cas si Équiterre s'était contenté de dire que le méthane est plus puissant que le CO2.

Un peu plus loin, Équiterre affirme que le méthane « réchauffe si efficacement la planète que le gaz pourrait s'avérer pire que le charbon dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques » (p. 18, l. 647-649). Cette association entre gaz et charbon s'inscrit dans un contexte où le promoteur d'Énergie Saguenay assurait que le gaz produit par l'usine remplacerait le charbon dans les pays qui s'en alimentent. En procédant ainsi, Équiterre redéfinit l'étiquette apposée sur le GNL comme étant moins polluante que le charbon. Cette association lui permet donc de réitérer que le GNL est une énergie fossile qui n'est pas une solution pour la transition énergétique mondiale.

L'organisation poursuit sur cette lancée et demande au BAPE de tenir compte de toutes les émissions de GES générés par l'extraction, le transport, la transformation, l'exportation et la consommation du gaz naturel liquéfié dans son évaluation environnementale :

L'industrie gazière, dans son ensemble, fait la promotion du gaz au motif qu'il s'agit d'une source d'énergie de transition. Or, de plus en plus d'études questionnent l'idée que le gaz a une empreinte inférieure que le charbon sur le réchauffement climatique en raison des fuites provenant des puits et des pipelines. Également, le gaz fossile nuit aux développements de réseaux électriques, solaires et éoliens, prolongeant ainsi la transition vers des sources d'énergie véritablement durables. C'est pourquoi il est si important que l'évaluation environnementale du projet de GNL Québec tienne compte de toutes les émissions de GES — en amont (lors de la fracturation pour l'extraction et incluant toutes les fuites potentielles à chacune des étapes préalables à l'expédition vers les marchés) et en aval, lorsque le gaz est expédié vers d'autres pays et qu'il y est brûlé (p. 18, l. 658-674)¹.

Dans l'extrait ci-dessus, Équiterre met à l'œuvre plusieurs pratiques rhétoriques de définition pour étayer sa demande. Premièrement, elle dissocie le gaz naturel des énergies de transition à l'aide d'un argument d'autorité : les études scientifiques qui soutiennent cet argument. Dans cette même

¹ Les phrases soulignées ne le sont pas dans le texte original. Elles le sont ici pour mettre l'emphase sur les pratiques/procédés rhétoriques retenus pour l'analyse.

phrase se trouve également une association entre charbon et gaz qui permet à l'organisation de les comparer et de dire le gaz est, selon la science, plus néfaste pour l'atmosphère que le charbon. Deuxièmement, Équiterre en profite pour dissocier à nouveau le « gaz fossile » des sources d'énergie qu'elle qualifie de « véritablement durables » en soutenant qu'il nuit aux « réseaux électriques, solaires et éoliens, prolongeant ainsi la transition vers des sources d'énergie véritablement durables ». Finalement, dans la dernière phrase de l'énoncé, l'ONG procède à une définition plus ou formelle de ce qu'elle entend par « toutes les émissions de GES ». Il s'agit des GES produits « en amont », soit « lors de la fracturation pour l'extraction et incluant toutes les fuites potentielles à chacune des étapes préalables à l'expédition vers les marchés » et « en aval », lorsque le gaz « est expédié vers d'autres pays et qu'il est brûlé ». Cette définition plus ou moins formelle permet de préciser la demande que fait Équiterre au BAPE d'évaluer l'ensemble de toutes les sources d'émission de GES liées non seulement à l'usine de liquéfaction, mais à toutes les étapes de la production et de la consommation.

La pratique de définition qui semble la plus utilisée par cette organisation est l'association. À plusieurs reprises, elle compare le GNL, qu'elle nomme plutôt « gaz fossile » à des énergies réputées pour être de grandes pollueuses : pétrole, CO₂ et charbon. Comme je l'ai expliqué plus haut, le choix de ces mots n'est pas sans implication. Il expose la conception qu'a Équiterre du gaz naturel liquéfié : c'est une énergie fossile et non une énergie de transition. Concernant l'appellation « GNL », je crois que le fait qu'elle contienne le terme naturel peut avoir pour effet de la faire paraître pour une énergie renouvelable, contrairement à d'autres types de gaz. Donc, en comparant le GNL à des formes plus connues d'énergies polluantes, Équiterre permet au lecteur de les mettre sur un pied d'égalité. En somme, cette organisation ne conçoit pas le gaz naturel comme une énergie de transition pour trois raisons. Premièrement, aucun contrat n'a été signé avec des pays qui se servent du charbon et de toute façon, la science tend à dire que le GNL n'est pas moins

polluant que le charbon. Finalement, les fuites de méthane sont plus fréquentes que le laisse entendre le promoteur et nuisent à la qualité atmosphérique.

C'est donc à l'aide de ces différentes pratiques de définition qu'Équiterre constitue ce qu'est pour elle l'énergie de transition et les raisons pour lesquelles le gaz naturel ne peut faire partie de la liste.

3.1.2 Coalition Fjord

Sur les quatre mémoires déposés par la Coalition Fjord à la Commission d'enquête du BAPE, deux ont retenu mon attention puisqu'ils traitent de la place du gaz naturel liquéfié (GNL) dans la transition énergétique mondiale. La Coalition Fjord est selon moi le regroupement citoyen qui a fait le plus de bruit au cours des deux dernières années à propos du projet Énergie Saguenay. Leur présence accrue dans l'espace public fait de la coalition un acteur incontournable dans la controverse.

Le premier mémoire dont je discuterai porte sur les impacts socioéconomiques du projet. Il a été écrit par Chantal Goupil, citoyenne de Saguenay et membre de la Coalition. Le mémoire s'amorce par une note au bas de la table des matières qui indique que :

Dans ce mémoire, le projet de liquéfaction de gaz naturel et d'exportation par GNL Québec sera désigné par « Projet GNL/Gazoduq », car il ne faut pas perdre de vue que l'usine de liquéfaction ne peut exister sans le pipeline de gaz et vice-versa. Il est important d'analyser le projet de façon intégrée (Goupil, 2020, p. 3).

Deux pratiques de définition sont à l'œuvre dans cet énoncé. En associant le projet Énergie Saguenay (GNL Québec) à celui de Gazoduq (le promoteur du pipeline qui permettra d'acheminer le gaz naturel de l'Ouest à l'usine Énergie Saguenay), la Coalition met sur la table que l'un ne va pas sans l'autre : ce sont des projets interdépendants qui, comme elle l'avait demandé par le passé, auraient dû être analysés par la même commission d'enquête (de façon intégrée) et non séparément. Ce faisant, elle requalifie le projet : ce n'est pas qu'une usine, c'est une usine **et** un pipeline gazier.

Puisque c'est ainsi qu'elle nommera le projet dans tous ses mémoires, ces répétitions ont pour effet de rappeler au lecteur que la Coalition conçoit Énergie Saguenay comme l'affaire de deux projets qui, bien que menés par deux promoteurs différents, ne font qu'un.

C'est à partir de la septième page que le regroupement citoyen soulève la question du GNL en tant qu'énergie de transition. Il explique que depuis quelques décennies, l'économie saguenéenne repose sur les industries de la foresterie et de l'aluminium. Selon certains acteurs politiques et économiques de la région, il est important de diversifier cette économie et c'est dans cette optique qu'ils défendent le projet « GNL/Gazoduc ». Toutefois, la Coalition Fjord soutient que d'investir dans l'exportation de gaz naturel n'est pas la solution à ce problème :

le Projet GNL/Gazoduc n'est pas une option viable pour diversifier puisqu'à moyen terme, ce nouveau créneau économique est voué à disparaître. En effet, le gaz naturel ne peut pas être considéré comme une énergie propre et encore moins une énergie de transition. Les scientifiques rappellent que pour atteindre les objectifs de réduction des GES de la communauté internationale, « il faut réduire d'ici 2030 les émissions de GES d'environ 45 % par rapport à 2010 ». Nous savons donc que nous devons, à brève échéance, réduire drastiquement, voire éliminer complètement, l'utilisation de toutes formes d'énergies fossiles, incluant le gaz naturel (p. 7, parag. 4).

Dans cet extrait, la Coalition qualifie l'industrie gazière de « créneau économique voué à disparaître ». Elle justifie cette qualification par une autre pratique de définition, la dissociation. En effet, elle dissocie le gaz naturel des « énergies propres » en soulignant qu'il peut encore moins être qualifié d'énergie de transition puisqu'il faut drastiquement réduire les émissions de GES pour réaliser cette transition. Par la suite, la Coalition associe le gaz naturel aux énergies « fossiles », une étiquette apposée sur les énergies polluantes telles que le charbon et le pétrole.

Un peu plus loin dans le même paragraphe, la Coalition Fjord met en garde le lecteur qu'il faut cesser la consommation d'énergies fossiles pour éviter les « pires impacts » des changements climatiques. Elle offre une définition plus ou moins formelle de ces impacts : « la chaleur, la qualité de l'air, les maladies infectieuses, les événements extrêmes (feux de forêt, froid intense,

augmentation des précipitations, inondations, sécheresses, ouragans, tornades, glissements de terrain) et les conséquences psychosociales, etc. » (p. 8, parag. 1).

À la page 14, la Coalition aborde une dernière fois le sujet de la transition énergétique. Elle soutient que :

[La] planète entière doit relever l'urgent défi de la transition socioécologique et économique du 21^e siècle. L'économie de l'avenir repose sur des stratégies qui valorisent les circuits courts, l'économie circulaire, l'économie d'énergie, l'énergie renouvelable [...] etc. » (p. 14, parag. 2).

Dans la première phrase de cet énoncé, le regroupement qualifie le passage à la transition énergétique du plus urgent défi du 21^e siècle. Par cette qualification, la Coalition fait preuve d'inclusion : ce défi n'est pas que l'affaire d'une génération, mais bien de toutes les générations de ce siècle, et ce, partout dans le monde. Dans la deuxième phrase, elle associe l'économie de l'avenir à « l'économie d'énergie » et à « l'énergie renouvelable », excluant par le fait même le gaz naturel dont elle a plus haut soutenu qu'il ne pouvait être « considéré comme une énergie propre, encore moins de transition » (p. 7, parag. 4).

Cette association, combinée aux autres pratiques de définition que j'ai mises de l'avant dans cette analyse, permet de rendre compte du fait que la Coalition Fjord ne considère pas le gaz naturel comme une énergie de transition. Premièrement, puisqu'il s'agit d'un gaz fossile, il est voué à disparaître et donc, il n'est pas possible de le qualifier d'énergie de transition ou encore de solution durable à la diversification de l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Deuxièmement, elle fait le lien entre l'exploitation du gaz naturel et l'augmentation des GES dans l'atmosphère, qu'elle associe aux catastrophes climatiques telles que les ouragans et les feux de forêt. Finalement, la Coalition mise sur l'urgence d'agir mondialement afin de soutenir la transition « socioécologique » et « économique ».

Le deuxième mémoire déposé par la Coalition Fjord s'intitule « Accepter GNL/Gazoduq, c'est renoncer à la lutte pour le climat ». Avant d'aller plus loin, j'aimerais discuter de ce titre. La Coalition Fjord se sert de la lutte pour le climat pour mettre en relation le fait que d'être en faveur du projet, c'est d'être opposé aux mesures limitant les changements climatiques. En plus de donner le ton au mémoire, cela a pour effet de rendre ces deux positions indissociables : il n'est pas possible de soutenir le projet et d'être à la fois préoccupé par la « lutte pour le climat ». Dans le résumé du mémoire, le regroupement citoyen discute de la place du gaz naturel dans la transition énergétique mondiale :

Indépendamment des dires du promoteur, GNL/Gazoduq ne s'inscrit en aucun cas dans le cadre de la transition énergétique mondiale. Au contraire, il projette entre autres de rejeter des milliers de tonnes de méthane dans l'atmosphère annuellement. Ces fuites de méthanes seraient principalement dues au fait que le gaz fossile proviendrait de fracturations hydrauliques dans l'ouest du pays (Coalition Fjord, 2020, p. 2, parag. 1).

Premièrement, la Coalition se sert de la dissociation pour insister sur ce que n'est pas le projet, c'est-à-dire un projet qui s'inscrirait « dans le cadre de la transition énergétique mondiale » parce qu'il participerait au rejet de milliers de tonnes de méthane dans l'atmosphère. Cette dissociation a pour effet de court-circuiter les prétentions du promoteur GNL Québec. Elle offre par la suite une définition plus ou moins formelle des raisons de cet argument. En effet, ces fuites seraient « principalement dues au fait que le gaz fossile proviendrait de fracturations hydrauliques dans l'ouest du pays ». L'initiative citoyenne imbrique à cette définition une qualification alors qu'elle discute de « gaz fossile » issu de la fracturation hydraulique. La combinaison de ces différentes pratiques de définition a pour effet de requalifier le projet comme un projet de développement des énergies fossiles plutôt qu'un projet qui s'inscrirait dans le cadre de la transition énergétique comme le prétend GNL Québec.

Un peu plus loin, la Coalition ajoute que :

Chose certaine, le futur ne se trouve pas dans les énergies fossiles tel que proposé par GNL\Gazoduc. Au contraire, ce projet a l'effet d'un grand pas en arrière pour la lutte mondiale aux changements climatiques (p.2, parag. 1).

Comme je l'expliquais plus tôt dans ce chapitre, les pratiques rhétoriques de définition s'imbriquent souvent les unes aux autres. C'est le cas dans l'extrait ci-dessus. À la première phrase, la Coalition qualifie tout simplement le gaz naturel qui sera transformé à l'usine d'Énergie Saguenay de « gaz fossile ». Comme je l'ai mentionné plus haut, il s'agit d'une étiquette accolée sur les énergies réputées pour leur pollution, comme le charbon et le pétrole. Par le fait même, elle dissocie les énergies fossiles (dont le gaz naturel) des énergies du futur (de la transition). Dans la deuxième phrase, elle associe le projet à un frein à la transition mondiale. La métaphore du combat (lutte) est fréquemment utilisée pour discuter des changements climatiques. Dans ce cas-ci, je crois que l'on peut dire de cette phrase qu'elle agit comme une pratique de cadrage puisqu'elle oriente la façon dont le lecteur peut concevoir Énergie Saguenay au fil de sa lecture.

La deuxième section du mémoire porte spécifiquement sur la place du GNL dans la transition énergétique mondiale. La Coalition Fjord remarque que de :

réfléchir et agir à partir de la prémisse selon laquelle le gaz naturel serait une énergie de transition est erroné. Un consensus scientifique indiquant que la transition énergétique se compose de la diminution de la consommation globale d'énergie et de l'éradication des énergies fossiles pour des énergies renouvelables s'oppose totalement à des projets comme Énergie Saguenay (p.4, parag. 2).

Dans cet énoncé, la Coalition commence par qualifier « d'erronées » les prémisses défendues par le promoteur à l'idée que le GNL est une énergie de transition. En effet, selon l'organisation, une deuxième prémisse vient contredire cette idée : celle du consensus scientifique autour de la nécessité de passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables (de transition). En insistant sur cette nécessité, elle dissocie le gaz naturel, une énergie qu'elle a préalablement qualifiée de « fossile » des énergies renouvelables. De plus, en parlant de « consensus scientifique », la

Coalition fait appel à un argument d'autorité. Ce n'est pas eux (la Coalition) qui le disent, mais bien des personnes dont les recherches ont prouvé ce qu'ils avancent. Et elles seraient unanimes à ce propos, ce qui a pour effet d'invalider d'éventuels arguments.

Dans le paragraphe suivant, la Coalition Fjord critique l'une des promesses faites par le promoteur GNL Québec que le gaz naturel liquéfié remplacerait le charbon dans les pays qui s'alimentent encore de cette énergie. Elle indique que :

En dépit du fait que le promoteur présente le gaz naturel comme une alternative au charbon aux États-acheteurs prospectés, la décarbonisation projetée par GNL Québec ne consiste dans les faits qu'au verdissement de ses propres procédés, pourtant si sales. Il a même été démontré que les exportations de gaz naturel complètent la production de charbon plutôt qu'ils ne la remplacent (p.4, parag. 3).

Ici aussi, la Coalition combine différentes pratiques de définition. Premièrement, elle dissocie la prétention du promoteur de ce qu'elle juge être la réalité (la décarbonisation projetée par GNL Québec ne consiste dans les faits...), soit une tactique qu'elle qualifie de « verdissement » ou *greenwashing*. Le regroupement citoyen insiste ainsi sur ce que n'est pas Énergie Saguenay : un projet vert. Deuxièmement, la Coalition discrédite à nouveau les procédés du promoteur en les qualifiant de « sales ». Ainsi, ces deux pratiques de définition contribuent à discréditer autant le projet que son promoteur.

Au terme de l'analyse des deux mémoires de la Coalition Fjord, la pratique de définition la plus utilisée est celle de la qualification. Je partage l'avis de Zarefsky (1997) qui nous met en garde sur cette pratique qui est couramment utilisée au quotidien et qui passe parfois inaperçue. Les qualifications peuvent être convaincantes, mais ne sont pas nécessairement justifiées. J'ai aussi remarqué que dans les deux mémoires, les pratiques rhétoriques s'imbriquaient à de nombreuses reprises et que l'usage de la métaphore y est fréquent. Par exemple, lorsque la Coalition discute de « lutte aux changements climatiques » ou encore lorsqu'elle qualifie les procédés du promoteur de « sales ». Selon les différentes pratiques de définition que j'ai mises de l'avant dans cette analyse,

je crois qu'il est juste de dire que la Coalition Fjord ne conçoit pas le gaz naturel comme une énergie s'inscrivant dans la transition énergétique mondiale.

3.1.3 Greenpeace Canada

Le troisième mémoire qui compose mon corpus d'analyse est celui de Greenpeace Canada : « GNL Québec, à quel prix ? ». L'organisation non gouvernementale identifie quatre enjeux principaux à la controverse : l'impact sur les bélugas, l'impact climatique, le non-respect de l'Accord de Paris et finalement, la classification du gaz naturel comme énergie de transition. Bien entendu, c'est sur ce dernier point que je me concentrerai.

À la page 2, Greenpeace conteste le fait que le GNL serait moins polluant que le charbon, un argument mis de l'avant par le promoteur pour justifier la construction de l'usine Énergie Saguenay. L'organisation avance que :

les nouvelles installations au charbon qui sont mises en service en Chine sont plus efficaces que ce que supposé dans leur analyse. Le CIRAIG suppose que l'électricité produite à partir du charbon a un rendement de 35 %, alors que la nouvelle électricité produite à partir du charbon en Chine utilise une technologie du charbon "ultra-critique" qui a généralement un rendement de 45 %, et les centrales les plus récentes ont une capacité de 49 %. En corrigeant leur sous-estimation du rendement des dernières centrales au charbon, on réduit l'avantage climatique du remplacement du charbon par le gaz (Greenpeace Canada, p. 24, parag. 2).

Dans l'énoncé ci-dessus, Greenpeace mobilise une définition plus ou moins formelle pour expliquer en quoi il est faux de prétendre que le gaz naturel, en remplaçant le charbon, contribuerait à la réduction des émissions de GES. Celle-ci est tirée des études du CIRAIG, qui agit ici comme un argument d'autorité. Puisque les centrales de charbon modernes ont un rendement supérieur à celles qui étaient autrefois construites, « on réduit l'avantage climatique du remplacement du charbon par le gaz ». Par cette définition plus ou moins formelle, l'ONG discrédite le projet Énergie Saguenay. En effet, si la raison d'être du projet est de contribuer à la réduction de la pollution

atmosphérique par le remplacement du charbon, cette définition plus ou moins formelle court-circuite cette prétention.

Quelques pages plus loin, Greenpeace écrit explicitement que « le gaz n'est pas une énergie de transition », refusant ainsi la définition qu'en fait le promoteur GNL Québec. L'ONG dissocie donc le gaz de la transition écologique et précise que :

Greenpeace considère que le gaz fossile n'est pas une énergie de transition. Plusieurs autres organisations et scientifiques en arrivent à la même conclusion. Pour les raisons suivantes, Greenpeace ne considère pas le gaz fossile comme un carburant de transition qui aiderait à lutter contre les changements climatiques catastrophiques (Greenpeace Canada, 2020, p. 28, parag. 1).

Il y a deux aspects intéressants dans cet énoncé. Premièrement, l'ONG soustrait l'étiquette « naturel » de l'appellation du gaz afin de le qualifier d'emblée de « gaz fossile ». Cela pourrait également être considéré comme une association dans le sens où les énergies fossiles comme le pétrole et le charbon ont souvent mauvaise presse. Donc, associer le gaz à ces énergies a pour effet de les mettre sur un pied d'égalité. À la dernière phrase, elle explique que l'exploitation de ce « gaz fossile » ne permet pas de « lutter » contre des changements climatiques « catastrophiques ». Deux pratiques de définition sont à l'œuvre ici. Premièrement, l'association entre la métaphore de la « lutte » et les « changements climatiques » a pour effet de créer des clans : ceux qui combattent pour le climat et ceux qui s'y opposent. Par la suite, elle qualifie tout simplement ces changements climatiques de « catastrophiques », un terme dont la forte connotation a pour effet de traduire l'inquiétude de la Coalition pour la situation. Finalement, Greenpeace dissocie le « gaz fossile » des énergies qui participent à la « lutte contre les changements climatiques ». Parmi les raisons évoquées pour justifier cette affirmation, Greenpeace indique que :

Le gaz fossile contribue de manière substantielle aux émissions mondiales de méthane. Selon le chapitre 4 du rapport 1.5 du GIEC, les principales sources d'émissions de méthane anthropiques sont l'extraction et le transport des combustibles fossiles, le changement d'affectation des terres, l'élevage et la riziculture, ainsi que les déchets et les eaux usées. Selon Saunio et al, 2016, les

combustibles fossiles représentent un tiers des émissions anthropiques de méthane, dont la majeure partie provient du pétrole et du gaz [...] Le gaz qu'exporterait GNL/Gazoduc serait l'un des pires au monde en raison de la fracturation hydraulique utilisée pour sa production (p. 28, parag. 1 et 4).

Dans l'énoncé ci-dessus, l'ONG associe le gaz fossile aux émissions mondiales de méthane. Elle explique cette association par une seconde pratique de définition : la définition plus ou moins formelle de ce qui les cause. En effet, elle indique que les émissions de méthane sont dues entre autres à « l'extraction, et le transport des combustibles fossiles » dont la combustion représente « un tiers des émissions anthropiques », majoritairement issues « du pétrole et du gaz ». J'ai remarqué que les définitions plus ou moins formelles sont souvent précédées – ou dans ce cas-ci, suivies – d'une définition qualitative. Ainsi, à la dernière phrase, Greenpeace qualifie le gaz exporté par le promoteur GNL Québec de « l'un des pires au monde ». Cette qualification pourrait selon moi s'apparenter à une pratique de cadrage en raison de la forte connotation du terme « pires ». En effet, cette phrase rend difficile le cautionnement d'un tel projet : il ne s'agit pas que d'un gaz polluant, mais de l'un des pires de la planète. À cette phrase s'ajoute une définition plus ou moins formelle de ce qui permet à Greenpeace de soutenir cet argument, soit en « raison de la fracturation hydraulique » utilisée pour extraire le gaz naturel.

Une autre pratique de définition a également retenu mon attention dans ce mémoire. Pour justifier en quoi le « gaz fossile » représente une part croissante des émissions de GES, Greenpeace remarque que le « gaz est le combustible fossile le moins intensif en carbone au point de combustion. Mais le gaz a plus d'émissions le long de sa chaîne d'approvisionnement avant la combustion que le pétrole » (p. 29, parag. 3). Ici, l'organisation apporte une nuance en catégorisant d'un côté les émissions produites lors de la combustion et de l'autre, les émissions qu'elles génèrent du moment où elles sont extraites à leur combustion. Dans la phrase suivante, Greenpeace associe

le gaz au pétrole pour donner au lecteur un point de référence. Comme je l'ai mentionné plus haut, le pétrole a bien plus mauvaise réputation, du moins pour l'instant, dans l'imaginaire collectif.

J'aimerais souligner un point commun entre les mémoires de la Coalition Fjord et celui de Greenpeace. Les deux associations environnementales désignent le projet qui fait controverse par l'appellation « GNL/Gazoduc ». Greenpeace considère qu'il s'agit « d'un seul et unique projet » et « désapprouve la division du projet de GNL Québec et de Gazoduc en deux projets distincts dans le cadre des évaluations environnementales » (Greenpeace, p. 8, parag. 1). Cette association entre les projets d'usine de liquéfaction gazière et de pipeline gazier, parce qu'elle est répétée tout au long du texte, donne de la force à cette pratique de définition. En effet, comme je l'ai expliqué plus haut, elle requalifie d'une certaine façon le projet : ce n'est pas qu'une usine gazière, c'est une usine et un pipeline gazier. Les deux vont de pair.

3.1.4 Pacte pour la transition

Le dernier mémoire que j'analyserai dans la catégorie des acteurs environnementaux est celui du Pacte pour la transition (PPT). Je m'intéresserai plus particulièrement au troisième chapitre de ce mémoire « GNL/Gazoduc : une opération de greenwashing ». À titre de rappel, le Pacte était un projet de mobilisation lancé par le metteur en scène Dominic Champagne en 2018. L'objectif était d'encourager les Québécois à amorcer la transition écologique en changeant certaines de leurs habitudes quotidiennes. Environ 300 000 personnes ont signé la feuille de route proposée par le PPT, s'engageant ainsi envers ses principes fondateurs, dont la réduction de la consommation de pétrole, par exemple.

Avant d'entrer dans le cœur du chapitre sur lequel je me pencherai, j'aimerais discuter de la façon dont le PPT introduit le projet Énergie Saguenay dans son mémoire :

Le projet de GNL Québec s'inscrit dans cette lutte de David contre Goliath, où une partie de l'humanité agit pour protéger le bien commun face à une minorité puissante déterminée à l'accaparer à son propre profit, sans trop d'égard pour les exigences

posées par la science qui réclame de toute urgence une réduction des émissions de GES (Le pacte pour la transition, 2020, p. 4, parag. 3).

Tout comme les trois acteurs que j'ai présentés jusqu'ici, le PPT conçoit les changements climatiques comme un problème contre lequel il faut lutter, reprenant ainsi la métaphore du combat qui est d'ailleurs largement utilisée dans l'espace public pour discuter du sujet. Ainsi, l'organisation associe le promoteur GNL Québec à « Goliath » et ceux qui y résistent, à « David ». Cette métaphore biblique est connue de tous et est fréquemment mobilisée pour signifier une lutte entre une personne ou un groupe considéré comme faible (David) face à une autre personne ou un autre groupe considéré comme plus fort (Goliath). Cette figure de style participe à constituer la façon dont le PPT conçoit GNL Québec. En effet, les opposants sont présentés comme « une partie de l'humanité [qui] agit pour protéger le bien commun » alors que GNL Québec incarnerait « une minorité puissante déterminée à accaparer [le bien commun] à son propre profit » (p.4, parag. 3). Cette association a donc pour effet de définir le promoteur comme l'ennemi à abattre pour « le bien commun ».

C'est à la page 14 que le PPT aborde la question du gaz naturel liquéfié en tant qu'énergie de transition. Le Pacte amorce cette section en critiquant la division des études d'impact environnemental des projets Énergie Saguenay et Gazoduq qui, selon eux, ne font qu'un :

L'usine de liquéfaction pourrait se comparer à un laboratoire où on va fabriquer de la drogue. On y reçoit la ressource, on la transforme, et on l'envoie sur les marchés. En ne considérant que l'opération de transformation – sa relative propreté, comparée aux procédés utilisés ailleurs, dus à notre hydro-électricité, et son hypothétique « carboneutralité », on voudrait fermer les yeux sur la responsabilité à l'égard des méfaits de cette drogue sur la santé de notre monde ! (p. 15, parag. 3).

Les analogies sont souvent utilisées dans les associations puisqu'elles permettent au lecteur de faire plus facilement le lien entre deux idées. C'est d'ailleurs une pratique de définition qui semble être prisée par le PPT, comme le démontreront les prochains extraits. Concernant l'énoncé ci-dessus, il est possible de distinguer plusieurs pratiques de définition par association, doublées de métaphores.

Pour commencer, le Pacte associe désormais l'usine de liquéfaction à un « laboratoire de drogue » où le fabricant de drogue (GNL Québec) reçoit le produit brut (le gaz naturel acheminé par pipeline) pour ensuite le transformer en drogue (le gaz naturel liquéfié) et l'exporter. Ces étapes sont indissociables : sans l'une d'elles, il n'y aurait pas de produit final. C'est le cas avec le projet de GNL Québec : il ne fonctionnerait pas sans gazoduc. Le PPT explique que ce n'est pas parce que l'étape de la transformation serait alimentée par hydroélectricité, une énergie « relativement propre », qu'il faut « fermer les yeux sur la responsabilité à l'égard des méfaits de cette drogue sur la santé de notre monde ! » (p. 15, parag. 3, l. 5-6). Cette analogie a pour effet d'associer le gaz naturel liquéfié à une drogue qui, comme elle affecterait la santé humaine, affecte celle de la planète. Comme il associait Goliath au « mal », le Pacte associe ici le mégaprojet au commerce de la drogue, souvent perçue comme une activité non seulement illégale, mais immorale par le public en général. Le PPT n'associe pas le gaz naturel à de l'énergie, mais à une drogue nocive dont l'environnement doit se détoxifier.

Un peu plus loin, le Pacte qualifie Énergie Saguenay de « projet climaticide » (p. 15, l.21). Bien qu'il s'agisse d'un néologisme, cette qualification pourrait également s'apparenter à une association. En effet, l'association entre « climat » et « génocide » se fait aisément. Après Goliath et la drogue, le PPT associe à nouveau le projet de GNL Québec à un terme qui possède une forte connotation négative dans l'esprit des gens.

Comme les autres associations écologistes que j'ai étudiées (Équiterre, Coalition Fjord et Greenpeace), le PPT qualifie le gaz naturel de « gaz fossile » qui « n'est pas une énergie de transition » (p. 16, l. 6). En insistant sur ce fait, l'organisation le dissocie des énergies de transition, sans avoir nommé ces dernières. Le PPT ajoute que GNL Québec qui :

entend produire et mettre sur le marché le gaz fossile liquéfié le fait valoir, à l'instar de nombreux producteurs du même produit, comme une énergie propre. Cette prétention est fausse (p. 16, parag. 3).

Dans l'énoncé ci-dessus, le Pacte associe GNL Québec aux autres producteurs gaziers en insistant sur leur différence. Les autres avouent que le gaz naturel n'est pas une « énergie propre » alors que GNL Québec prétend l'inverse. Prétention que le PPT qualifie de « fausse », ce qui suggère que le promoteur n'est pas tout à fait honnête.

De façon plus marquée que les autres mémoires que j'ai analysés, le PPT aborde certains avantages que détient le « gaz fossile » sur le charbon. Par exemple, l'organisation indique que si le « gaz fossile » remplaçait le charbon dans le chauffage des édifices, l'économie de GES serait immédiate. Toutefois, elle précise que le gaz naturel ne peut être considéré comme une énergie de transition parce que :

le gaz a représenté 45 % de l'augmentation de l'énergie mondiale en 2018, notamment avec la hausse de l'offre en gaz fossile liquéfié. Les émissions de GES liées au gaz ont conséquemment elles aussi augmenté et ce d'autant plus qu'il s'agit d'émissions de méthane un GES qui, est-il besoin de la rappeler, 24 fois à 80 fois plus puissant que le CO2 selon l'horizon de temps choisi (p. 16, parag. 7).

Dans l'extrait ci-dessus, le PPT explique que les émissions de méthane causées par la combustion du gaz naturel liquéfié dont la consommation mondiale a augmenté depuis 2018 ont engendré une hausse des GES de 45 %. Par la suite, elle associe le méthane au CO2, un gaz à effet de serre connu pour son taux de pollution et soulève, comme Équiterre, que le méthane serait « de 24 à 84 fois plus puissant que le CO2 selon l'horizon de temps choisi ». Puisque le CO2 a depuis plusieurs années la réputation d'être un grand pollueur, comparer le méthane à ce gaz en indiquant qu'il est non seulement plus puissant, mais qu'il est « 24 à 84 fois plus puissant » a pour effet de donner mauvaise image au gaz naturel, qui se compose essentiellement de méthane.

Par la suite, le PPT offre une définition assez formelle de ce qui cause les émanations de méthane :

L'augmentation des quantités de méthane dans l'atmosphère depuis 2008 est en grande partie causée par les émissions liées à l'extraction de gaz fossile obtenu par

voie de fracturation, dans le schiste ou dans d'autres formations géologiques, à cause notamment des émissions fugitives, des relâchements, du « torchage » et des opérations volontaires liées aux techniques utilisées, comme c'est le cas en Alberta, d'où proviendrait le gaz acheminé à l'usine de liquéfaction (p. 16, parag. 8).

Par cet énoncé, le Pacte explique que le phénomène de l'augmentation du méthane dans l'atmosphère est attribuable aux techniques d'extraction du gaz par fracturation « à cause notamment des émissions fugitives, des relâchements, du “torchage” et des opérations volontaires liées aux techniques utilisées ». À l'aide de cette définition plus ou moins formelle, le PPT identifie clairement pourquoi les procédés d'extraction font en sorte que le gaz naturel ne peut être qualifié d'énergie de transition. À cet argument, elle ajoute celui de la consommation mondiale de gaz :

Dans une optique de moyen et de long terme, les experts s'accordent pour dire que le gaz fossile doit être traité comme le charbon et le pétrole puisque l'objectif climatique des 2 degrés de réchauffement planétaire à ne pas dépasser suppose une baisse de 80 % des émissions de CO₂ dues aux énergies fossiles, toutes provenances confondues (p. 17, parag. 3).

Encore dans cet énoncé, le Pacte associe le « gaz fossile » au charbon et au pétrole afin de le placer au même rang. Le gaz ne peut se substituer ni au charbon ni au pétrole puisque pour maintenir le réchauffement climatique à deux degrés, il faut cesser leur consommation. En effet, quelques lignes plus tard, le Pacte réitère que le « gaz fossile, si propre soit sa liquéfaction, fait partie des sources d'énergie qu'il faut limiter » (p. 18, parag. 4).

La pratique de définition la plus utilisée par le Pacte pour la transition est certainement l'association, qu'il accompagne souvent d'analogies. Leur ajout a pour effet de rendre plus puissante l'association entre deux termes ou deux idées dans l'esprit du lecteur. Michel Meyer, titulaire de la Chaire de rhétorique à l'Université libre de Bruxelles, explique que les métaphores créent de la proximité et mettent :

en évidence la force vive des valeurs qui unissent l'orateur et l'auditoire, de renforcer le sentiment de communauté qui peut exister entre eux. Une bonne métaphore, par exemple, c'est une vision qui impose son point de vue en s'appuyant

sur une image à laquelle on ne pense pas forcément et qui, subitement, éclaire la question (Meyer, cité dans Amossey et Koren, 2009, p. 13, parag. 2).

La première métaphore dont j'ai discuté unifie effectivement le PPT à son auditoire en renforçant le sentiment d'appartenance à une même communauté. D'un côté, il y a le promoteur GNL Québec qui est comparé à Goliath, une minorité avide de profits qui s'oppose au « bien commun ». De l'autre côté, le reste de l'humanité, comparé à David, est composé de citoyens comme vous et moi qui sont unis pour le « bien commun », soit la lutte contre Goliath. Dans le cas de la seconde métaphore, celle qui associe le projet d'Énergie Saguenay à un laboratoire de drogues, il est possible de dire qu'il ne s'agit pas d'une association à laquelle on pense nécessairement, mais qui est assez claire pour mettre en lumière la façon dont le PPT conçoit le mégaprojet.

3.2 Acteurs économiques

Dans cette section de mes analyses, j'aborderai les mémoires des acteurs que j'ai classés comme « économiques ». Ce sont ceux qui, au cours de la controverse, ont principalement discuté des enjeux économiques associés au projet Énergie-Saguenay. Ceux que j'ai retenus abordent également la question du gaz naturel en tant qu'énergie de transition dans leurs mémoires.

3.2.1 Association de l'énergie du Québec

Le premier mémoire qui retient mon attention dans le cadre de cette partie de mon corpus est celui de l'Association de l'Énergie du Québec (AÉQ) : « Faire sa part pour la planète, propulser l'économie du Saguenay ». Selon sa page Facebook, il s'agit d'une organisation à but non lucratif qui « représente des promoteurs, entreprises, investisseurs et sous-traitants intéressés à développer des projets de gaz naturel et d'énergie renouvelable au Québec. » Bien qu'on en sache peu sur la mission, les actions ou même la structure de cette association, son PDG Éric Tétreault s'est maintes fois exprimé dans les médias à propos du projet au cours des dernières années. C'est pourquoi j'ai choisi de présenter son mémoire, malgré ce manque d'information.

L'AÉQ consacre une partie importante de son mémoire à la transition énergétique. L'Association juge qu'il est important de s'engager en ce sens, mais que cette dernière « prendra du temps » (Association de l'Énergie du Québec, 2020, p. 3, l. 1). Elle amorce sa réflexion en discutant du rapport spécial de 2018 produit par le Groupe international d'experts sur le climat (GIEC) mandaté par l'ONU. Ce rapport portait sur les conséquences d'un réchauffement planétaire à 1,5°C. Selon l'Association, il s'agit d'un rapport crédible qui est très clair sur le besoin d'agir pour freiner ce réchauffement. Elle offre une définition plus ou moins formelle du mandat du GIEC qui est de « faire état de la situation, établir des projections, comparer les différents scénarios de réchauffement climatique et émettre des recommandations » (p. 3, parag. 4). Cette pratique rhétorique lui permet d'appuyer l'argument qu'elle défend par la suite :

Si les rapports sont très clairs sur la nécessité d'agir, il existe des divergences sur les moyens à prendre selon l'analyse que l'on en fait. Il y a celles et ceux qui sont convaincus que les changements climatiques vont entraîner progressivement la fin de l'humanité si des mesures draconiennes ne sont pas prises immédiatement, et que le point de non-retour approche (p. 3, parag. 5).

Dans la première phrase de cet extrait, l'AÉQ reconnaît d'une part qu'il faut agir pour le climat, mais crée certaines nuances en indiquant qu'il « existe des divergences sur les moyens à prendre ». C'est ce qui lui permet de distinguer deux écoles de pensée : « celles et ceux qui sont convaincus que les changements climatiques vont entraîner progressivement la fin de l'humanité si des mesures draconiennes ne sont pas prises immédiatement » et les autres. Je dis « les autres », car l'AÉQ ne nomme pas clairement à qui elle compare les gens pressés de faire la transition énergétique. On comprend bien qu'elle les compare à des personnes qui souhaitent que cette transition se fasse doucement, mais cela n'est pas stipulé. Il s'agit là d'un cas particulier puisque ce procédé rhétorique du contraste génère certaines attentes : d'un côté ceux qui militent pour des mesures draconiennes, mais de l'autre, qu'est-ce qu'il y a... ? Bien qu'on saisisse que l'Association s'associe plutôt à ceux qui croient que la transition « prendra du temps », je crois que cette figure

a un double effet. Premièrement, elle laisse au lecteur le soin de s'imaginer ce qu'il y a de l'autre côté. Deuxièmement, en présentant les militants d'une façon péjorative, soit comme des individus aux mesures excessives, le lecteur pourrait avoir tendance à se dissocier d'eux pour s'associer plutôt aux « autres ».

Un peu plus loin, l'AÉQ ajoute que :

Cette vision alarmiste de la situation, largement épousée aujourd'hui par les groupes écologistes, certains acteurs politiques et la plupart des médias, trouve donc sa source dans l'interprétation particulière que l'on fait des rapports du Groupe d'experts international sur le climat (GIEC) et non pas les rapports eux-mêmes (p. 5, parag. 1).

Par cet énoncé, l'AÉQ démontre qu'elle n'est pas en faveur d'une transition énergétique rapide. En effet, elle qualifie plutôt « d'alarmiste » la vision de ceux qui souhaiteraient que la transition énergétique se fasse de façon accélérée. Cette pratique de définition par qualification a pour effet de laisser entendre que nous ne sommes pas dans une situation d'urgence climatique comme le soutiennent « les groupes écologistes, certains acteurs politiques et la plupart des médias ». Selon l'AÉQ, ces derniers font une mauvaise interprétation du rapport du GIEC, ce qui les pousserait à adopter une « vision alarmiste ».

À la page suivante, l'Association précise que de son côté :

Nous sommes entièrement d'accord donc avec les principales conclusions du GIEC, et non avec les conclusions de certains groupes. Nous ne sommes pas des climato-sceptiques (bien que le scepticisme soit une indéniable qualité de la pensée scientifique) ou des climato-lents. Nous sommes des climato-réalistes à la recherche de solutions concrètes dans un échéancier réaliste. Nous croyons que les technologies auront encore une fois réponse aux défis posés, et que l'humanité saura s'adapter (p. 5, parag. 1).

Dans la première phrase, l'Association se dissocie des conclusions de « certains groupes » (les écologistes, certains politiciens et les médias) en insistant sur le fait qu'elle est plutôt d'accord avec les conclusions du GIEC. Elle se range ainsi du côté de la science. Par la suite, elle se dissocie des étiquettes « climato-sceptiques » et « climato-lents », deux néologismes utilisés pour parler de ceux

qui ne croient pas que le réchauffement climatique soit attribuable aux activités humaines. Cette dissociation lui permet de redéfinir la façon dont elle se conçoit – et l'école de pensée à laquelle elle se rattache : « les climato-réalistes ». Comme je l'ai souvent répété, les pratiques rhétoriques de définition s'imbriquent fréquemment. Dans les deux dernières phrases de l'énoncé, l'Association offre une définition plus au moins formelle de ce terme. Ce sont des gens « à la recherche de solutions concrètes » dans un échéancier que l'AÉQ qualifie de « réaliste » (contrairement à celui des adeptes de la transition rapide) et qui soutiennent que l'humanité saura développer les technologies pour répondre aux changements climatiques.

Plus précisément maintenant, à propos de la place du GNL dans la transition énergétique, l'AÉQ se base sur les prévisions de l'Agence internationale de l'Énergie qui démontrent qu'il y aura « un fort marché pour le gaz naturel jusqu'en 2040 au moins » (p. 6, l. 3-4). Cette qualification (fort marché) indique que la demande en gaz naturel, contrairement à ce que certains acteurs ont exprimé au cours de la controverse, n'est pas près de s'effondrer. Ainsi, l'Association indique que :

La transition prendra donc du temps. On ne peut tout simplement pas cesser tout de suite de recourir aux hydrocarbures et se lancer dans l'énergie renouvelable. Il faut produire du gaz naturel pour sortir le charbon en Asie. Maintenant. Ni l'énergie solaire, ni l'énergie éolienne, ni l'hydroélectricité ne peuvent répondre aux besoins de ces pays (p. 6, parag. 4).

À travers cet énoncé, l'AÉQ met en œuvre différentes pratiques de définition qui participent à sa vision du gaz naturel au sein de la transition énergétique. Premièrement, puisque la transition « prendra du temps », il est impossible de tout simplement cesser de « recourir aux hydrocarbures et se lancer dans l'énergie renouvelable ». Cette phrase s'apparente à une dissociation puisqu'elle insiste sur le fait qu'on ne peut pas – pour l'instant – se débarrasser des hydrocarbures comme le gaz naturel. Deuxièmement, l'AÉQ explique que pour remplacer le charbon consommé dans les pays d'Asie, il faut produire du gaz naturel, l'Association considérant le charbon comme plus

polluant. Ainsi, elle dissocie les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydroélectricité) des énergies qui peuvent répondre « aux besoins de ces pays ».

Un peu plus loin dans son mémoire, l'AÉQ aborde le rôle du gaz naturel liquéfié sur les impacts environnementaux. Elle se fait critique de certaines appellations :

Il est difficile, même pour le commun des mortels, de suivre la logique des opposants quand ils qualifient la ressource venant de l'Ouest canadien de gaz "sale". D'abord, il faut savoir que les producteurs albertains ont réduit de 30 % leur empreinte environnementale depuis 30 ans, en ayant recours à des technologies de mitigation de plus en plus efficaces (p. 11, parag. 2-3).

Dans l'énoncé ci-dessus se trouve une pratique de définition par dissociation qui permet à l'AÉQ de contester l'étiquette « gaz sale » qu'attribuent les opposants d'Énergie Saguenay au projet. En effet, selon l'Association, ce gaz n'est pas sale en raison des efforts des Albertains qui, depuis les 30 dernières années, « ont réduit de 30 % leur empreinte environnementale ». Cette dissociation a pour effet de laisser savoir que l'auteur considère que le gaz naturel de l'ouest du pays a sa place dans le cadre d'une transition énergétique qui doit être « réaliste ».

Dans le paragraphe suivant, l'AÉQ décrit les partisans du terme « gaz sale » comme des :

individus clairement opposés au projet [et dont la déclaration] vient rejoindre celles sur le Quick aux fraises² ou plus récemment le « pétrole sale » : il s'agit de commentaires politiques destinés à nous faire détester l'Ouest canadien, et donc inutiles dans le cadre du mandat actuel du BAPE (p. 11, parag. 4).

Dans cet extrait, l'AÉQ associe les appellations « pétrole sale » et « gaz sales » à des « commentaires politiques destinés à nous faire détester l'Ouest canadien », formulés par des personnes opposées au projet. Comme je l'ai déjà mentionné, les pratiques de définition s'imbriquent souvent les unes aux autres. C'est le cas ici lorsque l'auteur qualifie de

² L'expression « quick aux fraises » fait référence à une boisson sucrée à la fraise. Elle a été utilisée le 28 février 2016 par le député péquiste de Jonquière Sylvain Gaudreault pour désigner le manque d'acceptabilité sociale des Québécois envers le défunt projet du pipeline Énergie-Est. Il avait alors affirmé que même s'il « coulait du Quik aux fraises [dans le pipeline], on serait contre » (Hébert, 2016, parag. 2).

« commentaires politiques » les arguments de ceux qui s’opposent à Énergie Saguenay. Cette qualification a pour effet de distinguer ces commentaires de ceux qui seraient, par exemple, basés sur la science, ce qui laisse entendre qu’ils ne sont pas crédibles. Comme ce sont des commentaires partisans, ils seraient donc « inutiles dans le cadre du mandat actuel du BAPE ».

Dans son mémoire, l’AÉQ critique également certains scénarios retenus par les groupes environnementalistes, dont celui que le gaz naturel ne remplacerait pas le charbon dans les pays qui s’en alimentent, mais ne ferait que s’ajouter aux offres d’énergies actuelles :

Pour vérifier cette affirmation, il n’est pas inutile de regarder ce qui se fait depuis une dizaine d’années. Depuis 2010, le remplacement du charbon par le gaz naturel, ce que l’Agence internationale de l’énergie appelle le *coal-to-gas*, a permis de retirer 500 millions de tonnes de CO₂, soit l’équivalent de 200 millions de voitures électriques (p. 12, parag. 3).

Dans la dernière phrase de l’extrait, l’AÉQ explique que depuis 2010, le remplacement du charbon a permis la réduction de 500 millions de tonnes de CO₂ dans l’atmosphère, qu’elle associe à l’équivalent de « 200 millions de voitures électriques ». Cette analogie lui permet d’affirmer que :

oui, le gaz naturel remplace des formes plus nocives d’énergie. Le problème soulevé par les groupes environnementalistes est bien réel – on introduit du gaz naturel dans le marché mondial et les émissions continuent de grimper – mais cette hausse est attribuable à davantage de consommation de charbon et d’essence dans les marchés en émergence. La situation serait donc bien pire sans gaz naturel (p. 12, parag. 4).

Comme pour d’autres extraits que j’ai présentés, plusieurs procédés rhétoriques se chevauchent dans cet extrait. Premièrement, il y a une relation entre « gaz naturel » et les « formes plus nocives d’énergie » qui place la première comme solution de remplacement à ces dernières. Par la suite, l’AÉQ reconnaît que le problème de la hausse des GES soulevé par les environnementalistes est « bien réel ». Toutefois, elle dissocie le gaz de ce problème pour en attribuer la responsabilité à la « consommation de charbon et d’essence dans les marchés en émergence ». Finalement, à la dernière phrase, l’AÉQ y va d’une qualification en indiquant que la situation serait « bien pire » s’il n’y avait pas d’offres en gaz naturel sur les marchés de l’énergie. Comme je l’ai mentionné

plus haut, plusieurs pratiques rhétoriques de définition se chevauchent ici. Elles soutiennent la conception que se fait l'AÉQ du gaz naturel, soit qu'il s'agit bel et bien d'une énergie de transition qui participe à la réduction de la consommation de charbon et des GES qu'elle engendre.

3.2.2 Fromagerie Boivin

Le troisième mémoire que j'aborderai dans le cadre de ce chapitre est celui de la Fromagerie Boivin, une « entreprise familiale fondée en 1939 » et qui « fait partie des acteurs économiques importants » du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Fromagerie Boivin, 2020, p.2, parag. 9). Il a été rédigé par Luc Boivin, directeur général de la fromagerie et ancien conseiller municipal de la Ville de Saguenay. J'ai choisi d'inclure cet acteur dans mes analyses, car, comme je l'ai souligné dans la chronologie de la controverse, il avait signé en juin 2019 une lettre ouverte diffusée dans *Le Quotidien* en appui à Énergie Saguenay. Bien que ce mémoire comme d'autres que j'ai classés comme appartenant à la catégorie « acteurs économiques » soit assez court, certaines définitions me semblent assez intéressantes pour être abordées ci-dessous.

Dans l'énoncé ci-dessous, Luc Boivin offre une définition formelle du projet Énergie Saguenay, dans laquelle s'inscrivent d'autres pratiques de définition. Le PDG de la Fromagerie le décrit comme :

Représentant un investissement de 9 milliards de dollars canadiens, ce projet porté par des dirigeants désireux d'en faire l'usine de liquéfaction de gaz naturel la plus innovante et la plus durable au monde, constitue le plus important projet industriel de l'histoire du Québec et le plus important projet d'investissement privé du Québec (p. 3, parag. 3).

Il s'agit donc non seulement de l'usine « la plus durable au monde », ce qui implique qu'il conçoit qu'elle contribuera positivement à la transition énergétique mondiale et de façon supérieure à toutes les autres usines de la Terre, mais du « plus important projet industriel de l'histoire du Québec ». Cette dernière qualification, conjuguée à la première, crée selon moi un effet puissant sur le plan rhétorique. Il est difficile en tant que lecteur de concevoir négativement Énergie Saguenay lorsque

ce projet est présenté comme le plus durable de la planète, en plus d'incarner le plus grand projet économique de notre histoire. Le développement économique est donc conçu comme pouvant être en symbiose avec le développement durable par le PDG de la Fromagerie. D'ailleurs, c'est cette vision qui caractérise les autres procédés et pratiques de définition mis de l'avant par cet acteur et dont je discuterai dans les prochaines lignes.

À la différence des acteurs dont j'ai parlé jusqu'ici, la Fromagerie Boivin parle du gaz naturel liquéfié comme une « énergie de remplacement » (p. 4, l. 13) plutôt que comme une énergie de transition :

Énergie Saguenay vise à exporter le GNL produit en Europe, en Asie et ailleurs dans le monde, afin d'offrir une solution énergétique en remplacement à des sources d'énergies plus polluantes, telles que le charbon et le mazout. Ces sources d'énergie sont encore largement utilisées dans le monde et représentent un danger pour la santé publique (p. 4, parag. 4).

Trois différentes pratiques de définition du gaz naturel en tant qu'énergie de remplacement s'illustrent dans l'extrait ci-dessus. Premièrement, le PDG offre une définition formelle de la mission d'Énergie Saguenay : exporter du GNL dans les pays d'Europe et d'Asie qui s'alimentent auprès de sources d'énergies polluantes. Une deuxième pratique de définition par dissociation s'ajoute dans cette phrase. En effet, la fromagerie dissocie le gaz naturel de ces « énergies plus polluantes, telles que le charbon et le mazout ». Comme je l'ai mentionné à quelques reprises dans mes analyses, le mazout et particulièrement le charbon ont une bien plus mauvaise réputation que le gaz naturel. Dissocier l'un et l'autre a donc pour effet de rassurer le lecteur quant au bien-fondé du projet Énergie Saguenay. Finalement, la Fromagerie mobilise un troisième procédé rhétorique en qualifiant de « danger pour la santé publique » les formes d'énergies polluantes (mazout, charbon) qui sont encore largement utilisées à travers la planète et qui, comprend-on, subsisteront si jamais le GNL ne les remplace pas.

En plus de le qualifier d'énergie de remplacement, la Fromagerie Boivin conçoit le gaz naturel comme « une énergie de complément » aux « autres énergies renouvelables » (p. 4, l. 29) :

Le GNL se veut une énergie complémentaire aux énergies renouvelables, n'ayant pas les mêmes attributs que les autres énergies « vertes » telles que l'hydroélectricité, l'éolien ou l'énergie solaire par exemple. Les énergies renouvelables ont comme caractéristique d'être intermittentes, et elles ont besoin d'être soutenues par une énergie d'appoint fiable, notamment pour répondre aux périodes de pointe (p. 4, parag. 8).

Dans la première phrase de cet extrait, Luc Boivin qualifie le GNL d'énergie de complément tout, mais le dissocie des « autres énergies “vertes” telles que l'hydroélectricité, l'éolien ou l'énergie solaire » puisqu'il n'a pas les mêmes attributs. Ce qui est particulièrement intéressant dans cette dissociation est que sa formulation (aux « autres énergies “vertes” ») a pour effet d'inclure le gaz naturel dans les énergies vertes, ce qui indique que l'auteur le conçoit comme tel. Par la suite, une définition formelle des caractéristiques des énergies renouvelables (elles ont la caractéristique d'être intermittentes) est mobilisée afin de soutenir le fait qu'elles ont besoin d'être appuyées par des formes d'énergie « fiables ». Ainsi, le GNL est non seulement défini par la Fromagerie comme une énergie verte, mais comme une énergie qui, par sa fiabilité, peut servir d'appoint à d'autres sources d'énergie durables.

Finalement, la Fromagerie Boivin indique que le projet Énergie Saguenay est un projet bénéfique pour l'environnement. En effet :

Alors que bon nombre de pays carburent encore au charbon et au mazout, Énergie Saguenay s'inscrit dans la lutte aux changements climatiques en aidant des pays à éliminer complètement les sources d'énergies plus polluantes comme le charbon et le mazout ; ce qui globalement contribuera à réduire l'émission de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète (p. 6, parag. 4).

Dans cet extrait, l'auteur met en relation le projet Énergie Saguenay aux pays qui s'alimentent en charbon et en mazout pour soutenir le fait qu'il « s'inscrit dans la lutte aux changements climatiques ». Un argument qu'elle soutient à l'aide d'une définition formelle. En effet, c'est en

« aidant des pays à éliminer complètement les sources d'énergies plus polluantes » que le projet contribuera « à réduire l'émission de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète ». Ces deux pratiques de définition placent le GNL comme une énergie de transition qui participe à la lutte pour les changements climatiques.

Pour constituer Énergie Saguenay comme un projet qui s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique, la Fromagerie Boivin a fait appel à plusieurs pratiques de définition (principalement la qualification) dont j'ai fait l'analyse ci-dessus. Selon elle, le gaz naturel est une « énergie de remplacement » qui se substituera en Asie comme en Europe à des formes d'énergies plus polluantes, contribuant ainsi à la réduction mondiale des GES. De plus, puisqu'il est hautement fiable, le gaz naturel agirait également en tant « qu'énergie de complément » à des énergies vertes comme l'éolienne et le solaire. Comme l'explique Luc Boivin dans ce mémoire, le gaz naturel permet aux industriels, dont la Fromagerie Boivin, d'exploiter ces types d'énergie sans craindre une rupture de courant par exemple. L'auteur conclut en rappelant qu'Énergie Saguenay sera « l'usine de liquéfaction de gaz naturel carboneutre la plus innovante et la plus durable au monde [et] permettra à la région de développer une expertise de pointe dans ce créneau » (p. 8, parag. 2).

3.2.3 Fédération des chambres de commerce du Québec

Le prochain acteur dont j'analyserai le mémoire est la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ). Il est signé par le PDG de la Fédération, Charles Milliard, qui s'est exprimé à quelques reprises sur le projet Énergie Saguenay au cours de la controverse qui a précédé les audiences du BAPE. La FCCQ regroupe plus de 130 chambres de commerce et 1 100 entreprises à travers la province. Sa mission est de défendre « les intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel,

respectueux des principes de développement durable » (Fédération des chambres de commerce du Québec, 2020, p. 1, parag. 1).

Dès la première page de son mémoire, la FCCQ soulève l'enjeu de la transition énergétique et du rôle que pourrait y jouer Énergie Saguenay. Selon la Fédération et ses membres, il :

s'inscrit dans la nécessaire transition énergétique ainsi que dans une vision plurielle de l'énergie retrouvée au Québec. Cette pluralité énergétique québécoise inclut entre autres des sources d'énergie plus propres, telles que l'hydroélectricité évidemment, mais aussi le gaz naturel et le gaz naturel renouvelable, la biomasse forestière, l'énergie solaire, le propane ou l'hydrogène, etc. (p. 1, parag. 2).

Dans l'extrait ci-dessus, la FCCQ commence par qualifier de « nécessaire » la transition énergétique dans laquelle elle affirme que le mégaprojet s'inscrit. La Fédération indique qu'il s'inscrit également dans une « vision plurielle de l'énergie » dont elle offre une définition plus ou moins formelle : « Cette pluralité énergétique québécoise inclut entre autres des sources d'énergie plus propres, telles que l'hydroélectricité... ». Une autre pratique de définition se greffe à cette dernière. En effet, la FCCQ associe le gaz naturel à des énergies propres comme l'hydroélectricité, la biomasse forestière, l'énergie solaire, etc.

À la page suivante, la Fédération soutient que le gaz naturel s'inscrit dans la transition énergétique puisque :

Sa production destinée à l'exportation viendrait remplacer le charbon et le pétrole, utilisés largement pour la production d'électricité dans certains pays, par du GNL. Le charbon et le pétrole émettent respectivement environ 50 % et 30 % plus de GES que le gaz naturel. Ainsi, le GNL produit au complexe de Saguenay représenterait un potentiel intéressant de réduction des émissions de GES, pour des pays où l'approvisionnement énergétique de leurs industries génère davantage d'impact sur l'environnement de la planète (p. 2, parag. 1).

Les différents procédés rhétoriques mis à l'œuvre dans cet énoncé permettent à la FCCQ de dissocier le gaz naturel des énergies plus polluantes et de le concevoir comme une énergie de transition. Premièrement, la Fédération associe les exportations du projet au remplacement du charbon et du pétrole « utilisés largement pour la production d'électricité dans certains pays » et

ainsi, à la réduction des GES. Deuxièmement, de façon plus ou moins formelle, la Fédération explique que parce qu'il génère de 30 à 50 % moins de GES que le pétrole et le charbon, le GNL produit à Saguenay a un potentiel de réduction des émissions qu'elle qualifie d'« intéressant [...] pour des pays où l'approvisionnement énergétique de leurs industries génère davantage d'impact sur l'environnement de la planète ». Un peu plus loin, la FCCQ ajoute que :

Selon les estimations du promoteur, il serait question d'une réduction d'environ 28 millions de tonnes de GES par année dans le monde, soit l'équivalent de retirer plus de 6 millions de véhicules des routes (p. 2, parag. 1).

Dans cette phrase, la Fédération indique que le nombre de tonnes de GES qu'Énergie Saguenay permettrait de réduire dans l'atmosphère équivaldrait au retrait de « plus de 6 millions de véhicules des routes ». Cette analogie, pratique de définition par association, est assez populaire chez les différents acteurs dont j'ai discuté au fil de mes analyses même si leurs chiffres varient. Elle a pour effet de créer une image dans la tête du lecteur. En effet, il est plus facile de s'imaginer six millions de voitures (et la pollution qu'elles engendrent) que « 28 millions de tonnes de GES » qui, contrairement aux automobiles, sont intangibles.

Finalement, la FCCQ met de l'avant quelques procédés rhétoriques et pratiques de définition qui ajoutent à sa conception du gaz naturel en tant qu'énergie de transition. Elle indique qu'afin de :

pouvoir produire du GNL, il est nécessaire de refroidir à des températures extrêmes le gaz naturel afin de pouvoir transporter de manière sécuritaire par voie maritime via le Port de Saguenay, le liquide généré par ce processus de refroidissement. Pour y arriver, le complexe sera alimenté à 100 % en hydroélectricité d'Hydro-Québec, une source d'énergie renouvelable comme vous le savez, et très peu émettrice de GES. Or, selon toute vraisemblance, si le complexe de liquéfaction ne se réalisait pas ici, il pourrait plutôt se réaliser ailleurs dans le monde, avec d'autres sources d'alimentation beaucoup plus émissives (p. 2, parag. 2).

Dans la première phrase de l'énoncé ci-dessus, la FCCQ décrit le processus de transformation qui permet au gaz naturel d'atteindre sa forme liquide (GNL). Elle qualifie les températures requises

pour ce processus d'« extrêmes », ce qui a pour effet de laisser entendre qu'il faudra une quantité importante d'énergie pour réaliser ce processus. Effectivement, dans la seconde phrase, il y a une définition formelle du type d'électricité qui sera employé pour la liquéfaction : « le complexe sera alimenté à 100 % en hydroélectricité d'Hydro-Québec, une source d'énergie renouvelable comme vous le savez, et très peu émettrice de GES ». Cette explication participe à la conception de la FCCQ du gaz naturel liquéfié (du moins, celui produit par GNL Québec) en tant qu'énergie de transition. Parce qu'il sera produit dans une usine alimentée par une énergie qui génère peu de GES, la Fédération considère le GNL comme tel. D'ailleurs, c'est sur cet argument qu'elle s'appuie pour affirmer à la fin du paragraphe que « si le complexe de liquéfaction ne se réalisait pas ici, il pourrait plutôt se réaliser ailleurs dans le monde, avec d'autres sources d'alimentation beaucoup plus émissives ». Ce dernier procédé rhétorique a pour effet de laisser entendre, comme je l'ai mentionné plus haut, que la FCCQ considère bel et bien le GNL comme une énergie de transition – à la condition qu'il soit produit au Saguenay, sans quoi sa production générerait plus de GES.

3.2.4 Aile jeunesse de la Chambre de commerce et de l'industrie de Saguenay-Le Fjord

J'ai choisi d'analyser le mémoire de l'Aile jeunesse de la Chambre de commerce et de l'industrie de Saguenay-Le Fjord (AJCCISF), car celui de la Chambre de commerce et de l'industrie de Saguenay-Le Fjord n'abordait pas de manière importante le GNL en tant qu'énergie de transition. La principale mission de l'Aile jeunesse est de représenter les intérêts économiques des Saguenéens âgés de 35 ans et moins.

Dans le sommaire de son mémoire, l'AJCCISF définit le projet Énergie Saguenay comme :

[L']un des plus importants projets industriels de l'histoire du Québec. Il vise à établir dans la Zone industrialo-portuaire de Saguenay une importante usine de liquéfaction du gaz naturel visant à répondre à la demande des marchés internationaux pour cette énergie de transition (Aile jeunesse de la Chambre de commerce et de l'industrie de Saguenay-Le Fjord, 2020, p. 4, parag. 1)

Les différentes pratiques de définition mises de l'avant dans ce premier énoncé ont pour effet de mettre sur la table la façon dont l'Aile jeunesse perçoit le GNL. Tout comme la Fromagerie Boivin, elle qualifie le projet de l'un « des plus importants projets industriels de l'histoire du Québec ». Cette phrase est suivie d'une définition plus ou moins formelle du projet : « il vise à établir dans la Zone industrialo-portuaire de Saguenay une importante usine de liquéfaction du gaz naturel visant à répondre à la demande des marchés internationaux pour cette énergie de transition ». D'une part, cette définition a pour effet de justifier la raison d'être du projet : il existe pour répondre à une demande existante en gaz naturel. D'autre part, l'AJCCISF qualifie en fin de phrase le GNL « d'énergie de transition ». Il s'agit donc pour l'Aile jeunesse d'un projet industriel important pour l'économie, mais également d'un projet aux allures environnementales puisqu'il exportera son produit (une énergie de transition) vers des marchés qui en ont besoin.

Dans le paragraphe suivant, l'AJCCISF se sert de différents procédés rhétoriques pour argumenter que :

Sur le plan environnemental, l'Aile jeunesse de la CCISF est lucide : bien que le projet de GNL Québec soit développé de manière aussi responsable que possible pour l'environnement, il s'agit là d'un projet de développement des hydrocarbures qui aura nécessairement un impact sur les émissions de GES de la région. (p. 1, parag. 2).

En effet, l'Aile jeunesse reconnaît que le projet sera « développé de manière aussi responsable que possible pour l'environnement », mais nuance son propos en reconnaissant qu'il s'agit « d'un projet de développement des hydrocarbures qui aura nécessairement un impact sur les émissions de GES de la région ». Cette phrase peut également être qualifiée d'association puisqu'elle a pour effet de rappeler que le développement des hydrocarbures entraîne nécessairement l'augmentation de GES dans l'atmosphère. Fait intéressant : l'Aile jeunesse qualifie à la fois le gaz naturel d'énergie de transition et d'hydrocarbure. Alors que les acteurs environnementalistes faisaient

valoir que le gaz naturel ne pouvait être considéré comme une forme d'énergie de transition parce qu'il s'agissait plutôt d'un hydrocarbure, l'AJCCISF ne semble pas dissocier ces deux concepts.

Un peu plus loin, l'Aile jeunesse indique qu'elle perçoit dans le projet :

une opportunité de diversifier l'économie de la région, de relancer la croissance de la population et de créer des emplois, le tout en offrant une énergie qui produit moins de CO2 que plusieurs autres énergies fossiles traditionnelles (p. 1, parag. 3).

Cette phrase permet à l'AJCCISF d'associer économie et transition écologique. Selon l'organisation, le développement de l'un ne va pas nécessairement à l'encontre de l'autre. Il est à la fois possible d'encourager la relance économique tout en produisant une forme d'énergie qui s'inscrirait dans le cadre de la transition parce qu'elle « produit moins de CO2 que plusieurs autres énergies fossiles traditionnelles ». Par le fait même, l'aile jeunesse dissocie le GNL de ces formes d'énergies polluantes.

À la cinquième page de son mémoire, L'AJCCISF répète cet argument en précisant que :

Sans nécessairement voir une dichotomie entre souci environnemental et développement économique, ce projet allie les deux. La course mondiale vers une économie carboneutre passe par une transition énergétique, un palier qui permettra de réduire progressivement la dépendance sur les énergies fossiles traditionnelles (p. 5, parag. 4).

Dans cet extrait, l'Aile jeunesse réitère qu'il ne devrait pas exister de « dichotomie entre souci environnemental et développement économique », ce qui a pour effet de mettre en relation ces deux secteurs. Comme je l'ai mentionné plus tôt dans mon mémoire, ces répétitions font en sorte que l'argument défendu par un acteur se fraie un chemin plus facilement dans la tête du lecteur. Par la suite, à l'aide d'une métaphore, elle associe le passage à une économie carboneutre à « une course mondiale » qui « passe par une transition énergétique ». Au cœur de cette transition : l'usage du gaz naturel liquéfié que l'Aile jeunesse associe à « un palier » (une étape) qui permettra d'éliminer « progressivement » la dépendance aux énergies fossiles. Bien que l'AJCCISF parle du passage à

la carboneutralité comme étant une « course », elle soutient que ce passage devra se faire progressivement.

Les différents procédés rhétoriques et pratiques de définition mis de l'avant par cette organisation participent à définir Énergie Saguenay comme un projet alliant développement économique et transition écologique. Je crois qu'il s'agit d'ailleurs d'un argument puissant puisque ces deux secteurs sont souvent présentés comme étant incompatibles. Or, l'Aile jeunesse soutient le contraire. De plus, elle conçoit le GNL comme une énergie de transition, sans toutefois donner autant de détails que d'autres acteurs sur ce qui lui permet de faire une telle qualification. Elle mentionne toutefois que le GNL est une solution à des énergies plus polluantes (elle ne les nomme pas) et qu'en ce sens, cette énergie peut être considérée comme « un tremplin » vers une économie carboneutre.

3.3 Acteurs scientifiques

La troisième catégorie d'acteurs qui compose mon corpus est celle des acteurs scientifiques. Ce sont les professeurs, scientifiques et chercheurs qui se sont exprimés au sujet d'Énergie Saguenay au cours de la controverse que j'ai présentée au début de ce mémoire.

3.3.1 Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

Le premier mémoire que j'analyserai dans cette catégorie se nomme « GNL Québec : un projet risqué qui retarderait la transition énergétique ». Il a été corédigé par Colin Pratte et Bertrand Schepper, chercheurs à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). La mission de l'IRIS est de diffuser « un contre-discours aux perspectives que défendent les élites économiques » (IRIS, 2020, p. 3, parag. 1). Dans le résumé du mémoire, ils expliquent être en défaveur du projet pour deux raisons principales. Premièrement, dans un « contexte de surplus mondial de GNL, les coûts de production élevés du projet par rapport à ses compétiteurs nord-américains diminuent la faisabilité économique du projet » (p. 3, parag. 7). Deuxièmement, sur le

plan environnemental, les chercheurs doutent que le GNL, qu'ils qualifient « d'énergie fossile », remplace le charbon dans certains pays d'Asie. Plutôt, « le projet concurrencerait principalement la filière des énergies renouvelables en Europe » (p. 3, parag. 7). C'est sur ce second aspect que porte la deuxième partie de ce mémoire et sur lequel se centreront mes prochaines analyses.

Pratte et Schepper offrent une définition plus ou moins formelle de ce qu'engendrera la consommation du gaz naturel liquéfié par GNL Québec. Selon eux, elle aura « pour effet négatif de retarder la transition énergétique à l'échelle globale » (p. 13, parag. 6, l. 32). Les chercheurs justifient cette affirmation en avançant que cette énergie ne remplacera probablement pas le charbon dans les pays asiatiques qui s'en alimentent. Ils précisent que cette prétention du promoteur GNL Québec s'appuie sur un rapport qu'il avait commandé lui-même à la firme de consultation Poten & Partners en 2018. :

la méthodologie observée par Poten accorde une grande importance à la variable de la croissance de la demande pour chacune de ces régions, l'Asie étant la région appelée à connaître la plus forte croissance. Bien que cette variable soit effectivement importante pour prédire les lieux d'exportation de GNLQ, l'omission de tenir compte de l'offre concurrente brosse un portrait hautement hypothétique (p. 14, parag. 5).

À l'aide de différentes pratiques de définition, l'IRIS conteste la méthodologie dont la firme s'est servie pour arriver à la conclusion que les exportations de gaz naturel de l'usine Énergie-Saguenay se chiffraient à 57 % pour l'Asie, à 35 % en Europe et à 8 % « dans le reste du monde » (Poten & Partners, 2018, p. 18). Premièrement, l'IRIS qualifie bel et bien l'Asie de « région appelée à connaître la plus forte croissance ». Toutefois, l'Institut nuance ce propos en dissociant cette région du véritable marché que touchera GNL Québec : « l'omission de tenir compte de l'offre concurrente brosse un portrait hautement hypothétique ». Dans cette dissociation s'insère également la qualification « hautement hypothétique » qui permet à l'auteur de discréditer les résultats de l'étude et par le fait même, les prétentions d'exportation de GNL Québec.

L'IRIS explique un peu plus loin que :

Par exemple, l'Australie exporte près de 100 % de son GNL en Asie, pour des raisons de proximité. GNLQ, pour sa part, est situé de manière à approvisionner l'Europe plutôt que l'Asie. Dans la littérature scientifique portant sur l'industrie, c'est ainsi que sont présentés les terminaux de la côte nord-est américaine : ils visent d'abord le marché européen, puisque d'autres terminaux mondiaux sont mieux situés pour approvisionner le marché asiatique. Si c'est effectivement le cas, il devient faux de prétendre que l'énergie remplacée par du GNL serait en majeure partie située en Asie (p. 14, parag. 3).

Dans l'extrait ci-dessous, l'IRIS se sert d'un procédé rhétorique pour expliquer en quoi le gaz naturel liquéfié à Saguenay ne pourrait pas alimenter en énergie certains pays d'Asie. En effet, pour des raisons de proximité, il sera plus probable que le GNL québécois soit exporté vers le marché européen, tout comme pour les mêmes raisons le GNL australien est exporté vers l'Asie. Pour appuyer ce procédé une définition formelle de l'usage des terminaux gaziers nord-américains s'ensuit, soutenue par un argument d'autorité (la littérature scientifique) : « ils visent d'abord le marché européen, puisque d'autres terminaux mondiaux sont mieux situés pour approvisionner le marché asiatique ». Finalement, une dernière pratique de définition vient compléter la conception qu'a l'IRIS du gaz naturel de GNL Québec. L'Institut remarque que si la littérature scientifique dit vrai, il serait « faux de prétendre que l'énergie remplacée par du GNL serait en majeure partie située en Asie ». Cette phrase lui permet de dissocier les pays d'Asie des marchés où GNL Québec pourrait majoritairement exporter son produit. Cette dissociation contribue à la conception que se fait l'IRIS du gaz naturel liquéfié. Puisqu'il sera exporté vers l'Europe plutôt que l'Asie et qu'il ne remplacera pas nécessairement des énergies plus polluantes, l'Institut ne considère pas le gaz naturel comme une forme d'énergie de transition.

L'IRIS s'attaque ensuite à une seconde prétention de GNL Québec. Le promoteur assure que chaque unité de gaz qu'il exporterait en Europe remplacerait une unité sur trois (33 %) de charbon. En partant de « l'hypothèse concurrente d'exportation majoritaire vers l'Europe », les

chercheurs de l'IRIS ont étudié les dynamiques de consommation européenne de gaz naturel « afin de saisir l'effet probable de substitution/addition énergétique qu'aurait GNL Québec » sur ces marchés (p. 17, parag. 1). Ils ont conclu que :

le GNL est appelé à occuper les parts de marché laissées vacantes par 1 - la production européenne décroissante de gaz naturel ; 2 - le déclin de l'importation de gaz naturel par gazoduc russe. Ce déclin s'explique par une volonté des acheteurs européens d'introduire une dynamique de concurrence entre le GNL et la production gazière russe, en plus de diversifier leurs sources d'approvisionnement. Cette concurrence a pour effet de réduire le prix du gaz naturel et, incidemment, de ralentir le développement de la filière des énergies renouvelables (p. 17, parag. 2).

Dans cet énoncé, l'IRIS se sert de divers procédés rhétoriques pour avancer sa conception du projet, à savoir que le gaz naturel ne remplacera pas nécessairement le charbon en Europe. Premièrement, l'Institut explique que le GNL québécois est « est appelé à occuper les parts de marché laissées vacantes par la production européenne décroissante de gaz naturel ». Ce qui laisse donc entendre qu'elles ne seront pas remplacées par des énergies moins polluantes. À ce phénomène s'ajoute deuxièmement le déclin de l'importation de gaz naturel russe en Europe. Ce déclin est dû à la volonté des pays d'Europe de « d'introduire une dynamique de concurrence entre le GNL et la production gazière russe ». Deuxièmement, ces deux facteurs (déclin de la production européenne et des importations de gaz naturel russe) ont pour effet de « réduire le coût du gaz naturel ». L'IRIS associe la réduction des prix du gaz naturel à un ralentissement éventuel du « développement de la filière des énergies renouvelables ». Cette pratique de définition, additionnée aux autres procédés rhétoriques dont j'ai fait l'analyse, révèle que l'Institut ne considère pas que le gaz naturel de l'usine peut être considéré comme une énergie renouvelable puisqu'il ne remplacera pas le charbon en Europe (il occupera des parts de marché vacantes). D'autre part, et c'est ce qui selon moi crée le plus d'effet chez le lecteur, elle concurrencera les énergies renouvelables en raison de son faible coût, ce qui fait en sorte qu'elle livrerait compétition à des énergies vertes plutôt qu'au charbon.

Finalement, l'IRIS conclut son mémoire en demandant au BAPE de rejeter le projet Énergie Saguenay. L'institut qualifie « d'irresponsable » l'endossement d'un projet dont « la viabilité économique suppose le retardement du développement d'énergies renouvelables ». Dans ce dernier procédé, l'Institut associe la viabilité économique du projet à un frein au développement des énergies de transition (renouvelables). Cela a également pour effet de dissocier le gaz naturel de ces dernières, rappelant ainsi que le gaz naturel n'est pas une énergie de transition.

3.3.2 Chaire de recherche du Canada en économie écologique

Je m'intéresserai maintenant au mémoire déposé au BAPE par la Chaire de recherche du Canada en économie écologique (CRCÉÉ) rattachée à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Intitulé « Regards sur les fondements économiques et écologiques du projet Énergie Saguenay de GNL Québec », il est corédigé par Jérôme Dupras, professeur agrégé et titulaire de la Chaire, par Chloé L'Écuyer-Sauvageau, candidate au doctorat à l'UQO et par Julie Lafortune, directrice adjointe de la Chaire. Ce mémoire s'inscrit en lien avec la lettre ouverte « Le projet GNL, bon pour l'économie ? », diffusée dans le journal *La Presse* le 19 octobre 2019 et dont j'ai discuté dans la chronologie de la controverse. Cette lettre est signée par 40 économistes québécois.

À la page 6, la Chaire résume le projet en soulignant que :

De par sa nature, le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay contribuerait à accroître la crise climatique et constituerait une menace pour les milieux naturels et la biodiversité, et plus particulièrement le béluga du Saint-Laurent. Le gouvernement doit coconstruire, en collaboration avec les experts et les acteurs du milieu, des projets en phase avec une véritable transition écologique, et qui permettent de mettre l'économie au service du bien commun et de l'environnement (Chaire de recherche du Canada en économie écologique, 2020, p. 6, parag. 2 et 3).

Par les différentes pratiques de définition présentées dans cet extrait, la CRCÉÉ met de l'avant sa conception d'Énergie Saguenay en tant que projet qui ne s'inscrit pas dans le cadre de la transition écologique mondiale. Pour y arriver, elle offre premièrement une définition plus ou moins formelle

de la nature du projet. Le « complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay contribuerait à accroître la crise climatique et constituerait une menace pour les milieux naturels et la biodiversité, et plus particulièrement le béluga du Saint-Laurent ». Bien que je me répète, les pratiques de définition se chevauchent fréquemment. De fait, la Chaire de recherche associée Énergie Saguenay à « une menace » pour l'environnement. D'ailleurs, cette association s'apparente également selon moi à une pratique de définition par cadrage. En effet, le vocabulaire utilisé (crise climatique et menace) possède une connotation fort négative. De son côté, le béluga jouit d'une belle réputation et est considéré comme l'un des animaux emblèmes du Saint-Laurent. En opposant le projet à la survie du béluga, cette phrase joue sur les émotions du lecteur. Je crois d'ailleurs que c'est l'apparence sympathique du petit cétacé qui lui vaut un tel attachement de la part des Québécois. Comme je l'ai expliqué dans mon mémoire, la mobilisation du béluga dans les controverses a souvent un impact sur la finalité des projets qui affecterait cette espèce et les législations qui les encadrent. De plus, pour ceux qui savent que le statut de l'animal est « en voie de disparition », il devient difficile d'adhérer à un tel projet. Deuxièmement, la Chaire de recherche met de l'avant l'importance pour le gouvernement de miser sur des projets en phase avec ce qu'elle qualifie de « véritable transition écologique ». Cette qualification implique donc qu'Énergie Saguenay ne s'inscrit pas dans ce cadre.

À la page suivante, la CRCÉE réitère ces arguments en offrant une autre définition formelle de ce que le mégaprojet représente pour elle :

Or, le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay constitue un projet de mise en valeur des combustibles fossiles qui contribuerait à accentuer la crise climatique actuelle, en plus de représenter une menace pour la biodiversité, dont le béluga, et les milieux naturels notamment dus au transport par navire-citerne sur le Saguenay (p. 7, parag. 4).

Au sein de cette définition formelle résident d'autres procédés rhétoriques. Premièrement, le projet est décrit comme celui de la mise en valeur du gaz naturel, qui, lui, est qualifié de « combustible

fossile », auquel on associe l'accentuation de la crise climatique. Le terme « fossile » a pour effet d'associer le gaz naturel à des énergies comme le pétrole et le charbon. Deuxièmement, la Chaire de recherche qualifie à nouveau le projet de « menace pour la biodiversité ». En répétant cette idée, celle-ci se fraie un chemin dans la tête du lecteur, comme je l'ai souligné auparavant.

Dans le prochain extrait, la CRCÉE discute d'un éventuel scénario dans lequel GNL Québec vendrait son produit dans la province. Elle explique que dans la province :

le faible coût du gaz naturel pourrait venir faire compétition au secteur hydroélectrique. Une telle substitution énergétique viendrait considérablement nuire au contrôle des émissions de gaz à effet de serre (GES). Une demande accrue pour le GNL pourrait venir augmenter les investissements dans les gazoducs et autres infrastructures soutenant ce secteur, créant un effet de verrouillage technologique ou de sentier dépendant. Ce phénomène implique que le choix d'une technologie va influencer à moyen et à long terme les décisions dans le secteur touché. Au Québec, la priorisation du secteur du GNL viendrait contrecarrer les efforts d'une réelle transition (p. 8, parag. 5).

Plusieurs procédés rhétoriques et pratiques de définition sont mis de l'avant dans cet extrait et contribuent à la vision qu'entretient l'auteur du projet et de ses potentiels impacts. Premièrement, la Chaire affirme qu'en raison du faible coût du gaz naturel, celui-ci pourrait concurrencer l'hydroélectricité, une énergie que tout le monde sait renouvelable et dont les Québécois sont fiers. Deuxièmement, elle nomme ce phénomène de « substitution énergétique » qu'elle considère comme étant une nuisance pour la réduction des GES au Québec. Puisqu'il est moins cher que l'hydroélectricité, le GNL serait attirant pour plusieurs industriels qui pourraient choisir de s'alimenter via cette source, même si elle est plus polluante. Troisièmement, la Chaire explique qu'une « demande accrue pour le GNL pourrait venir augmenter les investissements dans les gazoducs et autres infrastructures soutenant ce secteur », créant ainsi un phénomène qu'elle désigne comme un « verrouillage technologique ou de sentier dépendant ». Quatrièmement, elle offre une définition formelle de ce phénomène qui « implique que le choix d'une technologie va influencer à moyen et à long terme les décisions dans le secteur touché ». Cette définition a pour effet

d’instaurer un doute quant à la priorisation du secteur de l’hydroélectricité par les décideurs politiques. Pour l’instant, le Québec s’alimente principalement à partir de cette source d’électricité. Le développement du gaz naturel pourrait donc influencer les décisions publiques et ainsi « contrecarrer les efforts d’une réelle transition ». Ce dernier procédé rhétorique (réelle transition) insinue donc que le projet Énergie Saguenay ne s’inscrit pas dans ce cadre et donc, que le GNL n’est pas une énergie de transition.

Pour étayer en quoi elle ne considère pas le gaz naturel liquéfié comme une énergie de transition, j’analyserai un dernier extrait du mémoire de la CRCÉE. Dans celui-ci, la Chaire de recherche soutient que :

La proposition du projet de GNL Québec repose sur le fait que le GNL exporté vers l’Europe servirait à remplacer le charbon en tant que source d’énergie avec une intensité de GES moins élevée. Le GNL serait alors un carburant « de transition ». Toutefois, cette idée de substitution relative ne tient pas la route lorsque le retour sur investissement de l’énergie est pris en compte (Capellán-Pérez et coll. 2019). En ce qui concerne les énergies fossiles, c’est une logique additive des émissions qui s’applique et non une logique de substitution (AIE 2019). Dans la lunette du développement durable, il faut ici parler d’un projet de durabilité faible, en opposition à la durabilité forte (p. 9, parag. 2).

En premier lieu, la CRCÉE offre une définition formelle de la proposition de GNL Québec qui stipule que son gaz contribuerait à la réduction mondiale des émissions de GES (le GNL exporté vers l’Europe servirait à remplacer du charbon) et qu’ainsi il serait « un carburant de “transition” ». La Chaire de recherche nomme ce phénomène « substitution relative ». Toutefois, elle dissocie ce projet de la réalité en remarquant que cette « idée de substitution ne tient pas la route ». Selon la Chaire de recherche, ce serait un tout autre scénario qui prendrait forme : « En ce qui concerne les énergies fossiles, c’est une logique additive des émissions qui s’applique et non une logique de substitution ». Ainsi, la CRCÉE associe le projet à une logique additive plutôt qu’à une logique de substitution. Le gaz naturel ne ferait que s’ajouter à l’offre en énergie actuelle et ne remplacerait

pas des formes d'énergies plus polluantes. Pour cette raison, elle considère que le projet Énergie Saguenay n'est pas un projet de développement durable.

Au terme de l'analyse de ce mémoire, plusieurs arguments ont été mis de l'avant par la Chaire de recherche pour défendre sa conception du gaz naturel liquéfié et de sa place dans la transition énergétique. Parce qu'il n'y a pas de certitude quant aux endroits où il serait exporté, la CRCÉE conteste la prétention du promoteur GNL Québec qui insiste sur le fait que son gaz naturel se substituerait au charbon. Au contraire, la Chaire soutient qu'il ne fera que s'ajouter à l'offre disponible, ce qui n'en fait pas une énergie de transition. De plus, au Québec, les investissements dans ce secteur pourraient venir freiner ceux qui sont faits dans le secteur hydroélectrique.

3.3.3 Éric Pineault, professeur

Éric Pineault est économiste et professeur à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Membre de la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'UQÀM, il s'intéresse entre autres à l'économie écologique, d'où ses nombreuses interventions dans les médias au cours de la controverse Énergie Saguenay. Étant donné son expertise et sa prise de position quant au projet gazier, j'ai jugé pertinent d'inclure son mémoire dans mon corpus d'analyses.

Le professeur divise son texte en deux sections. L'une porte sur les perspectives de marché du gaz naturel ; l'autre, sur sa contribution à la réduction d'émissions de GES à l'échelle planétaire.

Sur ce dernier propos, il remarque que :

la contribution de ce projet à la réduction d'émissions de GES à l'échelle planétaire [se réaliserait] par un processus de substitution « progressive » qui verrait une production d'énergie par un GNL moins intense en émissions remplacer des sources plus intenses telles que le charbon, utilisé principalement dans des centrales thermiques et procédés industriels en Asie (Pineault, 2020, p. 1, parag. 1).

Dans l'extrait ci-dessous, Éric Pineault explique que pour que le gaz d'Énergie Saguenay participe à la réduction mondiale des GES, il faudrait qu'il remplace des sources d'énergies plus polluantes,

ce qu'il nomme « substitution progressive ». Il offre une définition plus ou moins formelle de ce processus : « une production d'énergie par un GNL moins intense en émissions remplacer[ait] des sources plus intenses telles que le charbon, utilisé principalement dans des centrales thermiques et procédés industriels en Asie ». Cette définition de la substitution progressive est importante puisque le professeur la mobilise au fil de son texte pour structurer sa conception du projet gazier.

Selon Éric Pineault, cette idée de la substitution est non seulement complexe, mais incertaine. À la cinquième page de son mémoire, il soutient que :

La substitution est l'idée phare de la transition énergétique comprise comme transformation technologique, l'idée étant que joule pour joule, nous devons substituer les sources d'énergie intense en CO2 par des sources moins intenses, voire carboneutres. [...] Il n'y a eu à date qu'une transition absolue dans l'histoire des sociétés modernes et c'est celle qui voit les énergies fossiles remplacer la biomasse (muscles, bois, tourbe) au 19^e siècle. Sinon, depuis, nous avons assisté à une logique « additive », plutôt que de substitution (p. 5, parag. 3).

Premièrement, l'économiste offre à nouveau une définition plus ou moins formelle de la transition énergétique dans laquelle la substitution est « l'idée phare » et voulant que de chaque unité d'énergie émettrice de CO2 soit remplacée par une seconde qui en émet moins. Deuxièmement, la pratique de définition qui suit constitue une dissociation et permet à l'auteur de faire valoir que ce scénario de substitution n'est qu'hypothétique puisqu'il ne s'est jamais réalisé dans les faits. En effet, il remarque qu'une seule transition a eu lieu à notre époque et c'est celle « qui voit les énergies fossiles remplacer la biomasse (muscles, bois, tourbe) au 19^e siècle ». Ainsi, selon le professeur, il n'est pas possible de considérer que le GNL s'inscrirait dans une logique de substitution puisque depuis les deux derniers siècles, nous avons plutôt « assisté à une logique “additive” ». Cette dissociation au regard de l'Histoire permet à Éric Pineault de solidifier son argumentaire. Cela met également de l'avant le fait qu'il ne conçoit pas le gaz naturel comme une énergie de transition puisqu'elle ne respecterait pas le critère de la substitution.

À la page suivante, l'auteur mobilise d'autres pratiques de définition et procédés rhétoriques qui ajoutent à sa conception du gaz naturel comme n'étant pas une énergie de transition :

Le « pitch de vente » du GNL, repris par le promoteur, est sa présentation comme énergie ou carburant de « transition », qui remplace des sources d'hydrocarbures plus intenses en CO₂ en attendant que se développe le potentiel des énergies renouvelables ou comme complément fonctionnel aux énergies renouvelables. L'industrie du gaz pousse l'idée qu'il sera le carburant dominant jusqu'au milieu du 21^e siècle en attendant la « maturité » des énergies renouvelables et que même à ce stade le gaz sera nécessaire pour régler les problèmes d'intermittence qui marquent ces énergies. Tout ceci évidemment court-circuite la question à savoir si le gaz est véritablement moins intense en GES que le pétrole ou le charbon (p. 6, parag. 2).

Dans l'énoncé ci-dessus, le professeur commence par qualifier de « pitch de vente » l'argument de l'industrie gazière (et de GNL Québec) à savoir que le GNL serait une énergie de transition puisqu'elle se substituerait à des énergies plus polluantes. Cette pratique de définition n'est pas sans effet puisque cette expression est parfois employée de façon péjorative, pour discuter d'un fait qui est mis de l'avant par un vendeur, mais qui en cache un autre. Par la suite, le professeur explique que l'industrie gazière « pousse l'idée qu'il sera le carburant dominant jusqu'au milieu du 21^e siècle » et qu'après cela il agira comme complément aux énergies renouvelables. L'auteur remarque cependant que cet argument n'élucide pas « la question à savoir si le gaz est véritablement moins intense en GES que le pétrole ou le charbon ». Cette association entre d'un côté le gaz et de l'autre le charbon et le pétrole a été établie maintes fois par les différents acteurs que j'ai inclus dans mes analyses. Dans ce cas-ci, elle a pour effet de mettre en doute les arguments qui placent le GNL comme une énergie moins polluante que les deux premières.

Le dernier extrait que j'analyserai contribue aussi à la conception que fait Éric Pineault de la place du GNL au sein de la transition énergétique. Le chercheur indique que GNL Québec :

avance donc l'idée que son GNL, principalement issu par fracturation des formations Montney dans l'Ouest canadien, remplacera à son lieu de destination/combustion finale (principalement en Europe) du charbon à intensité GES plus élevé. Et donc au final l'ajout de plus d'hydrocarbures dans le métabolisme global des sociétés humaines pourrait avoir l'effet – par substitution –

de réduction d'émissions. Mais rien dans le projet ne garantit que le GNL ne s'inscrive dans une logique simplement additive (p. 6, parag. 3).

Plusieurs procédés rhétoriques sont à l'œuvre dans cet extrait. Premièrement, à l'aide d'un procédé explicatif, l'auteur indique que le GNL, « principalement issu par fracturation des formations Montney dans l'Ouest canadien », devrait remplacer du charbon, une source d'énergie qui émet plus de GES, à son lieu de destination. Je trouve intéressant qu'Éric Pineault ait souligné que ce gaz est issu de la fracturation puisqu'il s'agit d'un procédé réputé être néfaste pour l'environnement en raison des émanations de méthane qui en résultent. Deuxièmement, le chercheur tente d'imager la prétention de GNL Québec (remplacer le charbon par le GNL) à l'aide d'une métaphore. Il remarque : « l'ajout de plus d'hydrocarbures dans le métabolisme global des sociétés humaines pourrait avoir l'effet – par substitution – de réduction d'émissions ». Il apporte toutefois certaines nuances en soulignant que « rien dans le projet ne garantit que le GNL ne s'inscrive dans une logique simplement additive ». Éric Pineault laisse donc planer le doute sur le réalisme de la prétention de GNL Québec et sur laquelle elle s'est appuyée pour défendre la carboneutralité de son projet depuis les dernières années. Puisque rien ne prouve d'une part que le gaz naturel est moins polluant que le charbon ou le pétrole, et que de l'autre, il se substituerait réellement à ces énergies, Éric Pineault ne considère pas le GNL comme une énergie de transition.

Ce qui caractérise à mon avis ce mémoire est les nombreuses insinuations faites par l'auteur et qui remettent en compte certaines prétentions du promoteur GNL Québec principalement sur sa carboneutralité. À plusieurs reprises, il explique que pour être considéré comme énergie de transition, le GNL devrait se substituer unité pour unité au charbon et au pétrole en Asie et en Europe. Or, ce n'est pas le cas. Selon le professeur, il y a plus de chance que le GNL ne soit exporté qu'en Europe. Il qualifie d'ailleurs de « paradoxe séduisant » (p. 3, 1.2-3) cette idée avancée par GNL Québec selon laquelle l'ajout d'hydrocarbures contribuerait à la réduction globale des GES.

3.3.4 Association québécoise des médecins pour l'environnement

Le dernier mémoire auquel je m'intéresserai dans la catégorie des acteurs scientifiques est celui de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME). Dre Anne-Sara Briand, membre de l'exécutif de l'AQME, avait signé une lettre ouverte adressée au premier ministre du Québec et publiée dans *La Presse* en mars 2020. À plusieurs reprises, elle s'est exprimée sur la controverse Énergie Saguenay. C'est pour cette raison que je conclus cette partie de mes analyses par ce mémoire.

Parmi les préoccupations exprimées par l'AQME figurent les impacts des changements climatiques sur la santé humaine et la nécessité d'enclencher une transition énergétique afin de les limiter. L'Association s'intéresse au rôle que jouerait le GNL dans les efforts de réduction mondiale des émissions de GES. Dès la première page de son mémoire, elle met sur la table sa conception du mégaprojet gazier :

Les changements climatiques ont d'importantes conséquences sur la santé des populations à l'échelle mondiale et il est nécessaire d'entamer, dès à présent, une transition énergétique. À notre avis, le projet Énergie Saguenay est incompatible avec cette transition (Association québécoise des médecins pour l'environnement, 2020, p. 3, parag. 5).

Un procédé rhétorique et une pratique de définition s'illustrent ci-dessus. Premièrement, par un procédé affirmatif, l'Association soutient que les changements climatiques « ont d'importantes conséquences sur la santé des populations à l'échelle mondiale » et donc, qu'il est urgent d'entamer une transition énergétique. Cette préoccupation pour la santé humaine représente une des particularités du mémoire de l'AMEQ. Les autres acteurs dont j'ai discuté parlaient principalement des impacts des émissions de GES sur la santé de la planète. Ainsi, ce procédé a pour effet d'alarmer le lecteur. En effet, je crois qu'en tant qu'humains, nous nous préoccupons davantage de notre santé que de celle des choses qui nous entourent, comme l'environnement. Deuxièmement, l'AMEQ s'appuie sur cet argument pour dissocier le projet Énergie Saguenay de la transition

énergétique en le qualifiant « d'incompatible » avec cette dernière. L'AMEQ critique également le procédé qui permet l'extraction du gaz naturel en remarquant que :

La fracturation hydraulique comporte des risques importants pour la santé humaine des communautés vivant à proximité des puits. Selon plusieurs analystes, la très grande majorité du gaz exploité par Énergie Saguenay sera issue de cette méthode non conventionnelle d'exploitation des hydrocarbures. Le projet Énergie Saguenay contribue ainsi à encourager une industrie nuisible pour la santé de plusieurs communautés au Canada (p. 3, parag. 6).

Dans cet énoncé, l'AMEQ mobilise certains procédés rhétoriques qui participent à sa conception du gaz naturel exploité par GNL Québec. Elle y affirme, à l'aide d'un argument d'autorité, que selon certains analystes, « la très grande majorité » de ce gaz sera issue de la fracturation hydraulique qui engendre des risques qu'elle qualifie d'importants pour la santé humaine. Il s'agit d'un argument qui lui est propre puisque les autres acteurs le conçoivent surtout comme un risque pour l'environnement. De plus, elle associe le projet et le fait d'encourager une industrie nuisible pour la santé des Canadiens. L'AMEQ conçoit donc le GNL comme un gaz issu de la fracturation, nuisible pour la santé humaine en raison de son procédé d'extraction.

La première section de ce mémoire porte sur les impacts du mégaprojet sur les populations locales. Selon l'AMEQ, « le gaz naturel présente en lui-même un risque important de par sa nature hautement inflammable » (p. 5, parag. 2, l. 1-2). Dans cette phrase, l'Association qualifie le risque engendré par la production de gaz naturel « d'important » puisque la nature du GNL est « hautement inflammable ». À propos de la nature du gaz naturel et de ses composantes, l'Association cite le rapport de la firme WSP Canada, commandé par GNL Québec en 2016 et qui porte entre autres sur la dispersion atmosphérique des particules qui composent le GNL. L'AMEQ indique qu'on y :

apprend que les émissions de matières particulaires, de monoxyde de carbone (CO), de dioxyde de soufre (SO₂), de dioxyde d'azote (NO₂), de xylène et de différents composés organiques volatils (COV) affecteront la qualité de l'air ambiant (p. 6, parag. 2).

Dans cet extrait, l'Association mobilise un procédé rhétorique d'énumération pour nommer les différentes particules qui composent le GNL sous leurs noms chimiques. Celles-ci ne sont pas aussi connues que les formes d'énergies auxquelles est fréquemment associé le GNL (pétrole, charbon et mazout). Nommer ainsi ces composants chimiques crée un certain effet chez le lecteur. En effet, nous avons tendance à nous méfier de tout ce qui est « chimique » sans nécessairement connaître la nature de l'élément en question. Par exemple, il nous est tous déjà arrivé de laisser de côté un produit dont nous avons du mal à prononcer les ingrédients ou dont nous ignorions l'existence. Pourtant, qui craindrait de consommer de l'oxidane ? Il ne s'agit que du nom chimique donné à l'eau. C'est pour cette raison que je crois que cette énumération possède une certaine force rhétorique. En effet, lorsqu'on ne connaît pas la signification derrière certains termes, il est facile de s'en méfier.

Un peu plus loin, l'AMEQ aborde les impacts du transport du gaz naturel par navires sur la rivière Saguenay sur les populations riveraines :

Le gaz naturel liquéfié est classé par l'ONU au répertoire des matières dangereuses et c'est à ce titre que Transport Canada est tenu d'encadrer ses déplacements à travers le territoire. Sa volatilité est élevée (600 volumes de vapeur pour 1 volume liquide) et il peut former une dilution explosive avec l'air, susceptible de s'enflammer et produire un retour de flamme (p. 7, parag. 1).

Les différentes phrases qui composent l'extrait ci-dessous participent à la définition plus ou moins formelle du gaz naturel liquéfié et des risques associés à son exploitation. Bien entendu, cette définition n'est pas neutre. Le langage utilisé (matières dangereuses, volatilité élevée, dilution explosive et enflammer) cadre l'interprétation que fait l'AMEQ du GNL en tant que produit dangereux et qui par conséquent ne s'inscrit pas dans la transition énergétique. Cette définition permet à l'Association de souligner un peu plus loin qu'en cas de fuite d'un navire, « le gaz pourrait

se disperser jusqu'à environ 4,6 km » (p. 7, parag. 2, l. 8) et avoir de grandes conséquences sur ceux qui résident aux abords de la rivière.

La troisième section du mémoire (je ne m'intéresse pas à la deuxième, car elle ne porte pas sur le GNL en tant qu'énergie de transition) concerne les impacts de l'exploitation du gaz naturel sur les changements climatiques. L'AMEQ aborde à nouveau à la nature du GNL. C'est d'ailleurs la description de cette nature qui lui permet de concevoir le gaz naturel comme une énergie qui n'a pas sa place dans la transition énergétique. Elle explique que :

Le méthane, dont est composé le GNL, est un gaz à effet de serre (GES) 34 fois plus puissant que le CO2 sur une durée de 100 ans et les émissions fugitives liées à sa manutention peuvent être importantes. Ces émissions fugitives peuvent annuler tout le bénéfice escompté par le gaz naturel au niveau des changements climatiques (p. 11, parag. 1).

Ce n'est pas la première fois depuis le début de mes analyses que je remarque qu'un acteur associe le gaz naturel au méthane et CO2. Ici, l'AMEQ explique que le gaz naturel est composé de méthane, un gaz plus polluant que le CO2. Comme je l'ai déjà expliqué, le CO2 est l'un des gaz les plus souvent associés au réchauffement planétaire. Leur comparaison permet au lecteur de mettre en relation les deux termes (méthane et CO2) et de s'imaginer les répercussions que pourrait avoir la combustion de GNL sur la santé humaine et planétaire. De plus, l'Association remarque que le méthane est non seulement plus polluant que le CO2, mais qu'il est « 34 fois » plus polluant que ce dernier. Je me répète à nouveau, mais je crois qu'en quantifiant de cette façon le taux d'émissions du méthane par rapport au CO2, cela permet au lecteur de s'imaginer à quel point il est plus polluant que ce dernier.

Parlant d'émissions, l'AMEQ indique un peu plus loin que : « plus de 7,1 millions de tonnes de CO2 seraient générées par le projet, et ce, annuellement. Assez pour annuler en un an tous les efforts faits par le Québec depuis les années 1990 pour réduire ses émissions » (p. 11, parag. 2, l. 3-5). Dans la première phrase, l'Association quantifie le nombre de tonnes de CO2 qui seront

généérées annuellement par le projet. Par la suite, elle compare ce nombre à la somme des émissions qui ont été réduites au Québec depuis plus de 30 ans en remarquant que ces efforts seront annulés en l'espace d'un an seulement. La portée rhétorique de cette association par comparaison est assez puissante : éliminer en douze mois les efforts faits depuis près de trois décennies ne fait que laisser présager le pire pour les années subséquentes.

L'AMEQ souligne que pour éviter les conséquences les plus graves liées aux changements climatiques, le réchauffement planétaire doit se limiter à 2°C d'ici 2100, suivant les prédictions de l'ONU. L'Association fait valoir que ce seuil sera dépassé si tous les pays n'éliminent pas complètement leurs émissions de GES d'ici 2030. C'est donc dans ce contexte qu'elle juge que :

le projet Énergie Saguenay est un non-sens : il participe au dérèglement climatique alors même que les menaces à la santé humaine qu'il laisse poindre sont de plus en plus tangibles. À ce sujet, la conclusion-choc de la Commission 2015 du Lancet, Santé et changement climatique, est évocatrice : les changements climatiques pourraient effacer tous les gains faits en matière de santé publique des 50 dernières années. Au Québec, on envisage un excès de 20 000 décès dans les 50 prochaines années en raison des changements climatiques (p. 12, parag. 1).

Deux pratiques de définition et un procédé rhétorique sont à l'œuvre ci-dessus et participent à la conception qu'a l'AMEQ du projet Énergie Saguenay (et du gaz naturel qui y sera liquéfié). Premièrement, l'Association qualifie de « non-sens » le projet Énergie Saguenay, dans le cadre de la transition énergétique. Deuxièmement, elle l'associe au dérèglement climatique et à une menace pour la santé humaine. Troisièmement, à l'aide d'un procédé explicatif, l'Association avance que les changements climatiques pourraient « effacer tous les gains faits en matière de santé publique des 50 dernières années ». Ils pourraient également provoquer un excès de 20 000 décès au cours des cinq prochaines décennies. Ce procédé met en perspective l'impact des changements climatiques sur la santé humaine de façon assez drastique en soulignant qu'ils provoqueront des morts, un argument propre à l'Association.

Ces différents procédés rhétoriques et pratiques de définition permettent à l'AMEQ de conclure en indiquant qu'Énergie Saguenay est « un jeu qui n'en vaut pas la chandelle » (p. 18, l. 3-4). Cette métaphore bien connue de tous met de l'avant l'avis défavorable de l'AMEQ au mégaprojet. Elle précise que :

Il semble donc évident qu'accepter le projet Énergie Saguenay aille de l'avant contribue à encourager une industrie nuisible pour la santé au Québec comme au Canada. De plus, ce projet est complètement injustifiable sur le plan climatique et ne prend pas en compte les découvertes les plus récentes en matière de soutenabilité environnementale. (p. 18, parag. 2).

Comme je l'ai déjà remarqué précédemment, les pratiques de définition s'imbriquent parfois les unes aux autres. C'est le cas dans la première phrase de cet extrait. L'AMEQ y associe le fait qu'accepter Énergie Saguenay équivaudrait à encourager une industrie qu'elle qualifie de « nuisible pour la santé ». En plus de cela, elle qualifie le projet « d'injustifiable sur le plan climatique ». Ces deux phrases résument bien le mémoire déposé au BAPE par l'AMEQ. En effet, les deux principaux arguments mis de l'avant afin d'expliquer que le gaz naturel liquéfié à Saguenay n'est pas une énergie de transition sont 1) les impacts du GNL sur la santé humaine et 2) sur le réchauffement climatique.

3.4 Acteurs citoyens

La dernière catégorie d'acteurs qui compose mon corpus d'analyse est celle des citoyens. Ce sont les personnes qui se sont présentées comme tel au cours de leurs interventions dans la controverse Énergie Saguenay. Les préoccupations qu'ils mettent de l'avant sont plus variées que celles des acteurs que j'ai précédemment présentés. Les mémoires que j'ai sélectionnés sont ceux qui discutaient précisément de transition énergétique et de la place du GNL dans celle-ci.

3.4.1 Clément Fontaine, citoyen de Chicoutimi

Le premier mémoire sur lequel je me pencherai dans cette catégorie est celui de Clément Fontaine, militant écologiste, ancien journaliste et citoyen de Chicoutimi. Il a signé plusieurs articles parus

dans divers médias au cours de la controverse. Il avait notamment adressé une lettre ouverte en mai 2020 à Dominique Anglade lui reprochant sa prise de position face à GNL Québec.

Clément Fontaine amorce sa réflexion en reprochant aux gouvernements d'avoir accordé le droit aux promoteurs de GNL Québec que :

leur projet de complexe de liquéfaction et celui du gazoduc d'approvisionnement soient considérés comme deux entités distinctes, et par conséquent examinés séparément, alors qu'elles sont en réalité indissociable. Les entreprises GNL Québec, qui pilotent le projet d'usine Énergie Saguenay, et Gazoduq (nom déposé) sont d'ailleurs toutes deux des filiales d'une même entreprise, la société en commandite GNL Québec (Fontaine, 2020, p. 2, parag.1).

Un peu comme l'avait fait Chantal Goupil de la Coalition Fjord et dont j'ai analysé le mémoire, Clément Fontaine associe le projet GNL Québec (complexe de liquéfaction Énergie Saguenay) à celui de Gazoduq (le gazoduc qui acheminera les ressources vers l'usine) afin de mettre sur la table « qu'ils sont en réalité indissociable ». Sans le gazoduc, l'usine ne pourrait entrer en fonction et vice-versa. C'est donc une façon de requalifier le projet, ce qui participera à la conception que s'en fait Clément Fontaine. Ce n'est pas qu'une usine, c'est une usine et un pipeline gazier. D'ailleurs, il ajoute que les deux promoteurs (GNL Québec et Gazoduq) appartiennent à la même filiale, ce qui ajoute du poids à son argumentaire.

La troisième raison évoquée par Clément Fontaine pour dire non au projet concerne « le flou entretenu par GNL Québec sur la nature véritable de son gaz naturel » (p. 3, l.1). Selon lui, le promoteur a délibérément caché la nature de ce gaz dans l'étude d'impact environnemental qu'il avait commandée à la firme WSP en 2016 :

C'est seulement depuis septembre 2020 que, sous la pression médiatique, GNL Québec a produit un nouveau résumé de son projet précisant que son gaz serait en majeure partie non conventionnel, c'est-à-dire extrait par fracturation hydraulique. L'entreprise a d'abord reconnu un pourcentage de 80 % de ce gaz non conventionnel, pourcentage qui a été réajusté dernièrement à 85 %, et tout indique qu'il atteindrait 100 % en 2025, date prévue pour le début de ses opérations. Or, la dégradation des sols et les fuites de méthane associées à ce procédé d'extraction

n'en font pas une énergie de transition recommandable pour les pays d'Europe et d'Asie (p. 3, parag.2).

Dans l'énoncé ci-dessus, Clément Fontaine établit un lien entre la pression médiatique et le fait que GNL Québec ait produit un nouveau résumé de son projet, dans lequel il semble lever le flou sur la nature du gaz qui sera liquéfié à Saguenay. Il indique par ailleurs qu'il sera issu de la fracturation hydraulique, une méthode d'extraction d'hydrocarbure réputée pour être polluante. Ce procédé rhétorique implique d'une certaine façon que le promoteur l'avait auparavant caché. En effet, dans la phrase qui suit, il remarque que « l'entreprise a d'abord reconnu un pourcentage de 80 % de ce gaz non conventionnel, pourcentage qui a été réajusté dernièrement à 85 %, et tout indique qu'il atteindrait 100 % en 2025 ». Ce procédé a pour effet de laisser entendre que GNL Québec n'est pas tout à fait honnête et que sans pression médiatique, il n'aurait pas dévoilé le pourcentage de gaz naturel issu de la fracturation hydraulique et qui sera liquéfié à Saguenay. Finalement, Clément Fontaine dissocie le GNL des énergies de transition recommandables pour les pays d'Europe et d'Asie qui souhaitent troquer le charbon pour des formes d'énergies moins polluantes. Il appuie cet argument par « la dégradation des sols et les fuites de méthane » associées au procédé de fracturation hydraulique.

À la douzième page de son mémoire, il explique qu'Énergie Saguenay bénéficiera d'un tarif préférentiel pour l'électricité offert par Hydro-Québec pour ses premières années d'activité.

L'auteur y voit un certain paradoxe :

dans le cas présent l'État québécois utiliserait une ressource renouvelable propre pour faciliter l'exportation d'une énergie fossile en provenance des provinces de l'ouest, un hydrocarbure qui s'apparente au pétrole des sables bitumineux, naguère décrié par le PM François Legault (p. 12, parag.3).

Trois pratiques de définition se démarquent dans l'extrait ci-dessus. Premièrement, Clément Fontaine qualifie l'hydroélectricité de « ressource renouvelable propre » qui servirait à transformer « une énergie fossile » (gaz naturel). En contrastant ainsi ces deux formes d'énergie, l'une propre

et l'autre sale, l'auteur soulève un certain paradoxe. Deuxièmement, il qualifie le gaz naturel « d'hydrocarbure », un terme principalement utilisé par les opposants au projet. Troisièmement, il associe le GNL « au pétrole des sables bitumineux » réputé pour être des plus néfastes. Cette association entre le gaz naturel et le pétrole a été faite maintes fois par les acteurs dont j'ai étudié les mémoires. Elle a pour effet de convaincre le lecteur que le gaz naturel n'est pas une énergie de transition puisqu'il s'apparente au pétrole. Non seulement le pétrole jouit d'une mauvaise réputation, mais plusieurs pays ont récemment annoncé leur intention d'en cesser la consommation dans les prochaines décennies. En d'autres mots, si l'un équivaut à l'autre, pourquoi continuer de développer des projets qui valorisent le gaz naturel ?

Clément Fontaine met de l'avant un autre argument qui ajoute à sa conception du GNL.

Selon le militant écologiste, le gaz issu des gisements non conventionnels de l'ouest du pays :

Est plus polluant et coûteux à extraire que celui des gisements conventionnels encore disponibles dans d'autres pays, et qui dans bien des cas peut être transporté par des gazoducs déjà existants plutôt que par méthaniers. Sa liquéfaction au moyen de notre hydroélectricité à des fins d'exportation ne représente pas un gain significatif sur le plan environnemental. Il s'agit d'un argument de vente pour se démarquer de la concurrence. Du marketing vert à la mode (p. 13, parag.3).

Dans l'extrait ci-dessus, il commence par offrir une définition formelle du gaz de l'Ouest canadien qui est « plus polluant et coûteux à extraire que les gisements conventionnels » qui, eux, ne nécessitent pas la construction d'un nouveau pipeline gazier. Ensuite, il dissocie Énergie Saguenay d'un projet qui permettrait d'améliorer notre bilan environnemental, même si celui-ci était alimenté par hydroélectricité. Il associe l'argument de l'hydroélectricité à un « argument de vente », qu'il qualifie de « marketing vert à la mode ». Ces dernières qualifications ont pour effet de discréditer la prétention mise de l'avant par GNL Québec, à savoir que son produit aurait un impact bénéfique sur le plan environnemental, notamment par la réduction des GES. Ainsi,

Clément Fontaine considère que le gaz naturel qui sera liquéfié à Saguenay n'est pas une énergie de transition, mais un « hydrocarbure sale », dont la nature a été camouflée par le promoteur.

Finalement, un dernier extrait de son mémoire m'a particulièrement intéressée puisqu'il y aborde le remplacement du charbon par le GNL. Il y explique que, selon Nicolas Mazzucchi, expert invité par GNL Québec lors des audiences du BAPE, il y aurait des probabilités que le produit du promoteur ne remplace pas réellement le charbon en Europe :

Dans sa présentation, M. Mazzucchi précise candidement que la production de GNL Québec destinée à l'Europe pourrait, au lieu de remplacer le charbon, servir à supplanter celle de pays situés plus près, à commencer par la Russie, premier exportateur mondial de gaz naturel (p. 12, parag.5).

Le paragraphe ci-dessus contribue à mettre en doute les prétentions du promoteur qui justifie la construction de son complexe de liquéfaction gazière par le remplacement du charbon par le GNL, ce qui contribuerait à la réduction mondiale des GES. Pour ce faire, il mobilise une pratique de définition et un procédé rhétorique. Premièrement, l'auteur de ce mémoire souligne la façon dont s'est exprimé M. Mazzucchi en la qualifiant de « candide ». Cette qualification a pour effet de laisser entendre qu'il ne s'agit pour cet expert que d'un détail anodin alors que c'est sur cet argument que mise GNL Québec depuis les dernières années pour défendre son projet. L'auteur enchaîne ensuite par un procédé rhétorique qui laisse entendre qu'en réalité, le GNL québécois ne servirait qu'à concurrencer la Russie et ne ferait que s'ajouter à l'offre énergétique au lieu de remplacer le charbon, un argument également mobilisé par l'IRIS. En ce sens, Clément Fontaine met à nouveau de l'avant que le GNL, qu'il nomme gaz fossile, n'est pas une énergie de transition, car il y a des risques qu'il ne se substitue pas au charbon.

3.4.2 Marc Brullemans, citoyen de Trois-Rivières

Le deuxième mémoire qui s'ajoute à mon corpus d'analyses est celui du biophysicien et citoyen de Trois-Rivières, Marc Brullemans. Comme pour les autres acteurs sélectionnés jusqu'ici, Marc

Brullemans s'est illustré dans la controverse Énergie-Saguenay par ses interventions dans les médias. Si au cours de celles-ci il portait le chapeau de scientifique, c'est à titre de citoyen qu'il a déposé son mémoire au BAPE. C'est pourquoi j'ai choisi de le classer dans cette catégorie.

Marc Brullemans commence son mémoire en citant Pierre-David Tremblay, maire de La Tuque, qui, lors d'une conférence de presse, certifiait que :

“Le Monde, le Canada, et le Québec ne peuvent prétendre passer vers une énergie verte sans passer par une transition par le gaz naturel” ; “c'est utopique de passer outre cette étape transitoire”, affirmait-il, comme si nous avions le temps de passer d'une énergie carbonée vers une autre énergie carbonée. Alors que nous sommes dans un état d'urgence climatique... (Brullemans, 2020, p. 1).

Le maire de La Tuque avance que pour « passer à une énergie verte » il faut passer par une transition par le gaz naturel. Le contraire serait « utopique ». Marc Brullemans ne partage toutefois pas ce point de vue, et il met de l'avant une pratique de définition et un procédé rhétorique pour étayer sa conception du gaz naturel. Premièrement, le Trifluvien associe une transition énergétique par le gaz naturel au passage « d'une énergie carbonée vers une autre énergie carbonée ». Sans nommer ces autres énergies carbonées, on comprend qu'il s'agit par exemple du charbon et du pétrole, qu'il met ainsi sur un pied d'égalité. Le gaz naturel est donc selon lui une énergie carbonée et non une énergie de transition. Tout cela, « alors que nous sommes dans un état d'urgence climatique... », remarque-t-il. Cette phrase s'apparente selon moi à un procédé rhétorique qui a pour effet de soulever un certain paradoxe dans ce passage d'une énergie carbonée à une autre. L'usage des points de suspension à la fin de la phrase est également révélateur de ce paradoxe et de ce qu'en pense implicitement l'auteur qui semble plutôt être d'avis qu'une transition énergétique doit rapidement être enclenchée et que le gaz naturel n'y a pas sa place.

Un peu plus loin, Marc Brullemans met à l'œuvre d'autres pratiques et procédés de définition qui participent à sa conception du gaz naturel :

Pour promouvoir le projet, Gazoduc et GNL Québec utilisent l'argument de la réduction des GES par l'utilisation du gaz au lieu du charbon. Or, cela ne tient que si deux conditions sont remplies : 1) le gaz naturel émet moins de GES que le charbon sur l'ensemble de son cycle de vie et 2) le gaz naturel déplace véritablement le charbon sur les marchés. Or, des études récentes montrent que le taux de fuite global de la filière, due aux émissions fugitives, est trop élevé pour prétendre que le gaz naturel émet moins de GES que le charbon (p. 2, parag.1).

Dans l'énoncé ci-dessus, le biophysicien sert d'un premier procédé rhétorique pour expliquer que GNL Québec s'est basé sur « l'argument de la réduction des GES par l'utilisation du gaz au lieu du charbon » pour promouvoir Énergie Saguenay. Brullemans explique que ce serait le cas si deux conditions, dont il donne la définition formelle, étaient respectées (le gaz naturel émet moins de GES que le charbon sur l'ensemble de son cycle de vie et qu'il déplace véritablement le charbon sur les marchés). Toutefois, selon lui, le mégaprojet ne respecte pas ces conditions. Il invoque la littérature scientifique pour dissocier Énergie Saguenay d'un projet qui s'inscrirait dans le cadre de la transition énergétique à l'aide d'une seconde définition plus ou moins formelle : « le taux de fuite global de la filière, due aux émissions fugitives, est trop élevé pour prétendre que le gaz naturel émet moins de GES que le charbon ». D'une certaine façon, l'auteur associe le charbon au gaz naturel pour les mettre sur un pied d'égalité. À cause du processus d'extraction du gaz naturel, il serait faux de prétendre que l'une est moins émettrice de GES que l'autre. C'est donc également pour cette raison que le biophysicien ne conçoit pas le gaz naturel comme une énergie de transition.

Pour faire valoir sa conception du rôle du gaz naturel au sein de la transition énergétique, Marc Brullemans mise sur l'urgence climatique et la nécessité d'amorcer dès aujourd'hui une transition vers des énergies décarbonées. Pour maintenir le réchauffement planétaire sous la barre des 2 degrés, le Trifluvien avance qu'à partir de 2025 :

nous ne disposerons que de 10 ans pour se décarboner. Or, le gaz naturel est une filière carbonée. Il est impensable de construire des usines de liquéfaction pour soutenir la filière du gaz fossile. C'est irresponsable, en quelque sorte. Et comment imaginer remplacer des milliers de centrales au charbon dans un si court laps de temps ? (p. 4, parag. 1).

Plusieurs pratiques et procédés de définition sont présents dans cet extrait et permettent à l’auteur de dissocier le GNL d’une énergie qui cadrerait avec la transition énergétique nécessaire pour limiter le réchauffement climatique. Puisque nous ne « disposerons que de 10 ans pour se décarboner », il est impensable pour Brullemans de développer le gaz naturel qu’il qualifie de « filière carbonée ». Il va plus loin en qualifiant « d’irresponsable » la construction d’usines de liquéfaction visant à soutenir la filière du « gaz fossile ». L’appellation « gaz fossile » agit selon moi comme une pratique de cadrage puisqu’elle a pour effet de soustraire le terme « naturel » du gaz pour ainsi l’associer à des énergies comme le pétrole et le charbon, plus souvent qualifiées de « fossiles ». Le dernier procédé qu’il met de l’avant lui permet de souligner le caractère insensé d’Énergie Saguenay. Si le GNL n’est pas une énergie de transition, mais une énergie aussi carbonée que le charbon et qu’à partir de 2025 il faut en cesser l’utilisation pour limiter le réchauffement, comment justifier la construction de centrales de liquéfaction considérant que leur durée de vie est comptée ? Ce sont les deux principaux arguments qui soutiennent la conception que fait l’auteur du gaz naturel – en tant qu’énergie qui ne s’inscrit pas dans la transition énergétique.

3.4.3 Pierre Charbonneau, citoyen de Jonquière

Le troisième mémoire dont je souhaite faire l’analyse est celui de Pierre Charbonneau, ingénieur et citoyen de Jonquière. À titre de rappel, il avait lancé le 6 février 2019 la pétition « Oui aux Projets Énergie Saguenay, Ariane Phosphate et Métaux BlackRock » qui a récolté plus de 10 000 signatures en quelques mois. Par cette initiative, l’investigateur souhaitait donner une voix aux citoyens en faveur du projet, jugeant les environnementalistes trop bruyants. Mon attention sera portée particulièrement sur la troisième partie de son mémoire, intitulée « Émissions de gaz à effet de serre et impacts du projet sur la lutte contre les changements climatiques », car elle aborde la nature du projet Énergie Saguenay et la question du gaz naturel en tant qu’énergie de transition.

Selon Pierre Charbonneau, « la réduction des GES par le GNL n'entraîne[nt] pas que des bénéfices sur les changements climatiques. Il y en aura encore plus sur la pollution » (Charbonneau, 2020, p. 39, parag. 5). En formulant ainsi sa conception du gaz naturel liquéfié, l'auteur associe le gaz naturel liquéfié à une énergie qui permettra la réduction des GES tout en entraînant des « bénéfices sur les changements climatiques » et sur la pollution. Un peu plus loin, M. Charbonneau défend la légitimité du projet en le comparant à ce qui se fait présentement dans le monde en matière de développement de mines de charbon :

En Australie, on s'apprête à autoriser l'ouverture de la plus vaste mine de charbon au Monde avec le projet de la mine Carmichael. Les proportions d'émissions de GES sont de l'ordre de 4.7 milliards de tonnes de GES par année, pour approvisionner l'Inde et la Chine en charbon. Cela équivaut à plus de 4 700 usines de GNL considérant les chiffres d'émissions de GES de l'usine de 424 000 tonnes de GES par année (p. 40, parag. 1-2).

Pour commencer, l'ingénieur mobilise un procédé rhétorique pour expliquer que la plus vaste mine de charbon est sur le point de voir le jour en Australie afin d'approvisionner l'Inde et la Chine. Il quantifie les émissions de GES de cette future usine à 4,7 milliards de tonnes par année. Cette quantification lui permet alors d'associer les deux projets (celui de l'Australie et celui du Saguenay) en les comparant. En effet, les 4,7 milliards de tonnes que générerait la mine australienne équivaldraient à la production de 4 700 usines comme celle d'Énergie Saguenay. Cette association a pour effet de laisser entendre que si l'Australie se permet de construire une telle mine, le Québec devrait aller de l'avant avec la concrétisation du projet Énergie Saguenay puisqu'il produirait moins de GES annuellement.

À la 41^e page, il compare cette fois Énergie Saguenay à d'autres complexes de liquéfaction gazière déjà existants. Il remarque que :

Le projet GNL Québec utilisant l'énergie hydro-électrique, pourra produire du GNL sans prélever de gaz naturel pour se faire contrairement aux autres centres de liquéfactions dans le Monde. Ceux-ci doivent utiliser 15 % du gaz extrait des gisements ce qui leur confère un rendement qui plafonnera à 85 % et de plus, leur

énergie n'est pas renouvelable. L'usine de GNL pourra atteindre des niveaux de rendement imbattable étant supérieurs à tout ce qui se fait actuellement. Les pertes de rendement seront donc résiduelles (p. 41, parag.2-3).

Afin de défendre sa conception du mégaprojet saguenéen, Pierre Charbonneau mobilise différentes pratiques de définition dans l'extrait ci-dessus. Premièrement, il dissocie Énergie Saguenay des autres usines de GNL en insistant sur sa particularité : le fait qu'elle sera alimentée par hydroélectricité. Deuxièmement, il mobilise un procédé rhétorique pour souligner que les autres usines s'approvisionnent plutôt à partir de leur propre production de GNL, ce qui en fait des usines plus polluantes et moins performantes. Parce qu'elles ne sont pas alimentées par hydroélectricité, M. Charbonneau ajoute que « leur énergie n'est pas renouvelable ». Finalement, l'auteur ajoute que contrairement à elles, Énergie Saguenay aurait un rendement qu'il qualifie « d'imbattable » et de « supérieur à tout ce qui se fait en ce moment ». Par la mobilisation de plusieurs comparaisons, le Saguenéen défend la légitimité du projet Énergie Saguenay – et du gaz qui y sera liquéfié – puisqu'il considère qu'il sera moins néfaste pour l'environnement que les autres projets similaires.

À la page suivante, Pierre Charbonneau précise sa conception du gaz naturel. Il écrit que :

Le gaz naturel est qualifié d'énergie de transition permettant de délaissier les produits pétroliers et d'assainir l'environnement. En effet, le gaz naturel émet jusqu'à 32 % moins de GES et pratiquement aucun polluant atmosphérique comme les SOx, les NOx et les particules fines, responsables du smog et de problèmes de santé, que les produits pétroliers. Certes, l'idéal environnementaliste serait d'utiliser l'électricité de source renouvelable à tout, mais ce n'est pas réaliste (p. 42, parag. 3).

Dans cet énoncé, l'ingénieur mobilise diverses pratiques et procédés de définition qui participent plus explicitement à sa conception du gaz naturel en tant qu'énergie de transition. La première phrase est un procédé rhétorique intéressant puisqu'en ne mentionnant pas qui dit que le GNL est une énergie de transition, il efface le sujet. Puisqu'on ne sait pas qui l'a dit, cela enlève une certaine forme d'autorité. Il affirme tout simplement que le GNL permettra de « délaissier les produits pétroliers et d'assainir l'environnement ». Pour appuyer cet argument, il remarque que : « le gaz

naturel émet jusqu'à 32 % moins de GES et pratiquement aucun polluant atmosphérique comme les SOx, les NOx et les particules fines, responsables du smog et de problèmes de santé, que les produits pétroliers ». Cette définition plus ou moins formelle agit également comme une comparaison. Elle permet à l'auteur de dissocier ces deux formes d'énergie afin d'avancer l'idée que le gaz naturel est une énergie de transition. En effet, sa composition est moins néfaste pour l'atmosphère que celles des produits issus du pétrole. Une idée qui semble satisfaisante pour l'auteur puisqu'en fin de paragraphe, il qualifie tout simplement « d'irréaliste » le désir qu'entretiennent certains environnementalistes de voir la transition énergétique dominée par des énergies renouvelables. Cette dernière qualification a pour effet de tourner en dérision les environnementalistes qui ont maintes fois décrié Énergie Saguenay.

3.4.4 Jean Paradis, citoyen de Saguenay

J'en suis maintenant à la fin de mes analyses. Le mémoire qui complète cette section est celui de Jean Paradis, citoyen de Saguenay et fondateur de l'entreprise d'économie sociale Négawatts Production. En février 2020, il était intervenu dans les médias afin de dénoncer les tarifs spéciaux d'électricité qu'Hydro-Québec accorderait au promoteur GNL Québec. Bien qu'il soit également membre du comité de coordination de la Coalition Fjord, c'est à titre de citoyen qu'il a signé son mémoire : « David contre Goliath ». C'est pourquoi il figure dans cette catégorie.

Jean Paradis amorce sa réflexion en se servant de la métaphore de David contre Goliath pour illustrer le combat des Saguenéens et des Québécois (David) contre les grands projets industriels (Goliath). Il donne pour exemple les projets du barrage d'Hydro-Québec sur la rivière Ashuapmushuan et d'Énergie Est à Cacouna qui ont échoué en raison de mobilisations citoyennes. Concernant Énergie Saguenay maintenant, il écrit :

Cette fois, c'est un Goliath de milliardaires américains qui se pointe avec ses gros sabots sales de gaz de fracturation, en plus il a un Goliath adjoint, Hydro-Québec, complice, qui semble-t-il lui fournirait environ 5 milliards de kilowattheures par

année (5 TWh/an) de notre précieuse hydroélectricité (2/3 de la production sur la rivière a Romaine) pendant au moins 25 ans, naturellement à tarif préférentiel (Paradis, 2020, p. 2, parag. 7).

Dans l'énoncé ci-dessus, Jean Paradis associe GNL Québec à un Goliath, ce géant puissant, composé de « milliardaires américains ». Dans cette même phrase s'insère également une qualification. En effet, le Saguenéen qualifie de « sales » les « sabots » de GNL Québec dont le gaz naturel sera issu de la fracturation hydraulique. Un procédé dont les impacts environnementaux ont été décriés par plusieurs acteurs. Par la suite, il associe aussi Hydro-Québec à cette figure de Goliath puisque ce dernier est un « complice » qui fournirait à GNL Québec des tarifs d'électricité préférentiels. Il qualifie d'ailleurs cette ressource, l'hydroélectricité, de « précieuse ». Ces différentes pratiques ont un effet de contraste : on souhaite produire du gaz « sale » à l'aide d'hydroélectricité, une ressource renouvelable « précieuse ». Ce contraste soulève la nature paradoxale d'Énergie Saguenay.

À la troisième page de son mémoire, Jean Paradis indique que parmi les objectifs d'Énergie Saguenay se trouve l'achat :

du gaz fossile sale de l'Alberta, produit en grande partie par fracturation, un procédé d'extraction extrêmement polluant, sans aucune préoccupation ni aucune responsabilité sur le comment il est extrait du sol (p. 3, parag. 3).

Dans l'extrait ci-dessus, Jean Paradis mobilise deux qualifications. Premièrement, il répète que l'usine saguenéenne sera approvisionnée par du « gaz sale de l'Alberta ». Deuxièmement, ce gaz sera issu de la fracturation, un procédé qu'il qualifie « d'extrêmement polluant ». Finalement, il remarque que le promoteur n'a ni « préoccupation ni aucune responsabilité sur le comment il est extrait du sol ». Ce procédé rhétorique s'apparente à l'association faire entre le promoteur et Goliath dans le sens où GNL Québec est caractérisé comme une entité malhonnête, voire maléfique par l'auteur. Le gaz naturel est donc relégué au rang des énergies fossiles, et non au sein des celles dites de transition.

Un peu plus loin, l'auteur ajoute que rien dans le projet Énergie Saguenay « ne rejoint nos objectifs de transition écologique et énergétique dans le contexte actuel de réelle urgence climatique » (p. 3, 1.23-24). Deux pratiques de définition sont à l'œuvre dans cette phrase. Premièrement, Jean Paradis dissocie Énergie Saguenay d'un projet qui s'inscrirait dans le cadre de la transition énergétique. Deuxièmement, il qualifie le contexte actuel de « réelle urgence climatique ». On comprend qu'il est évident pour cet auteur que le gaz naturel n'est pas une énergie de transition, mais qu'en plus, son utilisation est un non-sens en regard de l'urgence climatique.

À la neuvième page de son mémoire, Jean Paradis aborde la carboneutralité de l'usine de liquéfaction gazière, promise par GNL Québec. Il écrit :

On ne peut pas tout faire au nom de la carboneutralité. Est-ce que des cigarettes de tabac bioéquitables, produites de façon écologique, roulées dans du papier recyclé, équipées de filtres biodégradables et vendues en vrac seraient moins nocives pour la santé ? (p. 9, parag. 3).

Pour illustrer en quoi il conçoit la promesse de carboneutralité d'Énergie Saguenay comme de la fumisterie, Jean Paradis mobilise un procédé rhétorique intéressant. Il prend pour exemple un producteur de tabac, une industrie reconnue pour ses ravages sur la santé humaine afin de développer son argument. Si jamais l'un d'entre eux promettait un produit en apparence meilleur pour la santé, cela ferait-il en sorte qu'elles soient moins nocives ? Ce procédé laisse entendre que ce n'est pas parce qu'un produit est déguisé pour paraître moins nocif qu'il l'est vraiment. C'est pour cette raison qu'il juge que tout ne peut pas être fait au nom de la carboneutralité et que malgré ce fait, Énergie Saguenay demeurerait un projet néfaste pour l'environnement.

Un peu plus loin, l'auteur du mémoire fait appel à une autre pratique de définition qui participe à sa conception d'Énergie Saguenay et du gaz naturel :

Cet abominable projet est injustifiable, car tout le processus contribuerait à perpétuer notre dépendance mondiale aux hydrocarbures dans des processus de production de plus en plus polluants. Des rapports répétés du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) disent qu'il faut de toute

urgence diminuer l'émission de gaz à effets de serre. Il faut laisser dès maintenant ce gaz méthane là où il se trouve (p. 9, parag. 6).

Premièrement, Jean Paradis qualifie Énergie Saguenay de projet « abominable », un adjectif à forte connotation péjorative. Il explique que le projet est injustifiable puisqu'il « contribuerait à perpétuer notre dépendance mondiale aux hydrocarbures ». Il ne s'inscrit donc pas dans le cadre de la transition énergétique. Deuxièmement, il qualifie désormais le gaz fossile de « gaz méthane » et indique que pour réduire rapidement les GES comme le soutient le GIEC, il faut cesser de l'exploiter. Cette qualification est selon moi importante puisque le méthane est un gaz réputé pour ses propriétés polluantes et qui s'ajoute à la composition du gaz naturel liquéfié. Un lecteur non avisé pourrait avoir l'impression que les deux s'équivalent alors que ce n'est pas tout à fait juste sur le plan de la composition chimique de ces deux gaz. Afin de mettre de l'avant sa conception du gaz naturel comme une énergie « fossile » (et donc, pas une énergie de transition), Jean Paradis a multiplié les qualifications péjoratives à l'endroit du GNL.

Chapitre 4

Conclusion

Avant de répondre aux questions de recherche et aux objectifs que j'ai présentés dans le chapitre théorique, j'aimerais résumer brièvement ce que j'ai fait dans ce mémoire. Mon travail s'est amorcé par la documentation de la chronologie de la controverse Énergie Saguenay, de 2014 jusqu'à 2020, année où se sont tenues les audiences du BAPE. Cet exercice m'a été d'une très grande utilité puisqu'il m'a permis de développer une compréhension des enjeux propres à cette controverse et d'identifier les acteurs qui l'ont nourri au cours des dernières années. Par la suite, lors du premier chapitre, j'ai élaboré le cadre théorique qui met en relief trois littératures afin de rendre compte du pouvoir constitutif des controverses. Premièrement, j'ai mobilisé la littérature sur les controverses sociotechniques (Limoges, 1993 ; Lascoumes, 2007 ; Lemieux, 2007 et Pestre, 2007) afin de comprendre d'un côté comment des réseaux d'acteurs se forment et évoluent par et tout au long d'une controverse et de l'autre, comment les controverses agissent comme un lieu d'apprentissage et d'expression. Ces auteurs m'ont également aidée à rendre compte du fait que la position des acteurs d'une controverse peut évoluer et leur permettre de s'adapter les uns en rapport aux autres, créant ainsi des réseaux d'acteurs en évolution, plutôt que des clans opposés et prédéterminés.

Deuxièmement, je me suis inspirée de la problématisation, première étape du modèle de la traduction (Callon, 1986), développé pour discuter des conditions de succès ou d'échec des innovations et des projets. Cette approche m'a permis de comprendre comment les PPO représentent des enjeux auxquels les acteurs doivent consentir pour sceller des alliances. Grâce aux diverses notions liées à la problématisation, j'ai été en mesure d'identifier les groupes sociaux (acteurs) qui gravitaient autour de la controverse et de repérer quels étaient les PPO sur lesquels ils se rejoignaient. À cette théorie je conjugue celle sur les forums hybrides développée par les

chercheurs français Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) puisque je conçois le BAPE, l'organisme qui organise les consultations sur le projet, comme un forum hybride. Ce sont des lieux qui permettent le débat public et rassemblent autant les experts que les profanes afin de leur permettre non seulement de dialoguer, mais de construire les nouvelles réalités de ce qui les préoccupe. Dans ce lieu où se croisent savoirs experts et profanes, ils peuvent, par des formes variées de communication, influencer l'issue de la controverse. De ce point de vue, les frontières entre opposants et adhérents ne sont pas fixes. Elles fluctuent selon les dynamiques des échanges et les alliances, et ce, tout au long de la controverse. J'y reviendrai un peu plus loin dans ce chapitre.

Troisièmement, j'ai mobilisé la littérature sur les arguments et les pratiques de définition. La théorie des arguments de définition mise de l'avant par le professeur américain Edward Schiappa (2003) ainsi que David Zarefsky (1997) porte sur les types de controverse qui découlent des arguments de définition. Ces auteurs m'ont aidée à analyser dans quel genre de controverse s'inscrivait Énergie Saguenay et comment les définitions particulières d'un phénomène, par exemple le gaz en tant qu'énergie fossile, ont participé à la formulation de PPO. En effet, les études rhétoriques démontrent que les façons dont nous parlons publiquement des enjeux de société influencent les dynamiques du débat public ainsi que la nature des politiques publiques qui en découlent (Goodnight et Olson, 1994 ; Benoit-Barné et McDonald, 2011). C'est pourquoi il m'apparaissait juste de conjuguer une conception des controverses inspirée des travaux en sociologie des sciences avec celle des arguments de définition. En étudiant les arguments de définition, on comprend mieux comment un PPO peut dépendre d'une définition et des pratiques rhétoriques qui lui donnent forme. En effet, je crois que les définitions particulières d'un phénomène (le gaz naturel en tant qu'énergie de transition) peuvent être considérées comme une forme de PPO. J'y reviendrai sous peu.

Maintenant, dans le cadre de mon second chapitre, j'ai présenté le fonctionnement du BAPE puisque mes analyses portaient sur les mémoires qui ont été déposés par les participants à la deuxième phase des audiences du projet Énergie Saguenay. J'ai d'ailleurs rappelé que Callon, Lascoumes et Barthe (2001) considèrent cet organisme comme un exemple de forum hybride. En effet, tous peuvent s'exprimer lors des audiences du BAPE, les scientifiques comme les citoyens. C'est à partir des échanges qui y ont eu cours que l'organisme a émis des recommandations peu favorables envers le projet au gouvernement du Québec, qui a finalement rejeté Énergie Saguenay le 21 juillet 2021.

J'ai également expliqué dans ce chapitre comment j'ai opérationnalisé les littératures sur les arguments et pratiques de définition (Zarefsky, 1997) et sur la problématisation (Callon, 1986). Concernant la première, je me suis servie de la chronologie de la controverse pour identifier les différents enjeux liés à Énergie Saguenay. J'ai pu déterminer que même si la controverse était traversée par plusieurs enjeux (protection du béluga, pollution visuelle, création de main-d'œuvre), il s'agissait surtout d'un débat « à propos » de la définition du gaz naturel en tant qu'énergie de transition. Je considère cette définition comme le point de passage obligé (PPO) de la controverse Énergie Saguenay, lui-même traversé par d'autres PPO. J'y reviendrai dans la discussion sur les analyses. La chronologie de la controverse m'a également permis d'identifier par catégorie les différents réseaux d'acteurs qui ont participé à la controverse. Pour ce faire, j'ai choisi ceux qui s'étaient exprimés souvent dans les médias entre 2019 et 2020 et je les ai classés selon les façons dont ils se présentaient au cours de la controverse. Il s'agissait donc des acteurs économiques, environnementalistes, scientifiques et citoyens. Quatre groupes sociaux que, selon moi, GNL Québec devait absolument rallier à sa proposition et pour qui il devait se rendre indispensable. Grâce à cet exercice, j'ai pu sélectionner 16 mémoires, soit quatre par catégorie afin de réaliser

mes analyses. Finalement, j'ai présenté les quatre principales pratiques de définition que j'ai mobilisées dans mes analyses afin d'observer en quoi celles-ci participent à la formulation de PPO.

À propos du troisième chapitre, celui sur les analyses, j'y suis allée d'une démarche interprétative afin d'identifier les différentes pratiques (et procédés) de définition à propos du gaz naturel en tant qu'Énergie de transition, tout en identifiant celles qui portaient plus généralement sur le projet afin de les mettre en contexte. Dans la prochaine section de ce chapitre sur les conclusions, je présenterai les résultats de ces analyses, tout en répondant aux objectifs et aux questions de recherche que j'ai présentés dans le premier chapitre, à savoir :

- 1) Quelles sont les pratiques de définitions mobilisées par les acteurs au cours de la controverse Energie Saguenay et quelles sont les différentes conceptions du gaz naturel qui en découlent ?
- 2) En quoi ces pratiques de définition et ces différentes conceptions sont-elles des PPO pour les acteurs de la controverse et avec quelles implications pour son déroulement ?

4.1 Résultats

Afin de rallier les différents groupes sociaux à sa proposition, soit la construction d'une usine de liquéfaction gazière alimentée par hydroélectricité, le *primus movens* GNL Québec a identifié le problème de la pollution atmosphérique engendrée par la combustion de charbon dans certains pays d'Asie et d'Europe. La solution qu'il a proposée et à laquelle il a tenté de se rendre indispensable est celle de l'exportation de GNL, une énergie qu'il qualifie de transition et qui se substitue au charbon dans les pays qui s'en alimentent toujours. Dans cette partie de mon mémoire, je répondrai à mes questions de recherche en commençant par discuter des différentes pratiques de définition à propos du gaz naturel qu'ont mobilisées les acteurs au cours de la controverse. Ces pratiques ont contribué à mettre de l'avant différentes conceptions du gaz naturel au Québec. J'argumenterai

qu'il existe trois PPO principaux, soit trois grandes conceptions du gaz naturel liquéfié qui sont traversées par des PPO secondaires que forment les pratiques de définition.

4.1.1 Le gaz naturel en tant qu'énergie de transition

Pour répondre au problème de la pollution atmosphérique, GNL Québec a misé sur le fait que son produit serait une énergie de transition puisque son usine serait alimentée par hydroélectricité. Il s'agit également du point de passage obligé du promoteur gazier. Je commencerai donc par présenter les diverses pratiques de définition qui ont participé à défendre cette conception du GNL.

Par l'analyse des différentes pratiques et procédés de définition mis de l'avant par le groupe social des acteurs économiques, GNL Québec semble avoir réussi à leur faire admettre que sa solution (la construction d'une usine de GNL) était un incontournable pour résoudre le problème de la pollution atmosphérique mondiale. En effet, dans les quatre mémoires sur lesquels je me suis penchée, tous reconnaissent ce problème et admettaient qu'il était impossible d'y répondre sans offrir une énergie de substitution (le GNL) aux pays consommateurs de charbon. Comme le soutient Callon (1986) : « Pour tous ces acteurs l'alternative est claire : ou bien changer de route, ou bien reconnaître qu'il faut d'abord soutenir l'étude (...) ». Dans ce cas-ci, ce groupe social se rallie donc à la définition du gaz naturel en tant qu'énergie de transition et ils le font en mobilisant certaines pratiques de définition qui participent à leur conception de ce PPO.

Selon ce groupe social, le gaz naturel liquéfié est une énergie de transition puisqu'il participera au remplacement du charbon en Asie et en Europe et parce qu'elle sera alimentée par hydroélectricité. Pour défendre cette conception, l'Association de l'énergie du Québec (AÉQ) explique que ce phénomène que « l'Agence internationale de l'énergie appelle le *coal-to-gas*, a permis de retirer 500 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 200 millions de voitures électriques (AÉQ, 2020 p. 12, parag. 3) ». Cette analogie, pratique de définition par association, permet de tisser un lien entre ce que peut faire le gaz naturel pour l'environnement en prenant pour

objet quelque chose de tangible : les voitures. La Fédération des chambres du commerce du Québec (FCCQ) rejoint l'AÉQ sur ce point. Selon elle, l'usine Énergie Saguenay aurait participé à la réduction de « 28 millions de tonnes de GES par année dans le monde, soit l'équivalent de retirer plus de 6 millions de véhicules des routes » (FCCQ, 2020, p. 2, parag. 1).

Certains des acteurs de groupe social ont mis de l'avant que le GNL était une énergie de transition puisqu'il agissait comme complément à des formes d'énergies renouvelables comme l'éolien ou le solaire qui ne peuvent répondre à elles seules aux besoins des pays qui prisent le charbon. Il s'agit selon moi d'un PPO qui permet à ces acteurs de défendre leur conception du gaz naturel. L'AÉQ explique qu'il « faut produire du gaz naturel pour sortir le charbon en Asie. Maintenant. Ni l'énergie solaire, ni l'énergie éolienne, ni l'hydroélectricité ne peuvent répondre aux besoins de ces pays (AÉQ, 2020, p. 6, parag. 4). Pour défendre sa conception, l'Association dissocie certaines sources d'énergie de celles qui pourraient répondre aux besoins des pays qui s'alimentent en charbon. La Fromagerie Boivin quant à elle insiste sur les caractéristiques des « énergies vertes » pour défendre la place du GNL comme source d'énergie complémentaire :

Le GNL se veut une énergie complémentaire aux énergies renouvelables, n'ayant pas les mêmes attributs que les autres énergies « vertes » telles que l'hydroélectricité, l'éolien ou l'énergie solaire par exemple. Les énergies renouvelables ont comme caractéristique d'être intermittentes, et elles ont besoin d'être soutenues par une énergie d'appoint fiable, notamment pour répondre aux périodes de pointe (Fromagerie Boivin, 2020, p. 4, parag. 8).

Dans cet extrait, la Fromagerie qualifie le GNL d'énergie de complément tout en l'associant aux « autres énergies vertes » qui, contrairement à elles, n'ont pas la caractéristique d'être intermittentes. C'est ce qui lui permet de qualifier de GNL d'énergie d'appoint fiable pour « répondre aux périodes de pointe ».

Finalement, les comparaisons entre le taux d'émissions de GES du gaz naturel et celui du charbon et du pétrole ont également contribué à la formation du PPO qu'est le gaz naturel en tant

qu'énergie de transition. L'Aile jeunesse de la Chambre de commerce et de l'industrie de Saguenay-Le Fjord (AJCCISF) remarque qu'en plus de représenter une chance de diversifier l'économie de la région, Énergie Saguenay offrirait « une énergie qui produit moins de CO₂ que plusieurs autres énergies fossiles traditionnelles » (AJCCISF, 2020, p. 1, parag. 3). L'AJCCISF dissocie donc le GNL des autres types d'hydrocarbures (pétrole, charbon, mazout). Même constat chez l'AÉQ. L'Association aborde certaines critiques faites à l'endroit du projet selon lesquelles le gaz qu'elle produirait ne ferait que s'ajouter aux émissions de GES actuelles. Elle souligne que :

Cette hausse est attribuable à davantage de consommation de charbon et d'essence dans les marchés en émergence. La situation serait donc bien pire sans gaz naturel (AÉQ, 2020, p. 12, parag. 4).

Dans cet extrait, l'AÉQ dissocie le gaz naturel des énergies responsables de la hausse des émissions de GES en attribuant la responsabilité à l'augmentation de la consommation du charbon et de l'essence dans le monde, ce qui a pour effet de soutenir la conception du gaz naturel en tant qu'énergie de transition. Un argument qu'appuie aussi la Fromagerie Boivin qui affirme qu'Énergie Saguenay contribue à la lutte pour les changements climatiques « en aidant des pays à éliminer complètement les sources d'énergies plus polluantes comme le charbon et le mazout ; ce qui globalement contribuera à réduire l'émission de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète » (Fromagerie Boivin, p. 6, parag. 4). La Fromagerie offre donc une définition plus ou moins formelle du projet, sur laquelle elle s'appuie pour soutenir la conception du gaz naturel en tant qu'énergie de transition. De son côté, la FCCQ se sert également d'une définition plus ou moins formelle pour expliquer que « [l]e charbon et le pétrole émettent respectivement environ 50 % et 30 % plus de GES que le gaz naturel ». Ainsi, la Fédération considère le gaz naturel comme une énergie de transition en raison de son plus petit taux d'émissions de GES (FCCQ, 2020, p. 2, parag. 1).

En résumé, le groupe social des acteurs économiques met de l'avant une conception du gaz naturel en tant qu'énergie de transition. Deux PPO se dégagent des différentes pratiques de définition qu'ils ont mises de l'avant. Premièrement, le GNL est une énergie de transition puisqu'elle agit comme une énergie de complément à l'éolien, le solaire, l'hydroélectrique, etc. Il est donc juste de dire que pour les acteurs économiques, la solution proposée par GNL Québec est indispensable. Pour Callon (1986), « traduire, c'est également exprimer dans son propre langage ce que les autres disent et veulent, c'est s'ériger en porte-parole. À la fin du processus, s'il est réussi, on n'entend plus que des voix parlant à l'unisson et se comprenant mutuellement » (p. 204). Dans le cas de ce groupe social, je crois qu'il est juste de dire que ces voix parlent à l'unisson.

4.1.2 Le gaz naturel liquéfié comme énergie fossile

La définition du gaz naturel liquéfié en tant qu'énergie fossile a été mise de l'avant par plusieurs groupes sociaux qui se sont alliés autour de cette conception. En effet, selon certains, il était impossible de consentir au PPO proposé par GNL Québec puisqu'ils contestent l'étiquette « naturel » apposée sur ce type d'énergie. C'est pourquoi dans leurs cas, cette contestation apparaît pour eux comme un refus du point de passage obligé proposé par le promoteur alors que le gaz naturel liquéfié comme énergie fossile apparaît plutôt comme le PPO sur lequel ils se regroupent. Les acteurs environnementalistes composent le premier groupe social qui défend cette conception du GNL. Ils le font premièrement en comparant ce gaz au charbon et au pétrole, une stratégie rhétorique que je considère comme une forme secondaire de PPO qui traverse le PPO principal de ce groupe d'acteurs, c'est-à-dire le GNL comme une énergie fossile.

Dans son mémoire, Équiterre insiste sur le fait que « ce gaz n'a rien de plus ou de moins naturel que le pétrole ; il s'agit d'une énergie fossile non renouvelable (gaz fossile) » (Équiterre, 2020, p. 4, parag. 3). Par cette phrase, l'organisation environnementale dissocie l'étiquette « naturel » apposée sur le GNL et redéfinit ce qu'est cette source d'énergie, soit un gaz fossile. Elle

ajoute que « le gaz fossile n'est pas une solution » (p. 18, parag. 1) à la transition énergétique et qu'il « pourrait s'avérer pire que le charbon dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques » (p. 18, parag. 3). En dissociant le GNL d'une solution viable à la transition et en qualifiant sa consommation de « pire que le charbon » pour la lutte au réchauffement climatique, Équiterre formule un PPO secondaire, soit que le GNL est une énergie fossile, car il s'avère aussi polluant que le charbon ou le pétrole. La Coalition Fjord rejoint également Équiterre sur ce point. Elle explique qu'en dépit du fait que :

le promoteur présente le gaz naturel comme une alternative au charbon aux États-acheteurs prospectés, la décarbonisation projetée par GNL Québec ne consiste dans les faits qu'au verdissement de ses propres procédés, pourtant si sales. Il a même été démontré que les exportations de gaz naturel complètent la production de charbon plutôt qu'ils ne la remplacent pas (p. 4, parag. 3).

En combinant certaines pratiques de définition, la Coalition Fjord discrédite la proposition faite par GNL Québec à savoir que son produit représenterait une alternative au charbon, ce qui en ferait une énergie de transition. Selon le regroupement citoyen, il ne s'agit que d'une technique qu'elle qualifie de *greenwashing* puisque les études démontrent que le GNL n'est pas une alternative au charbon, qu'il ne ferait que s'ajouter à la production mondiale de charbon. C'est pourquoi dans le second mémoire qu'elle a déposé au BAPE, elle remarque que pour atteindre les objectifs de réduction des GES recommandés par la communauté internationale, il faudrait rapidement « éliminer complètement, l'utilisation de toutes formes d'énergies fossiles, incluant le gaz naturel » (Coalition Fjord, 2020, p. 8, parag. 1). Elle associe donc le gaz naturel aux autres formes d'énergies fossiles, comme le charbon.

Greenpeace Canada met également de l'avant une conception du gaz naturel en tant qu'énergie fossile en misant sur le point de passage qui place cette énergie sur un pied d'égalité avec des formes d'énergies plus polluantes. L'ONG conteste le fait que le GNL serait moins

polluant que le charbon, un argument mis de l'avant par le promoteur pour justifier la construction de l'usine Énergie Saguenay. L'organisation avance que :

Le CIRAIG suppose que l'électricité produite à partir du charbon a un rendement de 35 %, alors que la nouvelle électricité produite à partir du charbon en Chine utilise une technologie du charbon "ultra-critique" qui a généralement un rendement de 45 %, et les centrales les plus récentes ont une capacité de 49 %. En corrigeant leur sous-estimation du rendement des dernières centrales au charbon, on réduit l'avantage climatique du remplacement du charbon par le gaz (Greenpeace Canada, p. 24, parag. 2).

Dans cet énoncé, Greenpeace mobilise une définition plus ou moins formelle pour expliquer en quoi il est faux de prétendre que le gaz naturel, en remplaçant le charbon, contribuerait à la réduction des émissions de GES puisque les centrales au charbon modernes ont un rendement supérieur à ce qui était fait auparavant. ». Cette pratique de définition, accompagnée d'un argument d'autorité (le CIRAIG) a pour effet de court-circuiter la raison d'être d'Énergie Saguenay, ce qui discrédite le projet ainsi que son promoteur. L'ONG précise sa pensée un peu plus loin dans son mémoire en ajoutant que « Greenpeace ne considère pas le gaz fossile comme un carburant de transition qui aiderait à lutter contre les changements climatiques catastrophiques » (p. 28, parag. 1).

Concernant maintenant le Pacte pour la transition (PPT), l'initiative citoyenne qualifie le GNL de « gaz fossile » et l'associe au charbon et au pétrole en les mettant sur un pied d'égalité :

Dans une optique de moyen et de long terme, les experts s'accordent pour dire que le gaz fossile doit être traité comme le charbon et le pétrole puisque l'objectif climatique des 2 degrés de réchauffement planétaire à ne pas dépasser suppose une baisse de 80 % des émissions de CO2 dues aux énergies fossiles, toutes provenances confondues (p. 17, parag. 3).

Ces pratiques de définition ont pour effet de contester la définition du gaz naturel en tant qu'énergie de transition telle que promue par GNL Québec. Par la suite, le PPT offre une définition plus ou moins formelle des raisons qui la poussent à qualifier le GNL d'énergie fossile. Pour maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 degrés, il faudrait baisser radicalement la production

d'énergies fossiles, responsables en grande partie des GES. Ainsi, puisque le GNL est un gaz fossile, le PPT considère qu'il participerait au réchauffement climatique plutôt qu'il le limiterait.

Les acteurs scientifiques représentent le deuxième groupe social qui se rallie autour du point de passage obligé qu'est le gaz naturel en tant qu'énergie fossile, car aussi polluant que le charbon ou le pétrole. Selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), le promoteur GNL Québec avance que : « le gaz liquéfié au Québec sera économiquement viable tout en remplaçant, à destination en Asie, des sources plus polluantes telles que le charbon ou le mazout » (IRIS, 2020, p. 7, parag. 2). Toutefois, sans indiquer que le gaz serait plus (ou moins) polluant que d'autres énergies fossiles comme le charbon, l'Institut remarque qu'une production québécoise de GNL aurait « pour effet d'abaisser le coût du gaz naturel en Europe et d'y augmenter l'attrait de cette énergie fossile comparativement aux options renouvelables » (p. 7, parag. 6). Cette définition plus ou moins formelle, dans laquelle se trouve aussi une qualification, revêt un double effet. Premièrement, elle met en garde sur l'impact que pourrait avoir une offre québécoise en GNL, soit de livrer une concurrence à des énergies renouvelables. Deuxièmement, elle rappelle que le GNL est une énergie fossile, ce qui le disqualifie des énergies dites de transition.

De son côté, la Chaire de recherche du Canada en économie écologique (CRCÉÉ) réfute l'argument de GNL Québec à savoir que son gaz remplacerait le charbon et donc serait une énergie de transition en expliquant que :

le GNL exporté vers l'Europe servirait à remplacer le charbon en tant que source d'énergie avec une intensité de GES moins élevée. Le GNL serait alors un carburant « de transition ». Toutefois, cette idée de substitution relative ne tient pas la route lorsque le retour sur investissement de l'énergie est pris en compte (Capellán-Pérez et coll. 2019). En ce qui concerne les énergies fossiles, c'est une logique additive des émissions qui s'applique et non une logique de substitution (p. 9, parag. 2).

Dans l'extrait ci-dessus, elle offre une définition plus ou moins formelle de ce qui permet à GNL Québec d'avancer que son produit s'inscrirait dans le cadre d'une transition énergétique. Toutefois,

elle dissocie cette prétention de la réalité : « cette idée ne tient pas la route ». Plutôt, le GNL que la CRCÉÉ qualifie « d'énergie fossile » s'ajouterait aux émissions de GES engendrées par d'autres formes d'hydrocarbures. Ainsi, la Chaire de recherche met de l'avant une conception du gaz naturel en tant qu'énergie fossile qui ne permettrait pas d'éliminer le charbon.

L'économiste et professeur à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal Éric Pineault se rallie également autour de la définition du GNL en tant qu'énergie fossile et soutient son argumentation en mobilisant aussi certaines comparaisons avec le charbon. L'une d'elles m'a particulièrement interpellée. En effet, à la sixième page de son mémoire, le professeur souligne que :

Le « pitch de vente » du GNL, repris par le promoteur, est sa présentation comme énergie ou carburant de « transition », qui remplace des sources d'hydrocarbures plus intenses en CO2 en attendant que se développe le potentiel des énergies renouvelables ou comme complément fonctionnel aux énergies renouvelables. L'industrie du gaz pousse l'idée qu'il sera le carburant dominant jusqu'au milieu du 21^e siècle en attendant la « maturité » des énergies renouvelables et que même à ce stade le gaz sera nécessaire pour régler les problèmes d'intermittence qui marquent ces énergies. Tout ceci évidemment court-circuite la question à savoir si le gaz est véritablement moins intense en GES que le pétrole ou le charbon (Pineault, 2020, p. 6, parag. 2).

En qualifiant le gaz naturel en tant qu'énergie de transition de « pitch de vente », Éric Pineault laisse entendre que le promoteur n'est pas tout à fait honnête dans ce qu'il propose, mais qu'il s'agit plutôt d'une stratégie marketing. Par la suite, il explique que l'industrie gazière « pousse l'idée qu'il sera le carburant dominant jusqu'au milieu du 21^e siècle » et qu'après il agira comme complément aux énergies renouvelables. L'auteur remarque cependant que cet argument n'élucide pas « la question à savoir si le gaz est véritablement moins intense en GES que le pétrole ou le charbon ». L'auteur laisse donc planer un certain doute à savoir si le GNL serait réellement moins polluant que le charbon ou encore le pétrole, ce qui a pour effet de remettre en question la définition

du GNL en tant qu'énergie de transition. Sans explicitement qualifier le gaz naturel d'énergie fossile, la conception qu'il met de l'avant participe à cette définition du GNL.

Les groupes sociaux des acteurs économiques et environnementalistes ne sont pas les seuls à véhiculer une conception du gaz naturel en tant qu'énergie fossile. C'est également le cas pour les acteurs citoyens, à commencer par le résident de Chicoutimi, Clément Fontaine. Dans son mémoire, le militant écologiste souligne avec ironie que lors des audiences du BAPE, GNL Québec avait convoqué Nicolas Mazzuchi, un expert de la question du gaz naturel qui avait confirmé « candidement que la production de GNL Québec destinée à l'Europe pourrait, au lieu de remplacer le charbon, servir à supplanter celle de pays situés plus près, à commencer par la Russie, premier exportateur mondial de gaz naturel (Fontaine, 2020, p. 12, parag. 5). Puisqu'il met sur la table que certains doutes persistent quant au fait que le GNL se substituerait au charbon, on comprend que l'auteur ne considère pas le gaz naturel comme une énergie de transition. Plutôt, il considère le GNL comme « une énergie fossile en provenance des provinces de l'ouest, un hydrocarbure qui s'apparente au pétrole des sables bitumineux » (p. 12, parag. 3). La portée rhétorique de cette association entre GNL et pétrole est assez puissante puisque celui des sables bitumineux est réputé pour être l'un des plus néfastes pour l'environnement.

Le biophysicien et Trifluvien Marc Brullemans adhère également à la conception du gaz naturel en tant qu'énergie fossile en établissant certains liens avec le charbon qui, comme je l'ai dit, agissent comme des formes de PPO secondaires. Après l'analyse de son mémoire, j'ai dégagé un extrait qui met particulièrement cette conception de l'avant. En effet, il indique que :

Nous ne disposerons que de 10 ans pour se décarboner. Or, le gaz naturel est une filière carbonée. Il est impensable de construire des usines de liquéfaction pour soutenir la filière du gaz fossile. C'est irresponsable, en quelque sorte. Et comment imaginer remplacer des milliers de centrales au charbon dans un si court laps de temps ? (p. 4, parag. 1).

Dans cet extrait, l'auteur mise sur l'urgence d'agir pour la décarbonisation de nos énergies. Il qualifie le gaz fossile à la fois de « filière carbonée » et de « gaz fossile ». Il continue en qualifiant « d'irresponsable » la construction d'usines de liquéfaction visant à soutenir cette filière. Finalement, il soulève un point intéressant en remarquant que si l'humanité ne dispose que de 10 ans pour effectuer une transition énergétique, il est peu réaliste d'imaginer pouvoir remplacer les centrales au charbon « dans un si court laps de temps ». À propos du charbon, Marc Brullemans souligne que « des études récentes montrent que le taux de fuite global de la filière, due aux émissions fugitives, est trop élevé pour prétendre que le gaz naturel émet moins de GES que le charbon » (p. 2, parag. 1). En invoquant la littérature scientifique, le Trifluvien appuie sa définition plus au moins formelle du taux de fuite global du GNL par un argument d'autorité, ce qui contribue à asseoir sa conception du gaz naturel en tant qu'énergie fossile qui ne serait pas moins polluante que le charbon.

Contrairement à la définition du GNL en tant qu'énergie de transition, la définition du GNL en tant qu'énergie fossile rallie plusieurs groupes sociaux : les acteurs scientifiques, environnementalistes et citoyens. Plus qu'une définition, il s'agit selon moi d'un des PPO par lesquels ces acteurs se rassemblent. Comme l'ont démontré les analyses ci-dessus, ce point de passage est également traversé par d'autres points de passages. C'est pourquoi j'ai choisi de mettre l'accent sur les comparaisons avec le charbon puisque cet aspect illustre comment certains acteurs peuvent s'allier autour de conceptions principales (le gaz naturel en tant qu'énergie fossile) et mettre de l'avant des conceptions plus pointues en misant sur des PPO secondaires comme le gaz naturel VS le charbon. À noter que le mémoire de Pierre Charbonneau constitue une exception que je n'ai pas mobilisée dans mes analyses puisque ce dernier ne se rallie pas aux autres acteurs citoyens. Selon le Jonquiérois, le gaz naturel est une « énergie de transition permettant de délaiss

les produits pétroliers et d'assainir l'environnement ». Toutefois, puisqu'il ne mentionne pas qui avance cette affirmation, elle perd en autorité.

4.1.2 Le GNL comme gaz issu de la fracturation hydraulique

La troisième et dernière conception qui a largement été mise de l'avant par les différents groupes sociaux que j'ai identifiés est celle du GNL comme gaz issu de la fracturation hydraulique. Ce procédé d'extraction du gaz naturel a été vivement critiqué au cours de la controverse en raison des fuites de méthane qu'il engendre. Bien que les acteurs des groupes sociaux que j'ai sélectionnés n'aient pas nécessairement mis de l'avant cette conception, ils l'ont fait suffisamment pour que j'en discute ici. Je conçois la définition du GNL comme gaz issu de la fracturation hydraulique en tant que PPO principal dans lequel certaines pratiques de définition (celles sur les fuites de méthane liées au processus d'extraction du gaz) agissent comme un PPO secondaire qui participe à l'élaboration du PPO principal. Avant de commencer, il m'apparaît pertinent de préciser que le groupe social des acteurs économiques ne partage pas cette conception.

Du côté du groupe social des environnementalistes, cette définition semble faire consensus. Dans son mémoire, Équiterre critique l'évaluation environnementale du projet Énergie Saguenay, car elle ne tiendrait pas compte de « toutes les émissions de GES — en amont (lors de la fracturation pour l'extraction et incluant toutes les fuites potentielles à chacune des étapes préalables à l'expédition vers les marchés) et en aval, lorsque le gaz est expédié vers d'autres pays et qu'il y est brûlé » (Équiterre, 2020, p. 18, l. 658-674). Cette définition plus ou moins formelle participe à la conception du GNL comme gaz issu de la fracturation hydraulique. C'est à cause de ce procédé que ce type d'énergie génère plus de GES que d'autres méthodes d'extraction, en raison des fuites de méthane qu'il engendre.

La Coalition Fjord rejoint les arguments mis de l'avant par Équiterre. Selon l'initiative citoyenne, le projet Énergie Saguenay :

Ne s'inscrit en aucun cas dans le cadre de la transition énergétique mondiale. Au contraire, il projette entre autres de rejeter des milliers de tonnes de méthane dans l'atmosphère annuellement. Ces fuites de méthanes seraient principalement dues au fait que le gaz fossile proviendrait de fracturations hydrauliques dans l'ouest du pays (Coalition Fjord, 2020, p. 2, parag. 1).

Dans l'extrait ci-dessous, la Coalition Fjord combine différentes pratiques de définition qui contribuent à sa perception du GNL. Premièrement, elle dissocie Énergie Saguenay d'un projet qui s'inscrirait dans le cadre de la transition énergétique mondiale en insistant sur le fait qu'il contribuera plutôt à « rejeter des milliers de tonnes de méthane dans l'atmosphère annuellement ». Elle offre par la suite une définition plus ou moins formelle des raisons de cet argument. En effet, ces fuites seraient « principalement dues au fait que le gaz fossile proviendrait de fracturations hydrauliques dans l'ouest du pays ». Dans cette phrase, non seulement elle qualifie le GNL de gaz fossile, mais elle construit une définition de ce gaz en tant qu'énergie issue de la fracturation hydraulique, un procédé qui agit comme un frein à la réduction des GES, ce que l'usine d'Énergie Saguenay devait faciliter selon les dires de son promoteur.

Même son de cloche du côté de Greenpeace. Pour étayer sa conception du GNL en tant que gaz issu de la fracturation hydraulique, l'ONG argumente que « le gaz qu'exporterait GNL/Gazoduc serait l'un des pires au monde en raison de la fracturation hydraulique utilisée pour sa production (Greenpeace Canada, 2020, p. 28, parag. 1 et 4). Deux pratiques de définition s'imbriquent dans cette phrase. Premièrement, elle qualifie le GNL de « l'un des pires au monde ». Par sa forte connotation, le terme « pire » apparaît également comme une pratique de cadrage puisqu'elle influence les opinions ou les émotions du lecteur. Deuxièmement, elle intègre une définition plus ou moins formelle qui vient soutenir cet argument. En effet, si le gaz naturel de GNL Québec est l'un des pires au monde, c'est en raison du procédé de fracturation hydraulique qui permet son extraction. Greenpeace ajoute que selon Sauniois (2016), « les combustibles fossiles représentent un tiers des émissions anthropiques de méthane, dont la majeure partie provient du

pétrole et du gaz ». Ainsi, en plus de concevoir le gaz naturel comme une énergie fossile, Greenpeace le conçoit également comme issu de la fracturation hydraulique qui participe aux émissions de méthane, un puissant gaz à effet de serre.

Finalement, pour ce qui est du Pacte pour la transition (PPT), le gaz naturel est également conçu comme un gaz issu de la fracturation hydraulique. En effet, il explique que :

L'augmentation des quantités de méthane dans l'atmosphère depuis 2008 est en grande partie causée par les émissions liées à l'extraction de gaz fossile obtenu par voie de fracturation, dans le schiste ou dans d'autres formations géologiques, à cause notamment des émissions fugitives, des relâchements, du « torchage » et des opérations volontaires liées aux techniques utilisées, comme c'est le cas en Alberta, d'où proviendrait le gaz acheminé à l'usine de liquéfaction (Pacte pour la transition, 2020, p. 16, parag. 8).

Cet énoncé constitue une pratique de définition plus ou moins formelle de l'augmentation des quantités de méthane dans l'atmosphère que le Pacte associe à des procédés d'extraction de « gaz fossile » par voie de fracturation. Il définit par la suite ces procédés en soulignant que les émanations de méthane qui en découlent participent à cette augmentation. Le PPT, comme les autres acteurs environnementalistes, conçoit donc le GNL comme un gaz issu de la fracturation qui participe, par ses émanations, à la présence de méthane dans l'atmosphère.

À propos maintenant du groupe social des acteurs scientifiques, deux d'entre eux participent à la formulation du gaz naturel en tant que gaz issu de la fracturation hydraulique. Comme pour les acteurs environnementalistes, il s'agit d'un point de passage obligé. Le professeur et économiste Éric Pineault indique que le gaz naturel qui sera liquéfié au complexe Énergie Saguenay sera « principalement issu de la fracturation hydraulique » (Pineault, 2020, p.6, parag.3) et que cet ajout d'hydrocarbures dans le « métabolisme global des sociétés humaines pourrait avoir l'effet – par substitution – de réduction d'émissions. Mais rien dans le projet ne garantit que le GNL ne s'inscrive dans une logique simplement additive » (p. 6, parag. 3). À la différence des autres acteurs dont j'ai parlé jusqu'ici, Éric Pineault ne critique pas ouvertement le procédé de fracturation, mais

remarque tout simplement que c'est le type de gaz que liquéfiera GNL Québec. Puisque la fracturation a déjà mauvaise presse, je crois qu'il s'agit d'un procédé rhétorique explicatif qui a pour effet de laisser entendre que ce gaz ne s'inscrit pas réellement dans le cadre d'une transition énergétique. Pineault précise d'ailleurs que rien ne confirme que le gaz issu de la fracturation se substituera à des formes d'énergies émettant plus de GES.

L'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AMEQ) met également de l'avant une conception du GNL en tant que gaz issu de la fracturation hydraulique. Elle remarque que ce procédé d'extraction du gaz comporte des risques qu'elle qualifie « d'importants pour la santé humaine » alors que « selon plusieurs analystes, la très grande majorité du gaz exploité par Énergie Saguenay sera issue de cette méthode non conventionnelle d'exploitation des hydrocarbures » (AMEQ, 2020, p. 3, parag. 6). Elle associe donc l'usine Énergie Saguenay au fait « d'encourager une industrie nuisible pour la santé de plusieurs communautés au Canada (p. 3, parag. 6). À cela, elle ajoute une définition plus ou moins formelle de la composition du gaz naturel et plus particulièrement du méthane :

Le méthane, dont est composé le GNL, est un gaz à effet de serre (GES) 34 fois plus puissant que le CO₂ sur une durée de 100 ans et les émissions fugitives liées à sa manutention peuvent être importantes. Ces émissions fugitives peuvent annuler tout le bénéfice escompté par le gaz naturel au niveau des changements climatiques (p. 11, parag. 1).

Dans cet extrait, l'AMEQ associe le méthane au CO₂, un GES réputé pour être néfaste pour l'environnement. Cette association permet au lecteur de mettre en relation les deux termes (méthane et CO₂), d'autant plus que l'Association révèle que le méthane, dont se compose le GNL, est 34 fois plus puissant que le CO₂. De plus, elle mobilise un procédé rhétorique qui a pour effet de remettre en cause la raison d'être d'Énergie Saguenay : les fuites de méthanes qui se produisent lors de la manutention du GNL « peuvent annuler tout le bénéfice escompté par le gaz naturel au niveau des changements climatiques ». Ainsi, l'AMEQ conçoit le GNL comme un gaz issu de la

fracturation qui, en raison des fuites de méthane, ne contribuerait pas à la limitation des changements climatiques comme le prétend GNL Québec.

Finalement, le dernier groupe social qui s'allie autour de la définition du GNL comme issue de la fracturation hydraulique est celui des acteurs citoyens. Le citoyen de Chicoutimi et militant écologiste Clément Fontaine écrit dans son mémoire que depuis 2020 :

GNL Québec a produit un nouveau résumé de son projet précisant que son gaz serait en majeure partie non conventionnel, c'est-à-dire extrait par fracturation hydraulique. [...] Or, la dégradation des sols et les fuites de méthane associées à ce procédé d'extraction n'en font pas une énergie de transition recommandable pour les pays d'Europe et d'Asie (p. 3, parag. 2).

Dans le paragraphe ci-dessus, Clément Fontaine explique que le promoteur a reconnu que le gaz qui serait liquéfié à Saguenay serait en majeure partie issu de la fracturation hydraulique. Il associe cette méthode d'extraction du gaz naturel à la « la dégradation des sols » et en raison des fuites de méthane qui y sont associées, il dissocie le GNL d'une « énergie de transition recommandable pour les pays d'Europe et d'Asie ». Clément Fontaine conçoit donc le GNL comme un gaz issu de la fracturation hydraulique et c'est à cause des dommages que ce procédé engendre pour l'environnement qu'il ne peut être classé comme une énergie de transition.

Le dernier acteur dont je présenterai la conception du GNL en tant que gaz issu de la fracturation hydraulique est Jean Paradis, citoyen de Chicoutimi et fondateur de l'entreprise d'économie sociale Négawatts Production. Ce dernier conçoit Énergie Saguenay comme le projet « de milliardaires américains qui se pointent avec ses gros sabots sales de gaz de fracturation » (Paradis, 2020, p. 2, parag. 7). Cette phrase intègre deux pratiques de définition. Premièrement, l'auteur qualifie de « sales » les sabots de ceux qui veulent exploiter le GNL, un gaz issu de la fracturation. En plus d'être une qualification, il s'agit selon moi d'une pratique de cadrage puisque l'auteur affirme tout simplement qu'ils sont « sales » sans nécessairement expliquer pourquoi ils le sont. Par exemple, d'autres acteurs dont j'ai analysé les mémoires

expliquaient que la fracturation hydraulique était un procédé engendrant des fuites de méthane. Il réitère d'ailleurs cette qualification à la troisième page de son mémoire lorsqu'il critique l'objectif d'Énergie Saguenay qui est de transformer :

du gaz fossile sale de l'Alberta, produit en grande partie par fracturation, un procédé d'extraction extrêmement polluant, sans aucune préoccupation ni aucune responsabilité sur le comment il est extrait du sol (p. 3, parag. 3).

Dans ce court extrait, Jean Paradis qualifie le gaz naturel qui sera acheminé au Saguenay de « gaz fossile sale de l'Alberta, produit en grande partie par fracturation » un procédé qu'il qualifie « d'extrêmement polluant ». Je crois qu'il est juste de dire qu'il s'agit d'une seconde pratique de cadrage puisqu'il mobilise un terme à forte connotation péjorative (sale) pour qualifier le GNL sans toutefois expliquer les raisons qui le poussent à le concevoir ainsi. On comprend que la fracturation hydraulique est un procédé fort polluant, mais on ne sait pas pourquoi.

Jusqu'ici, j'ai présenté les pratiques de définition mobilisées par les acteurs au cours de la controverse Énergie Saguenay. J'en ai dégagé trois grandes conceptions, soit :

- 1) Le gaz naturel liquéfié en tant qu'énergie de transition
- 2) Le gaz naturel liquéfié en tant qu'énergie fossile
- 3) Le gaz naturel liquéfié en tant que gaz issu de la fracturation hydraulique

Plus que les conceptions dominantes de mon corpus, il s'agit selon moi de trois PPO que je nomme « principaux » dans le sens où ce sont de larges conceptions traversées par des pratiques de définition qui agissent comme des PPO secondaires. Secondaires, car ce sont des arguments plus pointus qui participent à établir les PPO principaux. Par exemple, dans le cas de l'énergie de transition, les PPO secondaires sont les pratiques de définition qui mettent de l'avant le fait que le gaz naturel liquéfié serait une énergie de transition puisqu'il participerait au remplacement du charbon en Asie et en Europe et parce que l'usine Énergie Saguenay serait alimentée par hydroélectricité. Cette définition semblait toutefois ne faire que consensus qu'auprès du groupe

social des acteurs économiques. Il y a également la conception du gaz naturel en tant qu'énergie fossile qui forme un second PPO principal. Afin de défendre cette conception, les groupes sociaux des environmentalistes, des scientifiques et des citoyens ont mobilisé certaines pratiques de définition qui ont servi de PPO secondaires. J'ai choisi d'inclure dans ma conclusion les pratiques qui mettaient l'accent sur les comparaisons entre le gaz naturel et le charbon, le plus souvent en plaçant ces deux formes d'énergies sur un pied d'égalité. Finalement, dans le cadre de la troisième grande conception, soit le gaz naturel liquéfié en tant que gaz issu de la fracturation hydraulique, ce sont les pratiques de définition à propos des risques environnementaux (surtout les fuites de méthane) engendrés par ce type de procédé d'extraction du gaz naturel qui ont agi comme PPO secondaires participants à établir le PPO principal auquel ils se rattachent.

J'aimerais maintenant présenter les implications de ces PPO pour la controverse Énergie Saguenay. J'ai argumenté dans mon travail qu'il s'agissait d'une controverse à propos de la définition du gaz naturel en tant qu'énergie de transition, enjeu principal de la controverse et point de passage obligé pour GNL Québec qui devait s'attacher à rallier les différents groupes sociaux autour de celui-ci. Toutefois, ce ne sont pas tous les groupes sociaux qui ont adhéré à celui-ci.

Dans leurs mémoires, ils ont plutôt reformulé ce qu'eux considéraient être le gaz naturel liquéfié, contestant ainsi la vision de GNL Québec et créant d'autres conceptions du gaz naturel qui agissent comme PPO pour eux. Je pense que les pratiques rhétoriques qu'ils ont mises de l'avant pour les concevoir ont nourri de nouvelles conceptions du gaz naturel au Québec, ce qui rappelle le pouvoir constitutif des controverses, comme j'en ai parlé dans le premier chapitre. En effet, elles rendent visibles les positionnements multiples et divergents des uns et des autres. Elles font avancer les pratiques du débat public et les définitions des enjeux qui nous préoccupent, le gaz naturel n'y faisant pas exception. Selon la pensée de Goodnight (1991) et de Bonham (1996), les points de vue exprimés lors d'une controverse constituent les paramètres de la controverse et transforment nos

façons de concevoir certains enjeux. Bien que je ne puisse pas me prononcer avec certitude sur les raisons qui ont poussé le BAPE et le gouvernement à rejeter le projet, je pense qu'il est juste de dire que ce refus créera un précédent quant à l'avenir du gaz naturel au Québec. En effet, au cours des dernières années, la conception du gaz naturel en tant qu'énergie de transition s'est effritée pour laisser place à des conceptions du gaz naturel en tant qu'énergie fossile, issue de la fracturation hydraulique.

Pierre Lascoumes (2002) pense les controverses comme des épreuves qui engrangent trois grands effets lors de la stabilisation d'un enjeu que j'ai présentés à la page 16 de ce mémoire. Le premier est le fait que tous puissent s'exprimer dans les controverses publiques permet de transformer « pour un temps, les hiérarchies ordinaires » (Lascoumes, 2002, p.75). Le deuxième effet est que les controverses permettent la formation de réseaux d'acteurs partageant un projet collectif. Finalement, une controverse débouche généralement sur un accord plus ou moins durable entre les positions majoritaires, qu'un projet soit accepté ou non. J'aimerais désormais expliquer en quoi ils s'appliquent à la controverse Énergie Saguenay. Premièrement, parce qu'elle s'est déroulée dans un forum hybride, elle a transformé les hiérarchies ordinaires. En effet, citoyens comme scientifiques ont pu s'exprimer de façon égale, un point de vue n'ayant pas plus (ou moins) de valeur qu'un autre. Deuxièmement, elle a permis la formation de groupes sociaux qui partageaient un objectif commun et qui se ralliaient autour de conceptions similaires. Troisièmement, une controverse ne se résout pas nécessairement par l'obtention d'un consensus. Lascoumes indique lors du déroulement d'une controverse, des dimensions de l'enjeu apparaissent et de nouvelles branches d'alternatives facilitent l'adhésion à certaines conceptions. L'auteur explique que des :

Expertises complémentaires ont été reconnues qui ont conforté d'autres solutions techniquement possibles, économiquement supportables et socialement acceptables. Les décisions politiques ultérieures ont un socle de validation renforcé par

l'enrichissement du dossier sur lequel elles vont reposer. Le collectif qui est ainsi créé n'est pas l'expression d'une entente unanime sur ce que serait le bien commun. Il est au contraire l'expression d'un nous pluriel qui s'est donné les moyens de reconnaître des différences et de valider leur ajustement (p. 76, parag. 2).

Cet extrait est particulièrement intéressant en regard de ma conclusion puisqu'il rappelle ce pouvoir constitutif qu'ont les controverses qui servent de lieu d'apprentissage par la communication. Des groupes sociaux dont les expertises étaient complémentaires (profanes et experts ayant tous deux des expériences du monde différentes, mais valables) ont négocié par leur intervention au BAPE non seulement leur vision d'Énergie Saguenay et du gaz qui y sera liquéfié, mais ont également participé à établir ce qui est « techniquement possible, économiquement supportable et socialement acceptable » à propos du GNL au Québec. Il est donc probable que les prochaines décisions politiques au Québec reposent (entre autres) sur les conceptions (PPO) qui constituent le gaz naturel en tant qu'énergie fossile et en tant que gaz issu de la fracturation hydraulique. Ces conceptions étaient partagées par tous les groupes sociaux sur lesquels je me suis penchée, à l'exception des acteurs économiques. Ce qui démontre, comme l'explique Lascoumes, qu'une controverse ne débouche pas nécessairement sur « l'expression d'une entente unanime sur ce que serait le bien commun », mais sur l'expression d'un « nous pluriel » construit par les interactions entre les différents groupes sociaux.

4.1.3 Le GNL remplacera-t-il réellement le charbon ?

Comme je l'ai dit un peu plus haut, il m'est impossible de me prononcer sur les raisons exactes qui ont causé l'échec du projet Énergie Saguenay. Sachant que seulement 22 % des mégaprojets gaziers connaissent le succès (Merrow, 2012), la littérature portant sur les mégaprojets me permet d'appréhender ce qui a pu contribuer à son échec. J'y reviendrai dans les prochaines lignes.

Au cours de la controverse Énergie Saguenay, plusieurs des acteurs dont les mémoires composaient mon corpus d'analyse ont avancé que rien ne prouvait que le gaz naturel liquéfié de

GNL Québec se serait réellement substitué au charbon dans les pays d'Europe et d'Asie. Comme le témoigne également la chronologie de la controverse que j'ai réalisée, les acteurs de la controverse ont demandé à de nombreuses reprises à GNL Québec de fournir des preuves des contrats qu'il aurait signés avec les représentants énergétiques de ces pays. En vain. Il était donc impossible de savoir si le gaz naturel liquéfié ne se serait pas tout simplement additionné à l'offre énergétique mondiale, participant ainsi à l'accroissement des GES dans le monde plutôt qu'à leur réduction. Pourtant, il s'agissait de l'argument de vente de GNL Québec qu'il n'a pas su défendre.

Dans un article publié en 2015, Mišić et Radujković discutent des conditions de succès et d'échec des mégaprojets et de l'importance pour un promoteur de prendre en compte les positions de différents acteurs et de s'y adapter. À la suite d'une revue de la littérature et à la lumière d'une étude de cas portant sur deux mégaprojets européens, elles en arrivent à certaines conclusions intéressantes. Premièrement, les projets qui réussissent communiquent avec les acteurs de la controverse de façon claire et ouverte. Ces projets établissent des liens avec les communautés et sont transparents quant aux risques qu'ils comportent. À l'opposé, les projets qui échouent sont ceux qui sous-estiment le contexte dans lequel évolue la controverse qu'ils ont enclenchée. Ils adoptent ainsi un système de communication fermé et négligent de s'adapter aux acteurs qui participent à la controverse. Ce qu'il faut retenir de cette littérature est que les projets industriels qui vont de l'avant sont ceux qui ont évolué en s'adaptant aux parties prenantes et qui sont transparents avec ces dernières. Or, je ne pense pas que cela se soit réellement produit dans le cadre de la controverse Énergie Saguenay. Certes, le promoteur s'est adapté à certains des acteurs qui gravitaient autour de la controverse. Par exemple, en réponse aux préoccupations de certains groupes environnementalistes quant au taux d'émission de CO₂ de l'usine Énergie Saguenay, le promoteur s'est engagé en 2019 à en faire une usine carboneutre. Pour appuyer cet engagement, il a versé en février 2019 une enveloppe d'environ 50 000 \$ à la Chaire de recherche en écoconseil

de l'UQÀC, chargée d'étudier les façons d'atteindre cette carboneutralité. Lorsque des citoyens se sont intéressés au projet, le promoteur a maintes fois réitéré l'importance de créer de l'emploi dans la région, ralliant ainsi ceux qui déplorent l'exode rural des jeunes du Saguenay et la pénurie de main-d'œuvre. Finalement, alors que plusieurs scientifiques exprimaient des craintes quant à l'impact d'un tel projet pour une espèce en péril tel que le béluga, GNL Québec a créé une charte d'engagement. Par le biais de cette dernière, le promoteur s'engageait à investir cinq millions de dollars dans un fonds qui soutiendrait la réalisation « de mesures et d'actions concrètes permettant de réduire l'empreinte sonore subaquatique des usagers du fjord du Saguenay » en février 2020 (Énergie-Saguenay, 2020).

Malgré ces efforts d'adaptation, je crois que GNL Québec a manqué de transparence quant aux contrats qu'ils avaient (ou non) avec les pays qui s'alimentent toujours de charbon. Parce que les groupes sociaux n'étaient pas en mesure de savoir où serait exporté le gaz, ils n'ont pas pu se rallier autour de la définition du gaz naturel en tant qu'énergie de transition telle que promue par le promoteur gazier. Je crois que les doutes qui ont subsisté à cet égard tout au long de la controverse expliquent, du moins en partie, le rejet d'Énergie Saguenay par le gouvernement québécois.

Bibliographie

- Audoux, C. et Gillet, A. (2011). Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : L'épreuve de la traduction. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 43. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.1347>
- Bardini, T. (1996). Changement et réseaux socio-techniques : de l'inscription à l'affordance. *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, 14(76), 125-155. <https://doi.org/10.3406/reso.1996.3715>
- Belley-Murray, K. (2015, 8 décembre). GNL Québec maintient la pertinence de son projet. *Le Quotidien*. <https://www.lequotidien.com/actualites/gnl-quebec-maintient-la-pertinence-de-son-projet-05949f6cb9c15b1ff7d6e2aa3ec28a4a>
- Benoit-Barné, C. (2007). Socio-Technical deliberation about free and open source software: Accounting for the status of artifacts in public life. *Quarterly Journal of Speech*, 93(2), 211-235. <https://doi.org/10.1080/00335630701426751>
- Benoit-Barné, C. et McDonald, J. (2011). L'évolution des pratiques rhétoriques de délibération publique par la controverse. Le cas du Suroît et l'essor de l'éolien au Québec. *Communication*, 28(2). <https://doi.org/10.4000/communication.1676>
- Berry, M., Callon, M., Lascoumes, P. et Paillotin, G. (2002). Recherche confinée et recherche de plein air. *Le réveil des profanes*, 40. <https://www.ecole.org/fr/seance/450-recherche-confinee-et-recherche-de-plein-air>
- Bolin, J.L. et Hamilton, L.C. 2018. The news you choose: News media preferences amplify views on climate change. *Environmental Politics*. <https://dx.doi.org/10.1080/09644016.2018.1423909>
- Boréalisation. (2014, 8 décembre). *Boréalisation s'oppose au projet de port méthanier Énergie Saguenay*. <https://www.borealisation.org/borealisation-soppose-au-projet-de-port-methanier-energie-saguenay-2/>
- Boréalisation. (2016, 23 mars). *Énergie Saguenay : Étude d'impact environnemental attendue pour 2017*. <https://www.borealisation.org/le-projet-energie-saguenay-demarre-son-etude-dimpact-environnemental/>
- Bouchard, G. (2015, 5 novembre). Projet Énergie Saguenay | Les relevés sur le terrain sont commencés. *Journal Informe Affaires*. <https://informeaffaires.com/regional/energie/projet-energie-saguenay-les-relevés-sur-le-terrain-sont-commencés>
- Boutin, V. (2016, 21 décembre). Le GREMM s'inquiète pour les bélugas et le trafic maritime dans le Saguenay. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1007138/le-gremm-sinquiète-pour-les-belugas-et-le-traffic-maritime-dans-le-saguenay>
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2020). *Présentation du BAPE*. Gouvernement du Québec. <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/presentation-bape/>
- Callon, M., Lascoumes, P. et Barthes, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. (2^e éd.). Points.
- Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique (1940/1948-)*, 36, 169-208.
- Centre québécois du droit de l'environnement. (2020). *Énergie Est : Port pétrolier à Cacouna*. CQDE. <https://www.cqde.org/fr/nos-actions/port-petrolier-a-cacouna-protection-des-belugas/>
- Chion, C., Bonnell, T., Lagrois, D., Guett., A., Michaud, R., Dupuch, A., Dupras, J. (2020). *Programme de recherche sur la modélisation du trafic maritime et des déplacements des baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent et le Saguenay en vue de la réduction des impacts du déploiement de la Stratégie maritime du Québec sur l'exposition des bélugas au bruit sous-marin*

- de la navigation (2018-2023) – Premières constatations et recommandations.* Université du Québec en Outaouais. https://cdn-cms.f-static.net/uploads/4096923/normal_5f4d58b607ed6.pdf
- Corbeil, M. (2015, 1^{er} septembre). Projet Énergie Saguenay GNL Québec obtient son premier permis. *Le Soleil*. <https://www.lesoleil.com/affaires/projet-energie-saguenay-gnl-quebec-obtient-son-premier-permis-0b5820db4e5def096b684817e5e1ac01>
- Croteau, M. (2014, 1^{er} décembre). Un rapport sur les bélugas force l'arrêt des travaux à Cacouna. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/environnement/especes-en-danger/201412/01/01-4824179-un-rapport-sur-les-belugas-force-larret-des-travaux-a-cacouna.php>
- Croteau, M. (2018, 20 novembre). Québec aura droit de vie ou de mort sur le projet. *La Presse*. https://plus.lapresse.ca/screens/1157fd68-143c-41b7-8ff9-8792bad825c1_7C_0.html
- Desplanques, A. C. (2017, 6 septembre). Un port d'exportation de gaz menace les bélugas. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2017/09/06/un-port-dexportation-de-gaz-menace-les-belugas>
- Dubé, V. (2017, 2 février). Des Autochtones s'opposent au projet de GNL Québec à Saguenay. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1014576/opposition-projet-gnl-quebec-grande-anse-saguenay>
- Durand, C. (2002). Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique. *Revue française de sociologie*, 43(4), 782-784.
- Énergie Saguenay. (2020). *GNL Québec : fière d'innover dans la protection des mammifères marins*. Énergie Saguenay. <https://energiesaguenay.com/fr/blogue/gnl-quebec-fiere-dinnover-dans-la-protection-des-mammiferes-marins/>
- Énergie Saguenay. (s.d.a). *Investisseurs*. Énergie Saguenay. <https://energiesaguenay.com/fr/gnl-quebec/investisseurs/>
- Énergie Saguenay. (s.d.b). *Gaz à effet de serre*. Énergie Saguenay. <https://energiesaguenay.com/fr/environnement/gaz-effet-de-serre/>
- Équiterre. (2019). *Dossier complet - GNL Québec : les faits jusqu'à présent*. Équiterre. <https://www.equiterre.org/node/15857>
- Forget, D. (2015, 17 novembre). Les promesses de l'or bleu. *L'actualité*. <https://lactualite.com/lactualite-affaires/les-promesses-de-lor-bleu/>
- Fradette, W. (2019, 12 novembre). Un mouvement en appui aux grands projets. *L'étoile du Lac*. <https://www.letoiiledulac.com/economie/un-mouvement-en-appui-aux-grands-projets/>
- Gazoduc. (2018). *Gazoduc : un nouveau projet de conduite de gaz naturel pour alimenter le complexe Énergie Saguenay*. <https://gazoduc.com/fr/medias/derniers-developpements/gazoduc-un-nouveau-projet-de-conduite-de-gaz-natur/>
- Giezen, M., Bertolini, L. et Salet, W. (2015). Adaptive capacity within a mega project: A case study on planning and decision-making in the face of complexity. *European Planning Studies*, 23(5), 999-1018. <https://doi.org/10.1080/09654313.2014.916254>
- Gomes Lopes, P. M. et Chateau-Terrisse, P. (2018). La construction d'un réseau d'acteurs humains et non-humains : Cas de l'adoption d'un portail digital dans un cabinet d'expertise comptable. *Transitions numériques et informations comptable*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01907936>
- Gravel, A-M. (2019, 5 septembre). 40 000 signatures contre le projet GNL Québec. *Le Quotidien*. <https://www.lequotidien.com/actualites/40-000-signatures-contre-le-projet-gnl-quebec-289fcfd201a0176fb0623356451e7ca1>
- Gravel, A-M. (2019, 12 novembre). Je crois en ma région : un appui conditionnel aux grands projets. *Le Quotidien*. <https://www.lequotidien.com/actualites/je-crois-en-ma-region-un-appui-conditionnel-aux-grands-projets-31fd23811be8186cb5f74bbdfcd69477>

- Greenpeace Canada Canada. (2019). *40 000 signataires contre le projet GNL Québec*. Greenpeace Canada. <https://www.Greenpeace Canada.org/canada/fr/communiquede-presse/24977/40-000-signataires-contre-le-projet-gnl-quebec/>
- Greenpeace Canada Canada. (2020). *Les faces cachées du projet GNL/Gazoduc*. Greenpeace Canada. <https://www.Greenpeace Canada.org/canada/fr/communiquede-presse/24849/le-projet-gnl-quebec-en-bref/>
- Halley, P. et Forte, M. (2004). Le bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : Participation publique et évaluation environnementale au Québec. *Revue juridique de l'Environnement*, 29(1), 5-15. <https://doi.org/10.3406/rjenv.2004.4252>
- Lafitte, J. (2015). Les controverses environnementales. Entre conflit et consensus. *Éducation relative à l'environnement*. 12. 81-103.
- Lascoumes, P. (2002). Chapitre 7. De l'utilité des controverses socio-techniques. *Journal International de Bioéthique*, 13, 68-79. <https://doi.org/10.3917/jib.132.0068>
- Lavallée, H. (2020, 2 septembre). Appel à un moratoire pour protéger les bélugas dans la rivière Saguenay. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1730800/moratoire-projets-developpement-traffic-maritime-risques-belugas>
- Lévesque, L. (2020, 16 février). Un mouvement citoyen pro-GNL s'organise. *Le Quotidien*. <https://www.lequotidien.com/actualites/un-mouvement-citoyen-pro-gnl-sorganise-f60e5384cc49109ca71e7c5748c32ecd>
- Limoges, C. (1993). Expert knowledge and decision-making in controversy contexts. *Public Understanding of Science*. 2(4), 417-226. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1088/0963-6625/2/4/009>
- Merrow, E. W. (2012). Oil and Gas Industry Megaprojects : Our Recent Track Record. *Oil and Gas Facilities*, 1(02), 38-42. <https://doi.org/10.2118/153695-PA>
- Millereux, V., Cicut, N. et Montchaud, S. (2015). La modernisation des stades de football en France. Proposition d'une analyse des logiques d'acteurs à l'œuvre au sein d'un processus de traduction. *Gestion et management public*. 2(4), 99-121. (Millereux, Cicut et Montchaud, 2015)
- Mišić, S. et Radujković, M. (2015). Critical Drivers of Megaprojects Success and Failure. *Procedia Engineering*, 122, 71-80. <https://doi.org/10.1016/j.proeng.2015.10.009>
- Néomédia. (2020, 10 mars). *L'Association de l'énergie du Québec soutient les groupes en faveur de GNL Québec*. Néomédia.com. <https://www.neomedia.com/saguenay-lac-st-jean/actualites/actualites/384635/lassociation-de-lenergie-du-quebec-soutient-les-groupes-en-faveur-de-gnl-quebec>
- Olson, K. M. et Goodnight, G. T. (1994). Entanglements of consumption, cruelty, privacy, and fashion: The social controversy over fur. *Quarterly Journal of Speech*, 80(3), 249-276.
- Radio-Canada. (2015, 26 mai). GNL Québec signe une entente de collaboration avec trois Premières Nations innues. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/722535/gnl-quebec-entente-innus>
- Radio-Canada. (2016, 20 décembre). GNL Québec embauche Stéphan Tremblay. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1006946/gnl-quebec-embauche-stephan-tremblay>
- Radio-Canada.ca. (2018, 24 octobre). GNL Québec bonifie son projet à Grand-Anse. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1131764/projet-gaz-naturel-saguenay-lac-saint-jean>
- Registre des lobbyistes du Québec. (2020, 31 juillet). *Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP)*. <https://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/ConsultationCitoyen.aspx?id=0>
- Registre des lobbyistes du Québec. (2020, 15 juillet). *GNL Québec Inc.* <https://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/ConsultationCitoyen.aspx?id=0>

- Robillard, A. (2015, 10 décembre). Arcand rassure l'industrie. *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/457570/hydrocarbures-arcand-rassure-l-industrie>
- Savard, D. (2020, 2 septembre). GNL Québec : fière d'innover dans la protection des mammifères marins. *Informe affaires*. <https://informeaffaires.com/regional/environnement/gnl-quebec-fiere-dinnover-dans-la-protection-des-mammiferes-marins>
- Schiappa, E. (2003). *Defining reality: Definitions and the politics of meaning*. Southern Illinois University Press.
- Tremblay, Louis. (2016, 20 décembre). L'ex-député Stéphan Tremblay se joint à GNL Québec. *Le Quotidien*. <https://www.lequotidien.com/actualites/lex-depute-stephan-tremblay-se-joint-a-gnl-quebec-07f2c041a42577b366c95ecf9941a65f>
- Van Praet, N. (2014, 28 octobre). U.S. investors back \$7-billion LNG terminal for Quebec. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/report-on-business/industry-news/energy-and-resources/us-investors-back-7-billion-lng-terminal-for-quebec/article21358071/>
- Villeneuve, D. (2016, 23 mars). L'étude d'impact confiée à WSP. *Le Quotidien*.
<https://www.lequotidien.com/archives/letude-dimpact-confie-a-wsp-879eebc2f73df6ec744d41889497a81a>
- Walsh, I., et Renaud, A. (2010). La théorie de la traduction revisitée ou la conduite du changement traduit. Application à un cas de fusion-acquisition nécessitant un changement de Système d'Information. *Management Avenir*. 39(9), 283-302.
- Zarefsky, D. (1997). Chapitre 1. Définitions. Dans *Argument in a time of change: Proceedings of the tenth NCA/AFA Conference on Argumentation*, p. 1-11.
- Zarefsky, D. (2006). Strategic Maneuvering through persuasive definitions: Implications for dialectic and rhetoric. *Argumentation*. 20, 399–416. <https://doi.org/10.1007/s10503-007-9030-6>